

PROCÈS-VERBAUX DU

Conseil général

DE LA

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

LEGISLATURE 2004-2008

N° 14

Séance du jeudi 23 juin 2005, à 19h.30

Salle du Conseil général de l'Hôtel de Ville

Présidence : M. Laurent Iff.

Trente-six conseillères et conseillers généraux sont présents.

Excusé(e)s : Mme Monique Gagnebin de Pietro, Mme Fabienne Montandon, Mme Evelyne Sester, M. Francis Stähli, Mme Céline Varin.

Le Conseil communal siège *in corpore*.

M. Laurent Iff, président : Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de vous accueillir pour cette première séance d'été du Conseil général. Je tiens tout d'abord à faire une petite remarque au niveau de la chaleur dans la salle. Il est clair qu'il va peut-être faire chaud durant cette soirée. Pour le moment, nous essayons de laisser les fenêtres ouvertes, mais il n'est pas exclu que nous devions les fermer à cause de l'enregistrement.

Je tiens tout d'abord à saluer la présence de sept nouvelles conseillères générales et nouveaux conseillers généraux. Je ne sais pas s'ils sont tous là. Je vais les appeler et je leur demanderai de bien vouloir se lever pour que nous puissions les accueillir et savoir qui ils sont. Mme Sonia Droz Danzinelli, Mme Monique Gagnebin de Pietro, Mme Fabienne Girardin, M. René Curty, M. Fabien Fivaz, M. Pierre-André Monnard et M. Philippe Tschannen.

J'espère que ces sept nouveaux conseillers généraux et conseillères générales auront bien du plaisir à siéger parmi nous, comme nous en avons tous. Qui dit nouvelles personnes, dit démissions d'anciennes autres personnes.

M. Iff donne lecture des lettres de démission de Mme Eva Fernandez Aeberhard, Mme Valérie Schweingruber, de M. Patrick Herrmann, M. Pierre-Alain Thiébaud et M. Marc-André Nardin.

Au niveau du courrier, j'ai reçu une copie d'une lettre concernant le tarif des locations des salles de gymnastique qui était adressée au Conseil communal. Si certains membres désirent en prendre connaissance, elle est à disposition.

Au niveau des motions et interpellations qui ont été déposées avant le début de la séance, j'ai tout d'abord un amendement du Conseil communal relatif au rapport sur le crédit de Frs 350'000.- pour l'étude de la variante des Planchettes. Je vous épargne la lecture de ces différents amendements qui vous seront remis après photocopie. Comme ils ne concernent pas les premiers rapports, vous aurez le temps de les recevoir et de pouvoir les lire.

Amendement du Conseil communal au Règlement de l'Agenda 21

Art. 2 : Le service d'urbanisme convoque la commission en envoyant **trois semaines** au moins avant la date

Amendement socialiste au Règlement de la commission de l'Agenda 21

Titre : Règlement du développement durable

Article premier : Au début de chaque législature, le Conseil communal nomme, sur proposition de la Présidence, la Commission du développement durable.

Article 3 : La commission du développement durable donne un préavis

Interpellation urgente de M. Jean-Pierre Veya

Recherche d'économie et communication : La Ville doit faire mieux que Portescap...

Comme chacun le sait, le Conseil communal fait feu de tout bois pour chercher (et trouver !?) de nouvelles économies dans le budget de fonctionnement. Pour ce faire il fait parfois appel à des experts externes à l'administration communale. Pour ce faire il faut également s'appuyer sur les compétences et les connaissances du personnel en place, et ceci quelle que soit la position hiérarchique occupée par ce dernier. Une condition essentielle pour que cet exercice, parfois douloureux, puisse se faire dans une certaine sérénité, implique que le personnel soit correctement et complètement informé tout au long de la démarche. Les suggestions de ce dernier, comme ses craintes, doivent pouvoir être exprimées et entendues par le Conseil communal.

Il y a quelques années, le POP, comme d'autres groupes, s'était inquiété de l'absence presque totale de communication et de transparence au sein de notre police lors de l'élaboration du projet de séparation des missions (SIS-Police). Chacune et chacun se souvient encore des conséquences : malaise, démotivation, inquiétude, suspicion... démission !

Or, voilà plusieurs mois déjà, que le personnel du Service de l'hygiène et de l'environnement reste dans une incertitude insupportable quant au devenir du service, et par conséquent au devenir du personnel qui y travaille. Cela n'est pas sans conséquences sur les collaboratrices et collaborateurs qui s'inquiètent pour leur emploi et, bien sûr, pour leur famille. Et bien que le Conseil communal se soit engagé à plusieurs reprises devant notre Autorité à procéder aux réorganisations de services sans recourir aux licenciements (mais en profitant de départ à la retraite ou en offrant un autre poste au sein de l'administration) il refuse de donner aujourd'hui cette assurance au personnel du service. De même, dans le cas d'un transfert à l'Etat d'une partie du service, le personnel n'a pas reçu la garantie d'être réengagé par le canton. C'est un peu comme si, dans le cadre de la mise en place de l'EHM, la ville rompait les contrats du personnel sans que ce dernier soit sûr d'être réembauché par l'EHM...

Par manque d'information également (que cela soit par le biais de la commission financière ou de la sous-commission du dicastère) et bien que ces problèmes de réorganisation relèvent des compétences de l'Exécutif, les conseillers généraux que nous sommes ne peuvent pas se prononcer sur le fond, quand bien même certaines questions mériteraient réponses, notamment quand cela implique des choix politiques, ou parce cela se traduit par un revirement total de l'Exécutif à quelques mois d'intervalle.

En conséquence nous demandons au Conseil communal de répondre aux questions suivantes :

- Le personnel du Service de l'hygiène et de l'environnement a parfaitement joué le jeu avec l'expert que la ville a mandaté en mettant à sa disposition ses compétences et ses analyses. Pourquoi le rapport de l'expert n'a-t-il pas été discuté avec le personnel pour validation avant d'être transmis au Conseil communal ? Rappelons que lors de l'étude APMS c'est cette démarche qui aurait dû être suivie dans tous les services et que l'absence de retour avait provoqué la colère des employés !
- Pourquoi le Conseil communal qui a, semble-t-il, donné des assurances verbales sur le fait qu'il n'y aurait pas de licenciements a-t-il refusé de le confirmer par écrit ?
- Pourquoi le Conseil communal a-t-il attendu (de fait) le départ en vacances puis à la retraite du chef du service pour prendre des décisions quant à l'avenir du service ?
- Pourquoi le personnel n'a-t-il pas été tenu informé, tout au long du processus et en toute transparence des enjeux et des intentions du Conseil communal ?
- Si le Conseil communal estimait pour sa part que la communication était suffisante, comment explique-t-il alors le malaise général qui règne depuis quelques mois dans le service ?
- Dans la perspective d'un éventuel transfert à l'Etat du contrôle des denrées alimentaires, le Conseil communal peut-il nous expliquer pourquoi, alors qu'il considérait il y a peu de temps qu'il s'agissait « typiquement » d'une tâche de proximité qui devait rester de la compétence de notre commune, il a (ou aurait) changé d'avis.
- Dans la même perspective, qui assumerait, et comment, les contrôles en matière de salubrité publique qui sont confiés par la loi de santé¹ aux communes ? Quel serait le rôle de la Commission de salubrité publique ?
- Compte tenu du fait que le service de l'hygiène et de l'environnement travaille pour notre ville, mais aussi pour celle du Locle (suite à un regroupement), les Autorités de cette dernière ont-elles été informées et consultées sur un éventuel transfert à l'Etat du contrôle des denrées alimentaires ?
- Cas échéant, quelle est la position de la ville du Locle ?
- Quand le Conseil communal compte-t-il informer la sous-commission financière du dicastère concerné ?

- Enfin, et de manière générale, le Conseil communal peut-il s'engager pour que dans l'ensemble des secteurs de l'administration communale ou des démarches sont, ou seront, en cours afin de chercher à limiter les coûts, le personnel soit considéré comme un partenaire et tenu informé dans la plus grande transparence possible de l'évolution de la situation et des intentions de l'Exécutif.

Amendement du Conseil communal concernant le microturbinage des eaux

Article premier.- al. 1 : Le solde du crédit de Fr. 700'000.- accordé le 27 janvier 2003 au Conseil communal pour l'étude d'un exutoire d'eaux claires dans la partie Ouest de la ville, soit un montant de Fr. 310'000.- est affecté à l'étude complémentaire de la variante dite « des Planchettes » du projet d'exutoire des eaux claires.

al. 2 et 3 : inchangés

al. 4 : supprimé

al. 5 : devient al. 4

Projet d'arrêté urgent inter-partis

Article premier.- Une Commission de gestion, nommée « Commission de Sécurité publique », est créée. Composée de 11 membres, elle est chargée plus particulièrement de la surveillance du dicastère de la sécurité (Police locale, SIS).

Article 2.- L'article 131 du Règlement général de la commune de La Chaux-de-Fonds, du 28 septembre 1994 est modifié comme suit:

Art. 131

Les commissions de gestion élues par le Conseil général sont:

- 1. La Commission de la Bibliothèque (13 membres)*
- 2. La Commission de l'Hôpital (13 membres)*
- 3. La Commission de Sombaille jeunesse (9 membres)*
- 4. La Commission des Services sociaux (11 membres)*
- 5. La Commission des Services industriels (11 membres)*
- 6. La Commission des Travaux publics (11 membres)*
- 7. La Commission des Sports (11 membres)*
- 8. La Commission de Sécurité publique (11 membres)**

Article 3.- L'article 133 du Règlement général de la commune de La Chaux-de-Fonds, du 28 septembre 1994, est modifié comme suit:

*Les commissions de l'Hôpital, de Sombaille jeunesse, des Services sociaux, des Services industriels, des Travaux publics **et de la Sécurité publique**, sont présidées par le membre du Conseil communal chef du dicastère concerné.*

Article 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Projet de résolution de M. Claude Heimo et consorts

Le 20 juillet prochain, les abattoirs de la ville fermeront définitivement leurs portes. Une page de notre ville se tourne, une activité de plus s'éteint à La Chaux-de-Fonds.

Le Conseil communal écrivait à Monsieur le Conseiller d'Etat Bernard Soguel, fin janvier de cette année, en résumé ceci :

Une dizaine d'emplois sont en jeu. Cette décision implique une perte de rentrée de location estimée par le Conseil communal à Fr. 150'000.- par ans. Le bâtiment inoccupé, plus chauffé ni entretenu jusqu' à une nouvelle affectation, subira une dégradation accélérée prévisible. Compte tenu de l' état actuel des finances communales et cantonales, le projet d'archivage et autres activités culturelles mené par l'Etat et la Ville a peu de chance d'aboutir ces prochains temps. Aucun obstacle n'a été constaté au plan de l'hygiène aux conditions actuelles d'exploitation (fin de citation).

En plus il faut savoir que :

- Le service d'abattage d'urgence, utile à tous les agriculteurs et les propriétaires d'animaux, ne sera plus assuré.
- Ces abattoirs sont très utiles. L'année dernière 2842 bêtes y ont été abattues soit 55 par semaines. Cela va des bisons aux taureaux en passant par les porcs, les chèvres et autres moutons. Les autres abattoirs, en particulier ceux des Ponts-de-Martel sont surchargés. Une solution de substitution est très difficile à trouver.
- En date du 10 décembre 2003, le service vétérinaire cantonal a établi une liste de travaux à effectuer dans les locaux pour que les normes d'hygiène de l'abattage soient respectées. Monsieur Bühler s'est empressé de louer les locaux de la serrurerie Bolliger devenus vacants, pour pouvoir y faire des aménagements afin d'améliorer les conditions sanitaires selon les normes. Travaux qu'il garantit d'entreprendre, s'il est assuré de pouvoir rester 5 ans au minimum, dans ces locaux.
- Le 15 juin dernier, le service vétérinaire cantonal confiait à Monsieur Bühler, exploitant des abattoirs, que en tous points il s'était conformé aux nouvelles exigences d'abattages, ce dont plusieurs inspections, conduites également avec l'unité ESB de la confédération, peuvent témoigner. De plus, il atteste que le développement de ses activités dans le domaine des abattages sanitaires (animaux malades ou accidentés) a également rendu de grands services à l'agriculture de notre canton.

Comme le bâtiment classé nécessite un investissement important, qu'il a été conçu pour l'utilisation actuelle et que le locataire est intéressé à rester, le Conseil communal peut-il revoir sa position sur ce site, puisque c'est lui qui détient la clé du problème en qualité de propriétaire? Une affectation culturelle voire de loisirs sportifs nécessiterait de lourds investissements, il y a assez de locaux industriels désaffectés qui attendent preneurs pour cela. Nous pourrions envisager de vendre la structure complète à son exploitant actuel, qui pourrait investir en vue de rentabiliser dans son domaine d'activité, conforme à la destination première du bâtiment. Nous pourrions aussi envisager d'en faire un marché couvert qui distribuerait quotidiennement des produits frais pour les deux villes des montagnes neuchâteloises ce qui est compatible avec l'exploitation actuelle de Monsieur Bühler.

En tous les cas nous souhaitons que l'activité actuelle se poursuive au moins les cinq ans que Monsieur Bühler se propose d'exploiter.

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**ORDRE DU JOUR****14^e séance du Conseil général du jeudi 23 juin 2005****à 19h30****à l'Hôtel-de-Ville**

1. Election d'un-e 2^e secrétaire au Bureau du Conseil général
2. Election
 - a) d'un membre au sein de la Fondation Winterthour – La Chaux-de-Fonds en remplacement de M. Alexandre Houlmann (PS), démissionnaire
 - b) d'un membre au sein de la Commission des Energies en remplacement de M. Alain Maillard (PS), démissionnaire
 - c) d'un membre au sein de la Commission de collaboration intercommunale La Chaux-de-Fonds / Le Locle en remplacement de M. Pierre-Alain Thiébaud (Verts), démissionnaire
 - d) de deux membres à la Commission financière en remplacement de M. Alex Fischli (PS) et de M. Patrick Herrmann (Verts), démissionnaires
3. Rapport du Conseil communal du 6 juin 2005 relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 488'000.- TTC dans le cadre des aménagements aux abords du futur centre commercial COOP-Entilles
4. Rapport du Conseil communal du 18 avril 2005 relatif à une demande de crédit de CHF 350'000.- TTC pour l'étude d'une variante dite « des Planchettes » avec microturbinage des eaux dans le cadre du projet de création d'un exutoire pour favoriser l'évacuation des eaux claires de la ville
5. Rapport du Conseil communal du 18 mai 2005 relatif à une demande de crédit de CHF 740'000,- TTC pour l'assainissement du réseau d'eau potable, la rénovation des collecteurs existants et la mise en séparatif du collecteur principal courant le long du Boulevard de la Liberté, dans le cadre de la construction du giratoire Crêtets-Liberté par les Ponts et Chaussées
6. Rapport du Conseil communal du 6 juin 2005 relatif à un projet d'Agenda 21 pour la commune de La Chaux-de-Fonds

7. Motion de M. Pierre-Alain Borel et consorts déposée le 28 juin 2004 « *Pour la création de commissions intercommunales* »
8. Motion de MM. Philippe Laeng, Laurent Iff et consorts déposée le 26 octobre 2004 invitant le Conseil communal à entreprendre une étude concernant le déneigement (+ amendement)
9. Projet de résolution interpartis déposé le 23 novembre 2004 exprimant la volonté du Conseil général de manifester publiquement son soutien à toute démarche de promotion de l'œuvre de Le Corbusier, notamment pour que la Maison-Blanche figure au patrimoine mondial de l'UNESCO
10. Motion de M. Serge Vuilleumier et consorts déposée le 23 novembre 2004 « *Journée Portes ouvertes* »
11. Motion de M. Marc-André Nardin et consorts déposée le 24 janvier 2004 demandant la mise en place d'une commission de 15 membres pour le SIS (+ amendement)¹
12. Projet d'initiative de M. Jean-Pierre Veya et consorts déposé le 2 février 2005 « *Péréquation intercommunale des recettes des personnes morales* »
13. Motion de M. Pierre Willen et consorts déposée le 2 février 2005 demandant la création d'une commission de 6 membres (un par parti) pour le SIS (+ amendement)¹
14. Projet de résolution de Mme Pascale Gazareth, MM. Philippe Lagger, Daniel Musy et consorts déposé le 23 février 2005 « *Pas d'ACGS à La Chaux-de-Fonds !* »
15. Motion de M. Laurent Iff et consorts déposée le 23 février 2005 « *Stoppons la fermeture des petits commerces en ville* »
16. Motion de M. Philippe Lagger et consorts déposée le 28 avril 2005 « *Ver(t)s les 30 kilomètres à l'heure* »
17. Motion de MM. Marc-André Nardin, Laurent Iff et consorts déposée le 28 avril 2005 priant le Conseil communal d'établir une statistique de l'évolution des effectifs des services communaux

CONSEIL COMMUNAL

¹

Le Conseil communal propose de traiter ces deux points en un seul débat.

M. Laurent Iff, président : Nous commençons tout de suite par l'élection d'un deuxième secrétaire au Bureau du Conseil général, en remplacement de M. Pierre-Alain Thiébaud. Est-ce que le groupe des Verts a quelqu'un à nous proposer ?

M. Philippe Lager, Les Verts : M. le président, Mesdames, Messieurs. Nous proposons M. Fabien Fivaz ici présent. Il est déjà en place !

M. Laurent Iff, président : Est-ce que cette proposition vous est favorable ? S'il n'y a pas d'opposition, je vous remercie et je vous propose que nous puissions avaliser cette élection par un applaudissement.

M. Fabien Fivaz est élu 2^e secrétaire du Conseil général.

APPLAUDISSEMENT.

Nominations dans des commissions

- a) Fondation Winterthour – La Chaux-de-Fonds : Mme Sibylle Knobel, soc.
- b) Commission des Energies : M. Christophe Bioto, soc.
- c) Commission de collaboration intercommunale La Chaux-de-Fonds / Le Locle : Mme Sonia Droz Danzinelli, Les Verts
- d) Commission financière : M. Didier Capit, soc. et M. Pierre Willen, Les Verts.

M. Laurent Iff, président : Nous pouvons passer au troisième point de notre ordre du jour. Il s'agit d'un débat court. La parole à M. Saison.



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 488'000.- TTC
dans le cadre des aménagements aux abords du futur centre
commercial COOP-Entilles

(du 6 juin 2005)

AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

1. PREAMBULE

En date du 13 avril dernier, votre Conseil a accordé une première tranche de crédit de CHF 500'000.- pour pouvoir financer dans l'immédiat la reconstruction et la mise en séparatif des collecteurs rues Volta et Entilles (CHF 475'000.-), ainsi que la participation financière de la Ville au concours de l'aménagement du giratoire (CHF 25'000.-).

A cette date, les négociations avec la COOP concernant la répartition des coûts des aménagements nécessaires sur l'avenue Léopold-Robert, aux abords du nouveau centre commercial COOP, n'avaient pas encore abouti, raison pour laquelle la demande de crédit ne concernait que les prestations qui devaient être engagées immédiatement.

2. TRAVAUX A RÉALISER

Pour mémoire, votre Conseil approuvait, en date du 29 mai 2002, le plan spécial « COOP-Entilles ».

Ce plan comprend deux secteurs, à savoir :

- ⇒ le secteur 1 comprenant le bâtiment de la COOP et la rue des Entrepôts servant d'accès au bâtiment ;
- ⇒ le secteur 2 comprenant le segment de l'avenue Léopold-Robert, entre la rue Volta et la rue Maire-Sandoz.

Si les aménagements nécessaires dans le secteur 1 ne posent aucun problème car financés entièrement par COOP, il n'en est pas de même sur le secteur 2.

En effet, dans cet espace, aux travaux rendus nécessaires par le projet COOP s'ajoutent certains travaux relatifs aux besoins spécifiques de la Ville, de SIM ou des TRN.

Ainsi, il convenait de négocier la répartition des frais pris en charge par la COOP, c'est-à-dire les frais générés par les aménagements pour ses propres besoins.

Pour satisfaire à cet objectif, les services de la Ville et les sociétés concernés ont élaboré une liste des travaux à réaliser dans le cadre des aménagements sur l'avenue Léopold-Robert. Ces travaux sont détaillés ci-dessous :

Espaces verts	Plantation d'arbres sur le trottoir central
Police	Signalisation verticale pour le giratoire Pod-Volta
Police	Marquage horizontal dans le périmètre 2 du plan spécial
SIM	Remplacement d'une conduite d'eau
SIM	Giratoire Pod - Volta - Eclairage public (EP), matériel et main-d'œuvre
SIM	Trottoir central Pod - EP, matériel et main-d'oeuvre
SIM	Route d'accès COOP - EP, matériel et main-d'oeuvre
SIM	Travaux de génie civil en relation avec l'EP
Urbanisme	Concours giratoire
Travaux publics	Chaussée Sud
Travaux publics	Chaussée Nord
Travaux publics	Trottoir Nord
Travaux publics	Trottoir central Ouest
Travaux publics	Trottoir central Est
Travaux publics	Fosses pour arbres trottoir central Ouest
Travaux publics	Collecteur Volta + Maire-Sandoz
Travaux publics	Canalisation EP avenue Léopold-Robert Nord et Sud
Travaux publics	Giratoire Volta
Travaux publics	Prestations projet, étude, soumission, assistance à la direction des travaux
TRN	Modification de la suspension de la ligne de contact
TRN	Suppression de 3 mâts et remplacement de 3 ancrages en façade

Tableau 1 : liste des travaux à réaliser dans le secteur 2 du plan spécial

3. RÉSULTATS DES NÉGOCIATIONS

La négociation entre les représentants de COOP et ceux de la Commune ont abouti le vendredi 28 mai 2005 à la répartition suivante des frais entre COOP et la Ville :

<i>Services</i>	<i>Travaux</i>	<i>Montant TTC</i>	<i>A charge Coop-HRS¹⁾ CHF</i>	<i>A charge Ville CHF</i>
Espaces verts	Plantation arbres sur trottoir central	50'000.-	38'000.-	12'000.-
Police	Signal vertical giratoire Pod-Volta	25'000.-	25'000.-	-.-
Police	Marquage horizontal périmètre 2	10'000.-	10'000.-	-.-
SIM eau	Remplacement d'une conduite d'eau 85 ml	113'000.-	-.-	113'000.-
SIM	Giratoire Pod – Volta – EP, matériel et main-d'oeuvre	15'000.-	15'000.-	-.-
SIM	Trottoir central Pod – EP, matériel et main-d'oeuvre	85'000.-	55'000.-	30'000.-
SIM	Route d'accès COOP – EP, matériel et main-d'oeuvre	40'000.-	40'000.-	-.-
SIM	Travaux de génie civil en relation avec l'EP	25'000.-	25'000.-	-.-
Urbanisme	Concours giratoire	75'000.-	50'000.-	25'000.-
Travaux publics	Chaussées Sud, Nord – trottoirs Nord, central Est et Ouest	825'000.-	725'000.-	100'000.-
Travaux publics	Fosses pour arbres trottoir central Ouest	110'000.-	82'000.-	28'000.-
Travaux publics	Canalisations TP et EP	786'000.-	106'000.-	680'000.-
Travaux publics	Réalisation du giratoire Pod – Volta	330'000.-	330'000.-	-.-
Travaux publics	Honoraires pour la conduite des travaux	200'000.-	-.-	200'000.-
	Totaux	2'689'000.-	1'501'000.-	1'188'000.-
	TTC			
TRN	Modification de la suspension de la ligne de contact	45'000.-	35'000.-	TRN 10'000.-
TRN	Suppression de trois mâts pour ancrages en façade	10'000.-	10'000.-	

¹⁾ HRS est l'entreprise générale mandatée par COOP

4. TRAVAUX ET PRESTATIONS À CHARGE DE LA COMMUNE

4.1 Plantation d'arbres sur le trottoir central

Il s'agit de planter des arbres sur la prolongation du trottoir central qui s'arrêtera à hauteur du futur giratoire Pod – Volta. Les essences choisies, ainsi que l'espacement entre les arbres seront identiques à l'aménagement existant sur le trottoir central de l'avenue Léopold-Robert.

4.2 Signalisation verticale

Cette signalisation concerne, pour l'essentiel, celle nécessaire au futur giratoire à hauteur de l'intersection Pod – Volta.

4.3 Marquage horizontal

Il comprend le marquage du futur giratoire et la reprise de l'ensemble du marquage dans le secteur 2, y compris les futures voies réservées au bus.

4.4 Remplacement d'une conduite d'eau potable

SIM trouve opportun de profiter des travaux d'aménagement sur l'avenue Léopold-Robert pour remplacer l'ancienne canalisation en fonte grise, datant des années 1920, située devant le centre COOP sur une longueur de 85 mètres.

Une nouvelle conduite en fonte ductile auto-étanche de DN250 sera posée, avec quatre vannes de réseau implantées en périphérie du giratoire ainsi qu'une hydrante.

4.5 Eclairage public

Les modifications et compléments à apporter au niveau de l'éclairage public suite aux aménagements routiers rendus nécessaires par l'ouverture du nouveau centre COOP-Entilles sont les suivants :

- ⇒ *Giratoire Léopold-Robert – Volta* : fourniture, pose et raccordement de 4 points lumineux périphériques.
- ⇒ *Trottoir central (Entilles – Volta)* : fourniture, pose et raccordement de 5 mâts double crosse avec support intermédiaire pour les luminaires type « CLAREL », ainsi que l'alimentation d'un coffret de distribution.
- ⇒ *Route d'accès périphérique* : fourniture, pose et raccordement de 10 points lumineux.

Les installations d'éclairage public seront ensuite reprises par SIM qui en assumera l'entretien et la fourniture d'énergie pour le compte de la Ville de La Chaux-de-Fonds, sur la base du mandat de prestations.

4.6 Concours giratoire

Comme annoncé à votre Conseil, à la presse et sur le site internet de la Ville, un concours a été lancé pour l'aménagement de la partie centrale du futur rond-point qui sera créé sur l'avenue Léopold-Robert à hauteur de la rue Volta.

COOP prendra en charge 2/3 des coûts totaux, la Commune assumant le solde des dépenses.

L'enveloppe pour les frais du concours et d'aménagement de la partie centrale du giratoire a été fixée à CHF 75'000,- TTC.

4.7 Aménagement et réhabilitation des chaussées et trottoirs

Les objectifs principaux des aménagements routiers sur le secteur de l'avenue Léopold-Robert concerné par le chantier COOP, sont de régler au mieux la circulation sur cet axe, compte tenu des accès au centre COOP, et de satisfaire aux besoins des divers utilisateurs (piétons, voitures, bus).

Sont prévus les aménagements suivants :

- ⇒ nouveau giratoire à l'intersection avenue Léopold-Robert/rue Volta/rue des Entrepôts pour réguler le trafic entrant et sortant du centre commercial ;
- ⇒ prolongation du trottoir central jusqu'à la hauteur du futur giratoire. Des arbres seront plantés selon la même disposition que le reste du trottoir central de l'avenue Léopold-Robert. L'éclairage public sera également prolongé sur ce nouveau tronçon ;
- ⇒ création d'une voie « bus » et d'une voie pour le trafic courant sur la chaussée Nord ;
- ⇒ création d'une voie « bus » et de deux voies pour le trafic courant sur la chaussée Sud.

Sur la chaussée Sud, le nouveau bâtiment COOP contraint à une reprise complète du profil de la chaussée (en long et en travers) pour assurer l'écoulement des eaux.

Sur les chaussées Nord et Sud, l'accroissement du trafic généré par le futur centre commercial impose la réfection complète du revêtement.

4.8 Canalisations

Profitant des travaux dans ce secteur, nous avons prévu de remplacer le vieux collecteur pour les eaux usées de la Ville et de profiter de poser un collecteur pour les eaux claires, de façon à pouvoir créer du séparatif dans cette zone au moment opportun. Cette mesure se justifie par l'aménagement du nouvel exutoire en projet et par le PGEE en cours de réalisation. En reportant la pose de ce nouveau collecteur, les coûts supplémentaires des travaux et la gêne occasionnée au trafic (le collecteur traverse l'avenue Léopold-Robert) seraient très importants. Ces travaux ont fait l'objet de la première demande de crédit.

La récolte des eaux de surface doit également faire l'objet de travaux importants, notamment en raison du profil horizontal devant le bâtiment COOP qui oblige à réaliser des pentes et des contre-pentes sur la chaussée de l'avenue Léopold-Robert et à multiplier les chambres de collecte d'eaux de pluie pour éviter leur stagnation.

4.9 Prestations des services techniques des Travaux publics

En contre-partie des divers travaux d'aménagement pris en charge par COOP, mais aussi parce que ce chantier sur l'avenue Léopold-Robert s'apparente à un chantier SIM/TP, la Commune a proposé que les services techniques des Travaux publics prennent en charge la direction des travaux.

Il convient de mentionner à ce stade que les prestations fournies par les services techniques ne nécessiteront pas un accroissement de leur effectif. Une réorganisation, avec le report de tâches secondaires ou moins urgentes, suffira.

5. COUTS DES TRAVAUX ET MONTANT À CHARGE DE LA VILLE

Le tableau en page 3 donne le détail des montants des travaux prévus sur l'avenue Léopold-Robert et la répartition adoptée entre les représentants de la COOP et ceux de la Commune.

Le montant total des travaux figurant dans le tableau cité ci-dessus atteint la somme de CHF 2'689'000.-, ceux à la charge des TRN n'étant pas pris en compte dans ce montant.

Sans tenir compte des prestations des services techniques des Travaux publics figurant dans le budget courant, les investissements à charge de la Ville se montent à :

Part Travaux publics	CHF	845'000.-
Participation Eclairage public	CHF	30'000.-
Part Service de l'eau	CHF	113'000.-
Total TTC	CHF	988'000.-

Il convient de mentionner qu'il a été décidé que COOP/HRS mandaterait les entreprises pour l'ensemble des travaux.

La participation financière de la Ville, telle que définie au terme de la négociation et attestée par convention, sera facturée par COOP/HRS à la Ville.

6. PROGRAMME DES TRAVAUX

Ceux-ci ont déjà débuté suite à l'obtention de la première tranche de crédit pour les canalisations et le concours pour l'aménagement du giratoire.

Ils devraient normalement s'achever à mi-novembre, juste avant l'ouverture du centre commercial.

7. CONSÉQUENCES SUR LES FINANCES

7.1 *Travaux publics*

Le montant du crédit figure dans le budget 2005, au chapitre des crédits à solliciter, sous la mention « aménagements routiers divers », ainsi que dans la planification financière sous « axe 4 ».

Certains travaux (canalisations d'eaux claires, renouvellement du revêtement de la chaussée Nord) sont susceptibles de bénéficier de subventions de la part du canton. Les négociations sont en cours avec les autorités cantonales.

La charge financière, calculée sur une durée d'amortissement d'environ 36 ans s'élèvera à CHF 10'500-/an.

7.2 Service de l'eau

En application des directives établies par le Service des communes, la charge financière, calculée sur une durée d'amortissement de 20 ans sera de CHF 5'650.-/an.

7.3 Eclairage public

L'ensemble des aménagements engendre une augmentation de 16 points lumineux.

L'entretien et le coût de l'éclairage représentent une dépense annuelle supplémentaire de CHF 215.- par point lumineux, soit CHF 3'440.-.

8. CONSÉQUENCES SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Les services techniques des Travaux publics se chargeront de la réalisation des plans d'exécution, de la mise en soumission et de la surveillance des travaux.

Dans le cadre de ces prestations, il n'est prévu aucun renforcement du personnel à disposition.

9. RAPPROCHEMENT ET COLLABORATIONS AVEC LE LOCLE

Aucun, au motif que les réseaux d'évacuation des eaux comme le reste des travaux sont totalement séparés pour les deux villes.

10. ÉLÉMENTS RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La reconstruction des deux collecteurs d'eaux usées concernés ne se justifie pas dans l'immédiat. Cependant, compte tenu de leur âge (plus de 60 ans), leur remplacement à relativement court terme aurait dû être envisagé.

En reportant ces travaux, les coûts s'en trouveraient fortement accrus au vu de la zone à traverser et les dommages occasionnés à la chaussée auraient un impact significatif sur la durée de celle-ci.

Par contre, la mise en place d'un collecteur supplémentaire pour un séparatif ultérieur va dans le sens du développement durable.

11. CLAUSE D'URGENCE

Ce crédit fait l'objet d'une clause d'urgence selon l'article 67 du Règlement général. En effet, les travaux d'aménagement sur l'avenue Léopold-Robert doivent débuter fin juin – début juillet 2005 afin d'être terminés avant l'ouverture du nouveau centre commercial à mi-novembre 2005. Ce crédit est nécessaire pour effectuer ces travaux.

Ce rapport sera présenté à une séance commune des Commissions des Infrastructures et des Energies le 14 juin 2005.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, à voter l'arrêté suivant :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:	Le Chancelier:
Didier Berberat	Sylvain Jaquenoud

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal
Vu le préavis de la Commission des Infrastructures
Vu le préavis de la Commission des Energies

a r r ê t e

Article premier.- Un crédit complémentaire de CHF 488'000,- TTC est accordé au Conseil communal pour les aménagements des abords du futur centre commercial COOP - Entilles.

Article 2.- Ce crédit figurera à raison de
CHF 113'000,- au compte des investissements du Service de l'eau
CHF 375'000,- au compte des investissements des Travaux publics

Article 3.- Les investissements mentionnés seront amortis aux taux annuels de 2,8 % pour les Travaux publics et de 5 % pour le Service de l'eau.

Article 4.- Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement dudit crédit.

Article 5.- Les subventions cantonales concernant la part inscrite au compte des Travaux publics viendront en déduction du présent crédit.

Article 6.- Le présent arrêté est assorti de la clause d'urgence.

Article 7.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

M. Emile Saison, Les Verts : M. le président, Mesdames et Messieurs. Notre groupe acceptera la demande de crédit de Frs 488'000.- relative aux aménagements du futur centre Coop-Entilles, tout comme il avait accepté le précédent crédit de Frs 500'000.-.

La négociation entre la commune et les représentants de Coop nous paraît équitable. En effet, il nous semble normal que les travaux de remplacement et d'assainissement des conduites et canalisations soient à la charge de la commune, de même qu'une partie de l'aménagement de la chaussée et des trottoirs, puisque l'occasion nous est donnée de rendre plus attrayante l'entrée Ouest de notre ville.

Nous avons noté que les Frs 200'000.- d'honoraires pour la conduite des travaux ne sont pas compris dans les demandes de crédit et qu'ils seront pris dans les comptes d'exploitation de la commune, sans augmentation de l'effectif des services techniques des Travaux publics. Enfin, vu l'avancement des travaux, nous accepterons la clause d'urgence. Je vous remercie de votre attention.

M. André Schreyer, UDC : M. le président, Mesdames, Messieurs. Suite au rapport du Conseil communal au sujet des aménagements aux abords du centre commercial Coop des Entilles, le groupe UDC saisi l'opportunité qui nous est offerte d'effectuer des travaux qui seraient devenus indispensables dans quelques années et qui auraient coûté plus cher. En outre l'occasion se présente de terminer l'extrémité de notre Pod qui en fait est la colonne vertébrale de notre ville. Pour ces raisons, le groupe UDC acceptera ce rapport.

Mme Françoise Ducommun, soc. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Nous avons plusieurs raisons d'exprimer notre reconnaissance à l'entreprise Coop. En premier lieu, relevons le fait qu'envisager l'implantation d'un centre commercial d'une telle envergure, c'est évidemment donner un signe fort de confiance dans les possibilités de croissance de la ville et de la région. Ensuite, à l'examen du tableau de la page 3, nous constatons que Coop prend à sa charge une très grande part des frais d'aménagement aux alentours du futur centre. Si une partie de ces frais devaient à l'évidence incomber à Coop, parce que liés exclusivement à la création de ce centre, comme ceux engendrés par la route d'accès, par exemple, ça n'est de loin pas le cas pour tous. Nous pouvons saluer ici le remarquable travail de notre Exécutif dans ces négociations. Nous étions aussi préoccupés par le risque de perte de magasins de proximité avec la crainte de voir Coop fermer ses petites succursales au profit du nouveau grand centre. Il nous paraît extrêmement important au contraire de tout faire pour conserver des commerces de proximité dans les quartiers périphériques. Cela est extrêmement important pour la vie de ces quartiers. Nous avons donc été rassurés d'apprendre que Coop va rénover et maintenir son magasin de la rue du Ravin et que celui de la rue des Mélèzes sera remis à un commerçant qui continuera à proposer un assortiment semblable à des conditions comparables à ce qui existait jusqu'ici. Dans la foulée, nous comptons que la Coop de la rue de l'Etoile sera également maintenue active et performante. Cette politique est d'ailleurs en cohérence avec ce que Coop annonce dans son journal dans un article qui s'intitule "la Coop tout près" et où il est mentionné que 99% des Suisses n'ont pas besoin de plus de dix minutes à pied pour atteindre la prochaine Coop. Nous avons par contre

encore quelques craintes concernant le quartier des Forges. C'est en effet aujourd'hui le seul quartier de La Chaux-de-Fonds à avoir une animation commerçante et qui dans une zone décentrée réunit autant de commerces divers. Il serait fort regrettable qu'il perde cette caractéristique par la désaffectation des commerces au profit du nouveau grand centre Coop tout proche. Nous craignons également de voir de plus en plus de vitrines vides le long du Pod si les clients potentiels sont drainés vers les grands centres périphériques. Un autre point nous interroge quant aux travaux eux-mêmes. C'est à Coop qu'est laissé le soin de mandater les entreprises. Y a-t-il un engagement de la part de Coop de mandater des entreprises de la région ? Dans le cas contraire, nous nous demandons quel impact pourra avoir pour les habitants chaux-de-fonniers le fait de constater que ce sont des entreprises venues d'ailleurs qui réalisent ces importants travaux. Nous ne doutons pas que les raisons qui ont poussé le Conseil communal à faire ce choix lors de ces négociations sont excellentes, mais nous lui demandons alors de faire un effort particulier pour bien informer les concitoyens des raisons de ce choix. Evidemment, nous approuvons le fait de profiter de ces travaux pour changer des canalisations dont le remplacement était de toute façon imminent. Nous remercions le Conseil communal des éclaircissements qu'il peut nous donner et vous l'avez compris, notre groupe acceptera ce rapport.

M. Philippe Laeng, rad. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Le groupe radical acceptera cette deuxième demande de crédit pour l'aménagement des abords du nouveau centre Coop. Il apparaît que les deux parties se sont entendues et que chacun paye sa quote-part. Nous remercions d'ailleurs les négociateurs.

Dans ce rapport et aussi dans un autre, il est dit que le personnel communal absorbera le surplus de travail, ce qui nous réjouit, mais qui nous pose quand même une question, car maintenant à chaque dossier, ce même personnel peut absorber sans problème de nouvelles charges. Faut-il comprendre par là qu'il y avait avant des possibilités inutilisées ? Merci.

M. Didier Leuba, lib.-PPN : M. le président, Mesdames, Messieurs. Nous avons lu avec intérêt le rapport relatif à une demande de crédit complémentaire de Frs 488'000.- dans le cadre de l'aménagement aux abords du futur centre commercial Coop-Entilles. Nous remercions le Conseil communal du bon résultat des négociations.

Il y a tout de même quelques questions. Quel type d'éclairage va-t-on mettre pour l'aménagement du giratoire ? Est-il vrai que la Coop fait des appels d'offres en France voisine ? Et qu'en pense le Conseil communal ? Il faut tout de même relever que nous trouvons dommage que le Conseil communal arrive à trouver des compromis avec les grandes surfaces, mais qu'il ne fait, par contre, rien pour les petits commerces du centre-ville.

Après les réponses du Conseil communal, la grande partie du groupe libéral acceptera le rapport. Nous acceptons la clause d'urgence. Je vous remercie.

M. Jean-Pierre Veya, POP : Oui très brièvement, M. le président. Je ne vais pas répéter ce qui a déjà été dit à plusieurs reprises. Le POP acceptera bien sûr ce rapport et la clause d'urgence. C'est la troisième et dernière étape après le plan spécial et le

premier crédit de Frs 500'000.-; nous votons ce soir le crédit final. Nous souhaitons aussi, comme l'intervenante socialiste, souligner notre satisfaction de constater que le groupe Coop a finalement renoncé à fermer les magasins de quartiers, car nous, comme d'autres d'ailleurs, considérons que ces petits magasins de quartiers ont une importance non discutable pour la population qui vit dans ces régions de la ville. Nous sommes vraiment satisfaits de voir que Coop est revenu en arrière. Je vous remercie.

M. Laurent Iff, président : Je vous remercie. La parole n'étant plus demandée, je passe la parole à M. Hainard pour le Conseil communal.

M. Pierre Hainard, vice-président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) : M. le président, Mesdames et Messieurs. Au nom du Conseil communal je vous remercie du bon accueil que vous avez fait à ce rapport. Je crois que tout a été dit. J'insiste sur l'urgence qui est demandée, car les travaux doivent débiter rapidement, car la "dead line", c'est le 23 novembre 2005 ou tout doit être terminé. Le magasin ouvre et tous les travaux doivent être prêts, d'où l'urgence.

Je passe directement aux questions. Mme Ducommun, vous vous inquiétez, à juste titre, des magasins de proximité. Vous avez quand même constaté que Coop avait pris un certain nombre d'engagements concernant ses magasins. Vous avez souligné que le magasin Coop de la rue du Ravin était en rénovation et ne devait pas être fermé.

Concernant les travaux, l'entreprise générale les a adjugés à un consortium où figurent un certain nombre d'entreprises de la région. Il est clair que tous les travaux ne pouvaient pas être donnés aux entreprises de la région pour une question de capacité, mais un certain nombre d'entreprises de la région figurent dans ce consortium. Je vous en donne la garantie. SIM SA effectue des travaux (travaux d'éclairage essentiellement).

M. Laeng, concernant les Frs 200'000.- des travaux des TP, il n'y aura pas d'engagement. C'est clair. Maintenant, la surcapacité éventuelle du personnel des TP, ces Frs 200'000.- seront décalés. Certains travaux TP ne seront pas faits en 2005. Ce sera tout bien pour le financier de la commune ! Nous décalerons certains travaux et nous n'engagerons personne, mais la priorité est aujourd'hui bien sûr le contrôle de ce chantier. J'ai d'ailleurs à votre disposition l'ensemble du devis qui a été fait à HRS concernant les travaux des TP, essentiellement des travaux de surveillance de chantier.

M. Leuba concernant l'éclairage. L'entreprise Régent - je ne fais pas de publicité, mais c'est une entreprise qui est spécialisée dans le développement d'éclairage en tout genre, y compris les éclairages extérieurs - sera mandatée pour réaliser l'œuvre, la fameuse œuvre qui sera sur le giratoire. Son expérience, mais aussi la participation de divers services de la ville au développement de l'œuvre (Service d'urbanisme, voirie, SIM SA) permettront de lui assurer une tenue optimale dans le temps et par tous les temps, la visibilité et la sécurité des piétons. Vous avez parlé uniquement de l'éclairage. Certains s'étaient inquiétés de la fragilité de l'œuvre. La fragilité de l'œuvre n'est pas vis-à-vis des conditions atmosphériques ni des vandales, ni du

déneigement, mais bien vis-à-vis des chauffards qui risquent parfois de couper tout droit à travers le giratoire.

Concernant l'appel d'offres en France. Il est exact que la Coop a fait des demandes de travail en France. Mais uniquement pour des métiers dits « de bouche » (bouchers, charcutiers, vendeurs en charcuterie). C'est impossible de trouver quelqu'un qui puisse travailler dans ces domaines-là en Suisse romande, d'où les appels qui ont été faits en France pour ces métiers-là uniquement.

Concernant le fait que le centre Coop-Entilles va drainer un certain nombre de consommateurs et vider le centre-ville, je dirais que la liberté de commerce existe dans ce pays. Je pense que le parti libéral doit quand même y être attaché. Je tiens à vous dire que le Conseil communal va avoir un entretien avec le CID justement pour parler de ces problèmes.

Au nom du Conseil communal, je vous remercie de bien vouloir accepter ce rapport, le crédit y relatif et la clause d'urgence. Je vous remercie.

M. Laurent Iff, président : Merci. L'entrée en matière n'étant pas contestée, je vous propose de passer au deuxième débat. Art. 1, art. 2, art. 3, art. 4, art. 5, art. 6. Là, nous sommes en présence de l'arrêté concernant la clause d'urgence que nous allons devoir voter séparément, étant donné que pour qu'elle soit acceptée, il faut qu'elle remporte le deux-tiers des votants. Je prie celles et ceux qui acceptent la clause d'urgence de le faire savoir en levant la main.

La clause d'urgence est acceptée par 32 voix sans opposition.

M. Laurent Iff, président : Art. 7. Je prie celles et ceux qui acceptent l'arrêté de le faire savoir en levant la main.

L'arrêté est accepté par 32 voix contre 1 opposition.



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à une demande de crédit de CHF 350'000.- TTC pour l'étude d'une variante dite « des Planchettes » avec microturbinage des eaux dans le cadre du projet de création d'un exutoire pour favoriser l'évacuation des eaux claires de la ville

(du 18 avril 2005)

AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

1. PRÉAMBULE

En date du 27 janvier 2003, le Conseil général a accordé un crédit de CHF 700'000,- pour l'étude d'un exutoire d'eaux claires dans la partie Ouest de la Ville.

Ce projet faisait suite au constat de limite de capacité du collecteur principal de la Ville, dans le secteur Ouest notamment, où des inondations apparaissent lors d'orages violents. Ces inondations occasionnent des dégâts parfois importants aux immeubles riverains.

L'analyse des causes a permis de mettre en évidence l'origine des problèmes, à savoir :

⇒ le développement important de la zone Ouest de la Ville depuis une trentaine d'années qui augmente les surfaces où les eaux sont collectées. Malgré certaines mesures prises, comme l'obligation de rétention des eaux de pluie récupérées imposée aux grands immeubles récemment construits, les quantités d'eau acheminées au réseau collecteur s'accroissent, en particulier lorsqu'il y a impossibilité d'infiltrer les eaux ;

- ⇒ un trop lent développement du réseau collecteur principal concerné. Des aménagements ponctuels ont certes été réalisés pour désengorger certains secteurs, mais ces aménagements n'ont permis que de retarder l'apparition des problèmes, ou de les déplacer le long du collecteur principal ;
- ⇒ l'existence d'un seul exutoire naturel, situé à l'extrémité nord-est de la Ville, qui oblige toutes les eaux collectées de la Ville à être évacuées par ce point de passage.

A cela s'ajoute le problème du réseau unitaire et de la STEP qui ne peut traiter que très partiellement les eaux collectées en cas de pluie.

De ce constat a germé l'idée de créer un exutoire pour évacuer les eaux claires à l'Ouest de la Ville. En attendant le développement du réseau séparatif en Ouest de la Ville, cet exutoire fonctionne comme déversoir d'orages.

Si le point d'entrée de l'exutoire a été rapidement défini, à savoir à hauteur du Grand-Pont compte tenu de l'espace disponible à cet endroit, plusieurs tracés ont été étudiés, présentant divers avantages et inconvénients relatifs à la longueur de l'ouvrage, aux conditions géologiques traversées et surtout à la sensibilité du site récepteur quant au volume et à la qualité des eaux qui y seront acheminées.

De l'examen des variantes par le Service cantonal de la protection de l'environnement (SCPE), par le Département de la gestion du territoire (DGT) et par la Société des Forces Motrices du Châtelot (SFMC), il en est ressorti que la variante dite du « lac de Moron » présentait les plus grands avantages.

2. NOUVELLE VARIANTE DITE « DES PLANCHETTES »

A fin septembre 2004, EEF.ENSA contactait le directeur du dicastère des Infrastructures et Energies pour lui suggérer l'étude d'une nouvelle variante, où la galerie de l'exutoire déboucherait à proximité du funiculaire desservant l'usine des Forces Motrices du Châtelot permettant, par la mise en conduite forcée le long de la voie du funiculaire, de turbiner les eaux à hauteur de l'usine.

Cette variante a d'emblée paru séduisante pour les raisons suivantes :

- ⇒ faible longueur de la galerie ;
- ⇒ meilleur environnement géologique supposé dans le profil de la galerie ;
- ⇒ potentiel écologique du projet offert par le turbinage des eaux.

Toutefois, cette variante offre quelques aspects moins séduisants, notamment le risque d'un impact sur l'écosystème du Doubs, à hauteur du point de restitution des eaux qui est moins favorable que dans le cas de la variante dite du « lac de Moron », où les eaux sont mieux diluées.

Une première réunion avec des représentants d'EEF.ENSA, au mois d'octobre, a débouché sur une première déception. Le volume des eaux turbinables, du moins avec un système unitaire qui oblige à n'évacuer par l'exutoire que les eaux de crues, était jugé trop faible par EEF.ENSA pour attirer leur intérêt à turbiner ces eaux.

A l'occasion d'une réunion en décembre 2004, les représentants du SCPE nous indiquaient qu'il n'y avait aucun élément du projet qui entraînerait automatiquement un préavis négatif. Toutefois, il nous était signalé qu'il convenait de fournir des informations plus précises sur certains aspects du projet, notamment le débit restitué, la qualité des eaux et l'incidence du rejet sur la vie aquatique dans la zone du Doubs concernée par les rejets.

2.1 Justification du projet

Une étude simplifiée sur la faisabilité de la variante « des Planchettes » a été confiée au bureau IUB (mandataire pour l'étude de génie civil). Une comparaison multicritères avec la variante du « lac de Moron » a abouti aux conclusions suivantes :

- ⇒ la possibilité technique de réaliser la variante « des Planchettes » se révèle plus intéressante techniquement que la variante du « lac de Moron » en raison d'un tracé plus court, moins profond et d'un accès fort simplifié ;
- ⇒ un coût de 20% meilleur marché pour la variante « des Planchettes » avec conduite forcée le long du funiculaire des Forces Motrices du Châtelot (hors investissement pour turbinage), soit 18,5 mio contre 23 mio.

Compte tenu de ces aspects, il a été décidé de mettre de côté à ce stade l'étude de la variante du « lac de Moron » au profit de celle « des Planchettes ».

Il convient de préciser que les dépenses engagées à ce stade concernent essentiellement les auscultations (forages) à l'entrée et dans la première partie du tronçon. Les résultats issus de ces investigations sont utilisables sans autres dans la variante « des Planchettes » car les tracés des deux variantes dans cette partie sont quasi identiques.

Bien que les sommes engagées à ce stade, soit environ CHF 390'000,-, laissent une certaine marge de manœuvre pour étudier la variante « des Planchettes », il a été décidé de procéder à une demande de crédit complémentaire au motif :

- ⇒ d'informer le Conseil général sur la nouvelle situation du projet d'exutoire et lui demander son aval pour poursuivre le projet sur la variante « des Planchettes » ;
- ⇒ de conserver le solde du crédit d'étude octroyé pour poursuivre l'étude sur la variante « lac de Moron » au cas où la variante « des Planchettes » se révélerait par la suite moins intéressante, ou irréalisable.

2.2 Coût des travaux

Les coûts des travaux d'étude pris en compte dans la demande de crédit ne concernent que ceux qui **s'ajoutent** dans la variante « des Planchettes » par rapport à la variante du « lac de Moron », comme par exemple l'étude sismique qui doit être réalisée sur chaque tracé, ou l'étude sur la possibilité de turbinage qui n'apparaît que dans le cas de la variante « des Planchettes ».

Par contre, il n'y a pas de dépense supplémentaire pour l'élaboration du projet définitif au motif qu'il n'y en aura qu'un, soit la variante « des Planchettes », ou celle du « lac de Moron » et que le crédit est déjà disponible (dans les CHF 700'000,- octroyés).

Le détail des coûts des travaux complémentaires est présenté dans le tableau ci-dessous.

Prestations d'études	Devis	CHF - TTC
Ingénieurs civils	SD Ingénierie Neuchâtel SA	75'000,--
Turbinage	Mhylab	10'000,--
Géologie, hydrogéologie	MFR SA	45'000,--
Forages	Zschokke Locher SA	100'000,--
Etude sismique	Geoexpert SA	35'000,--
Notice d'impact	Aquarius	20'000,--
Inventaire et estimation des débits des sources dans zone d'influence	SHE	15'000,--
Prélèvements, analyses eaux	SHE	10'000,--
Autorisations, indemnités pertes culture, etc...	Travaux publics	10'000,--
Divers et imprévus		30'000,--
	Total TTC	350'000,--

2.3 Programme

2 ^{ème} semestre 2005	démarrage de l'étude de la variante « des Planchettes »
1 ^{er} semestre 2006	demande de crédit d'exécution, mise à l'enquête, demande de subvention
2 ^{ème} semestre 2006	fin de l'étude, mise en soumission

3. CONSÉQUENCES SUR LES FINANCES

Le montant du crédit d'étude complémentaire figure dans le budget 2005. Il est inférieur au montant provisionné, soit CHF 350'000,- au lieu de CHF 390'000,-.

Cette étude, comme le projet, bénéficie d'une subvention du canton au titre de la séparation des eaux, à hauteur de 20% minimum.

4. CONSÉQUENCES SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Aucune conséquence particulière. Les tâches sont, pour l'essentiel, confiées à des bureaux mandataires.

5. RAPPROCHEMENT ET COLLABORATIONS AVEC LE LOCLE

Aucun, au motif que les réseaux d'évacuation des eaux sont totalement séparés pour les deux villes.

6. ELÉMENTS RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet d'un exutoire des eaux claires contribue fortement au développement durable, aux motifs suivants :

- ⇒ le projet permet d'envisager, pour la première fois, la mise en séparatif d'une partie du réseau collecteur de la Ville, ce qui permettra par la suite de restituer des eaux de plus en plus propres au Doubs par l'exutoire et de décharger en même temps la STEP par temps d'orage ;
- ⇒ là où cela s'avérera possible, les eaux claires parasites seront acheminées à l'exutoire, ce qui diminuera la charge à la STEP et augmentera le volume d'eau turbinable ;
- ⇒ le turbinage des eaux de l'exutoire produira une énergie « verte ».

Ce rapport a été soumis à la Commission des Infrastructures qui l'a accepté à l'unanimité lors de sa séance du 24 mai 2005.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, à voter l'arrêté suivant :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente:
Claudine Stähli-Wolf

Le Chancelier:
Sylvain Jaquenoud

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal
Vu le préavis de la Commission des Infrastructures

a r r ê t e

Article premier.- Un crédit de CHF 350'000,- TTC est accordé au Conseil communal pour l'étude complémentaire de la variante dite « des Planchettes » du projet d'exutoire des eaux claires.

Article 2.- L'investissement sera amorti au taux de 10 %.

Article 3.- Les subventions cantonales viendront en déduction du présent crédit en cas de réalisation de l'ouvrage.

Article 4.- Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement dudit crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

M. Philippe Laeng, rad. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Le groupe radical n'acceptera pas ce rapport. J'ai personnellement soumis celui-ci à un bureau spécialisé et je souhaite vous faire part ici de quelques constatations. Le bassin versant mesure environ 5,2 km² alors que celui du Châtelot mesure 920 mètres. Si l'on considère la chute trois fois plus haute que l'exutoire, ce nouveau projet apporterait 1,75% de production d'énergie en plus, pour autant que toutes les eaux en amont du Grand-Pont soient constamment déviées aux Planchettes et pas seulement en trop-plein. Au vu de l'investissement que représente la conduite d'amenée, et vu la trépidité disponibilité de trop-plein d'eau en moyenne annuelle, il est clair que le prix du peu d'énergie produite sera dissuasif. Le devis du projet proposé est notoirement sous-évalué considérant les prix effectivement pratiqués pour les ouvrages souterrains et la qualité des roches traversées. Mes nombreuses expériences dans ce domaine me font appréhender un montant effectif des travaux d'au moins 60% plus élevé que mentionné dans la proposition de IUB de 18,5 millions. Pour toutes ces raisons ou bien d'autres que nous avons dans ce dossier, nous refuserons ce rapport. Merci.

M. Claude Heimo, lib.-PPN : M. le président, Mesdames, Messieurs. Comme nous pouvons le lire dans le rapport, depuis plus de deux ans, ce problème préoccupe nos conseillers communaux. L'évacuation des eaux claires ne va certainement pas s'améliorer avec la construction du magasin Gemo ainsi que celui du centre Coop qui diminuent tous les deux les surfaces d'évacuation naturelle des eaux pluviales.

Notre parti est acquis à l'idée de trouver une solution pour l'évacuation des eaux claires. Il y a toutefois deux motifs qui nous posent problèmes. Premièrement, le premier crédit de Frs 700'000.- n'a été utilisé que jusqu'à concurrence de Frs 390'000.-. Nous félicitons les responsables de l'étude d'avoir eu la sagesse de ne pas poursuivre les investigations jusqu'à dépenser la totalité du crédit alloué pour en arriver à la conclusion que le projet n'était toutefois pas réalisable. Par contre, nous ne comprenons pas pourquoi ils n'ont pas davantage exploré la variante dite des Planchettes avec le solde du montant déjà alloué. Comme le tracé est plus court et qu'une partie de l'étude sur le lac de Moron a déjà donné quelques indications, il nous semble que les Frs 310'000.- restants nous permettraient de voir, dans un premier temps en tout cas, si le projet est réalisable, comme pour le premier tracé. Si l'étude effectuée avec les Frs 310'000.- disponibles est positive, alors, et alors à ce moment-là seulement, nous pourrions octroyer un crédit complémentaire plus ciblé s'il s'avère nécessaire. Il est donc trop tôt d'accepter d'ouvrir le cordon de la bourse pour un nouveau crédit qui permettrait à certaines entreprises mandatées de travailler dans l'opulence avec certaine fois des largesses financières que notre commune peut octroyer.

Deuxième point qui nous pose problème, d'après nos sources l'exutoire prévu à proximité du Grand-Pont se trouve à une altitude de 1'000 mètres, alors que le point culminant de la ligne du chemin de fer à l'Ouest du Crêt-du-Loche se situe à 1'020 mètres. Ce qui signifie que la vallée du Crêt-du-Loche descend d'Ouest en Est avec une dénivellation de vingt mètres seulement. Aujourd'hui, la route reliant notre ville au Loche n'est pas terminée. Pourquoi ne pas envisager une évacuation de nos

eaux claires par le Col-des-Roches ? Nous profiterions des travaux de la route pour introduire une nouvelle conduite, ce qui naturellement éviterait certains frais. Cela permettrait à la Ville du Locle de résoudre, elle aussi, son problème d'eaux pluviales et les inondations fréquentes que provoque le Bied. La configuration géographique de nos deux villes est similaire. Pourquoi le rapport mentionne-t-il qu'aucun motif de collaboration avec le Locle ne se justifie dans ce projet ? Y a-t-il eu des discussions à ce point ? Dans l'état actuel de nos réflexions, la solution la plus intéressante d'évacuation des eaux claires semble être celle qui profiterait de la zone des travaux du Crêt-du-Locle, puis de la traversée de la ville du Locle avec le raccordement de cette dernière et le drainage du Bied à travers le plateau du Col-des-Roches pour en terminer dans le Doubs. Cette variante aurait l'avantage entre autre de nous permettre de créer la mise en place d'un point d'eau (sous forme d'un étang par exemple) dans le nouvel aménagement du Crêt-du-Locle. Ce qui serait intéressant autant au point de vue écologique que touristique, voire même de détente pour notre population.

Compte tenu de ces deux appréciations, qui ne sont pas incompatibles avec une étude, nous refuserons cette demande de crédit supplémentaire de Frs 350'000.- tant que le crédit initial n'a pas été entièrement utilisé.

Merci de votre attention.

M. Daniel Nussbaumer, UDC : M. le président, Madame, Monsieur. Le groupe UDC s'est penché sur le projet d'exutoire des eaux claires provenant des futurs séparatifs et est conscient de l'importance de trouver une solution à ce problème de surcharge du collecteur. Nous sommes d'avis qu'une solution doit être trouvée à long terme. La solution dite des Planchettes paraît en effet assez intéressante et nous y adhérons. Nous sommes donc favorables à une étude complémentaire, mais pour autant que pas un seul franc ne soit dépensé en plus, avant que nous ayons en poche l'accord du Service cantonal de la protection de l'environnement. Il serait vraiment stupide qu'après moult études onéreuses nous soyons bloqués par ce Service pour des questions de pollution bien entendu dans le Doubs. D'autre part, nous aimerions savoir où en sont les discussions avec la commune des Planchettes concernant l'adduction d'eau de celle-ci par la galerie de l'exutoire, ce qui serait certainement profitable aux deux parties. Si nous pouvions profiter de cette galerie pour amener l'eau courante aux Planchettes, ce serait aussi un avantage pour tout le monde. Merci beaucoup.

M. Pierre Willen, Les Verts : M. le président, Mesdames et Messieurs. Ce dossier est très intéressant, car il propose à notre ville une énergie renouvelable. Chaque fois que nous pouvons faire un développement, faire une étude afin d'avoir des énergies qui vont se renouveler, c'est indispensable. Nous devrions même tendre à avoir pratiquement un 20% d'électricité dite verte ou d'électricité renouvelable. Il y a déjà un projet pour turbiner les eaux de la STEP qui est un projet intéressant. Là, il y a un deuxième projet, tout autant intéressant, qui se développe pour turbiner les eaux claires de l'Ouest de la ville.

Personnellement, nous aimerions dire notre pleine confiance au Conseil communal. A entendre nos collègues radicaux, avec un rapport non signé, avec des

chiffres dont je n'ai pas trouvé les mêmes résultats - sans vouloir me poser en expert - c'est un défit et j'ai le sentiment que c'est prendre le Conseil communal et les bureaux d'ingénieurs pour des « pignoufs ». Je regrette vivement que ce document nous parvienne ce soir dans la main et j'ai le sentiment que c'est uniquement un document de défit; je le regrette. Nous demandons une étude. Une étude pour un projet d'avenir, une étude pour obtenir une énergie renouvelable. Si cette étude nous démontre comme le rapport non signé que nous avons reçu rapidement, pas par le Conseil communal, mais par le groupe radical, que le projet ne sera pas fiable, j'ai le sentiment que nous ne le ferons pas. Mais il est de notre devoir de citoyen vis-à-vis de nos enfants, de prévoir un projet et d'étudier une énergie renouvelable. C'est la première fois que nous cherchions à valoriser toute cette eau qui nous tombe sur la tête; alors allons jusqu'au bout, pratiquons cette étude. Mais d'un autre côté, au niveau de cette étude et de ces différents crédits, j'aimerais que le Conseil communal s'engage à hiérarchiser ses recherches. Tout comme M. Nussbaumer l'a soulevé, ce serait idiot de faire des sondages, d'entreprendre plein de démarches et qu'à la fin, le Service de l'environnement, nous dise : "non, ça ne va pas". Ainsi, nous voulons un engagement clair du Conseil communal sur une hiérarchie des études à mener et ensuite nous continuons ou nous arrêtons.

J'aimerais dire que nous donnons notre pleine confiance au Conseil communal et que nous regrettons ce qui nous est parvenu ce soir par nos collègues radicaux.

Mme Fabienne Girardin, POP : M. le président, Mesdames et Messieurs. Après s'être penché sur ce rapport, le POP entre en matière. En effet, il nous paraît évident, que nous ne pourrons pas faire l'économie d'un réseau d'évacuation des eaux pour la zone Ouest de la ville et ce pour deux raisons. Premièrement, les inondations répétées suite à des orages causent des dommages aux immeubles du secteur et la ville doit indemniser lourdement les propriétaires, une situation qui ne peut durer. Deuxièmement, le développement urbain et industriel de ce secteur ne pourra se faire sans un réseau performant d'évacuation des eaux.

Il nous paraît dès lors juste de rechercher la meilleure solution, et s'il existe une alternative plus favorable à celle du lac de Moron, de l'examiner soigneusement. La variante des Planchettes nous paraît une solution intéressante. D'une part, le collecteur d'eaux claires constituera la base du réseau séparatif des eaux de la ville pour tout ce secteur et permettra le raccordement ultérieur du réseau séparatif des Entilles. C'est aussi le premier pas qui montre une volonté d'investissement pour à terme développer plus largement un réseau séparatif. Par ailleurs, un réseau séparatif et le projet de turbinage associé nous semblent en cohérence avec les objectifs de l'Agenda 21.

Néanmoins, toujours dans l'idée de rechercher la solution la meilleure, le POP demande à réétudier la collaboration avec Le Locle. En effet, le développement de la zone Ouest intéresse les deux communes et une collaboration serait peut-être possible, via le turbinage des eaux à La Rançonnière. Ne serait-il pas judicieux d'évaluer le coût de la traversée du Locle et la rentabilité de ce turbinage-là ?

D'autre part, le POP demande également à ce que soit reposée à Electricité Fribourg-ENSA la question du rachat de l'énergie produite par le turbinage prévu. Le

POP ne comprend pas les raisons de ce refus et souhaite en connaître les implications.

Pour terminer, nous sommes partagés sur la nécessité d'une rallonge, alors qu'un budget d'étude existe déjà et qu'il n'a pas été totalement utilisé.

Nous attendrons donc les réponses du Conseil communal avant de prendre une position définitive. Merci.

Mme Annie Clerc-Birambeau, soc. : M. le président, Mesdames et Messieurs. Vingt mois après une première demande de crédit, une première variante s'impose, celle du " lac de Moron".

Septembre 2004 rebondissement. La variante "Planchettes" se profile, interpelle les ingénieurs et finit par nous être proposée. Mais... Le rapport ne fait pas la démonstration que la variante des Planchettes est à priori bien meilleure que la variante lac de Moron. Compte tenu de ce que nous savons avec les Frs 390'000.- déjà engagés, nous devons en savoir suffisamment pour choisir une option d'étude à défaut de prendre une décision. Allons jusqu'au bout des études. Comme le dit M. Willen, hiérarchisons les recherches. Le rapport nous présente un non-choix et nous ballote d'une variante à l'autre ou du moins plutôt vers la nouvelle variante des Planchettes sans connaître le résultat de la variante du lac de Moron. Il propose une variante avec conséquence non négligeable sur l'écosystème et un non-intérêt du turbinage comme il a été démontré.

Le PS refuse la demande de complément de crédit tout en étant acquis à l'idée de réflexion sur un exutoire et dans un temps plus lointain un réel réseau séparatif.

M. Laurent Iff, président : Je vous remercie. La parole n'étant plus demandée, je passe la parole à M. Hainard pour le Conseil communal.

M. Pierre Hainard, vice-président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) : M. le président, Mesdames et Messieurs. Au nom du Conseil communal, je vous remercie d'abord de l'accueil fait à ce rapport qui apporte une solution à un problème : l'évacuation des eaux claires 20% meilleur marché (18,5 millions contre 23). Le principe de cette étude a été accepté à l'unanimité par la commission des Infrastructures le 24 mai 2005. L'objectif du rapport et de l'amendement est bien de pouvoir entreprendre l'étude de la variante Planchettes avec comme premier objectif l'étude d'impact. Une fois que l'étude d'impact, dont le coût est estimé à Frs 75'000.- (ingénieurs civils pour Frs 20'000.-, notice d'impact pour Frs 20'000.-, inventaire et simulation des débits des sources dans la zone d'influence pour Frs 15'000.-, prélèvement et analyse d'eau pour Frs 10'000.-, divers et imprévus Frs 10'000.-) aura été faite et que les autorités, donc le SCPE aura donné son accord, nous prendrons contact avec les associations qui pourraient éventuellement s'opposer. Ensuite, compte tenu de ce OK du SCPE et des discussions avec les associations de pêcheurs, de marcheurs, une fois que tout sera terminé, nous pourrions revenir vers le Conseil général pour dire "la variante Planchettes est écologiquement faisable". Je prends l'engagement de hiérarchiser, de planifier l'étude d'impact en premier et d'arrêter (elles n'ont d'ailleurs pas commencé) les études géologiques, sismiques sur la zone Planchettes. Que ceci soit bien clair.

Concernant les questions de M. Laeng. Vous parlez d'un rapport que je n'ai pas eu officiellement. J'ai entendu parlé d'un bureau d'ingénieurs FMN. Je ne sais pas si c'est de cela dont vous parlez. J'ai reçu ce rapport FMN hier. J'ai demandé une étude le plus rapidement possible pour savoir si c'était possible. Cette étude-là parle premièrement d'une proposition de captage des eaux usées. Je vous rappelle que nous parlons maintenant d'eaux claires. Nous parlons d'exutoire, d'évacuation d'eaux claires. Ce que nous voulons faire maintenant, c'est une évacuation des eaux claires par un système séparatif qui soit totalement opérationnel dans les vingt ou trente prochaines années. Si c'est la solution que vous me proposez, elle ne vaut rien. Si c'en est une autre, je ne peux pas prendre position sur un rapport que je ne connais pas, que je n'ai jamais vu, dont j'entends parler depuis cinq minutes. Je trouve cette façon de procéder un peu cavalière.

Je passe aux questions de M. Heimo. Vous avez parlé de la nécessité d'un système d'évacuation. Je vous en remercie. Vous avez dit, si j'ai bien compris, que nous avons arrêté les investigations après avoir dépensé Frs 390'000.- sur la variante Moron, parce qu'elle n'était pas réalisable. Je n'ai jamais dit que la variante Moron n'était pas réalisable. Nous avons arrêté les études que nous avons commencées, d'ailleurs pas du côté de Moron, mais du côté du Grand-Pont, sous la ville, parce qu'ENSA nous a dit qu'il y avait peut-être une solution meilleur marché. ENSA nous a dit : "Nous ne pouvons pas prendre position vis-à-vis de la géologie, mais au point de vue longueur de tunnel, au point de vue possibilité de turbinage, au point de vue possibilité d'amener de l'eau aux Planchettes - c'est une hiérarchie de besoins, le premier besoin étant bien d'évacuer l'eau - cette solution Planchettes mérite d'être étudiée". Nous l'avons étudiée et avons estimé que cela valait vraiment la peine de gagner 4 à 5 millions. Je pense que personne ne contestera la chose. L'inconvénient, c'est qu'effectivement, au point de vue écologique, c'était un peu moins clair. Le Service de l'hygiène et de l'environnement de la Ville nous a donné un OK de principe. Maintenant ce que nous voulons, le Conseil communal s'y engage, c'est avoir un OK légal (si j'ose dire) du SCPE. Donc nous n'avons pas arrêté les études parce que la solution Moron était irréalisable, mais parce qu'il y en avait une autre qui, de toute évidence, était meilleur marché.

Maintenant, pourquoi avons-nous fait une nouvelle demande de crédit ? Parce que le Conseil communal sait qu'un crédit est affecté à un certain travail et que changer l'affectation d'un crédit n'était pas toujours apprécié par le Conseil général. Tenant compte de cette expérience de mes collègues, le Conseil communal a préféré faire une nouvelle demande de crédit pour ne pas réaffecter un crédit à une autre opération. D'où l'amendement du Conseil communal qui vous demande de réaffecter la part non utilisée du premier crédit à l'étude Planchettes.

Vous avez parlé du Grand-Pont. Je n'ai pas compris si c'était une question que vous aviez posée. Mais simplement la position du Grand-Pont est idéale, parce que pour faire les travaux lourds nécessaires, c'est le meilleur emplacement. Cet emplacement vers le Grand-Pont permet de collecter la majorité des eaux claires.

Vous avez parlé d'une question d'altitude. Pour votre information, le puits prévu fera trente mètres de profond, de telle façon que nous puissions collecter les eaux de pratiquement l'ensemble de la ville.

Concernant la collaboration avec Le Locle, vous avez devant vous, Mesdames et Messieurs, un Conseil communal qui est très attaché à toute collaboration avec Le Locle. Supposer ou imaginer que nous ne voulons pas collaborer avec Le Locle est une erreur, c'est faux. Nous tenons à collaborer avec Le Locle. Mais les faits sont têtus. Je lis dans le rapport du Conseil communal au Conseil général du 15 janvier 2003 (demande de crédit de Frs 700'000.- pour l'étude de la variante Moron): "Au Locle, les autorités de même que les services techniques ont été consultés. En raison des risques que feraient courir l'excavation d'un tunnel à travers les zones de protection des eaux souterraines, le drainage de la nappe phréatique, ainsi que les difficultés géotechniques auxquelles il faut s'attendre dans le sous-sol de la ville et les coûts qu'elles induisent par un recours à un canal à grand gabarit, le Conseil communal du Locle a renoncé à participer. En effet, le projet ne présente qu'une utilité très relative dans les concepts d'évacuation des eaux, les priorités et le plan financier définis par le PGE que le Conseil communal du Locle a récemment adopté". Par curiosité, j'ai demandé à nos services techniques de faire une approximation du coût de la solution Le Locle. Pourquoi, faut-il traverser toute la ville du Locle ? Parce que le réseau du Locle n'est pas dimensionné pour recevoir nos eaux. Le réseau de la ville du Locle est juste suffisant pour la récole de leurs propres eaux. Pour exemple, la restitution d'une partie des eaux de la H 20 a dû être limitée dans son débit pour éviter la surcharge du réseau d'eaux claires loclois. Donc nous n'avons pas pu mettre les eaux claires de la H 20 et nous voulons mettre celles de la ville ? Donc il faut une nouvelle canalisation. Le coût est estimé à 85 millions. Mettons 20% d'exagération, nous arrivons encore toujours à 60 millions. Donc pour Le Locle *ite missa est*, la messe est dite, la solution est impossible.

M. Nussbaumer, vous avez insisté sur le fait que le SCPE devait donner son accord. Je crois avoir été clair. Le premier objectif de l'étude est d'avoir l'accord écrit du SCPE. Vous avez parlé des Planchettes concernant l'amenée d'eau. J'ai le plaisir de vous dire que nous allons rencontrer le Conseil communal des Planchettes le 8 août à 20h.00 pour parler de ce problème. Il est bien clair que pour la Ville de La Chaux-de-Fonds, l'opération doit être financièrement neutre.

M. Willen, je m'engage, je ne sais pas si je peux dire à hiérarchiser, mais en tout cas à planifier les études, de telle façon à ce que la première étude qui soit faite, soit pour que le SCPE puisse nous garantir que les autorisations seront accordées.

Mme Girardin. Je crois que j'ai déjà parlé du Locle.

Rachat de l'énergie. Je pense qu'il est préférable que EEF.ENSA qui est le futur nom d'ENSA ne nous achète pas cette énergie. Cette énergie, c'est la nôtre. C'est une énergie verte, Jade, qui nous appartient. Deuxièmement, SIM SA va mettre en place des accords avec la nouvelle entité EEF.ENSA. Nous faisons en sorte que l'énergie que nous allons produire, pas seulement aux Planchettes, mais aux Moyats, à Cridor, que cette énergie-là, c'est nous qui la mettons dans notre réseau, à notre prix. Quand nous vendons de l'énergie à ENSA, nous la vendons 6 ou 7 centimes le kWh. Eux, quand ils vous la revendent, peut-être avant ou après, ils vous la revendent le double, parce qu'ils vous font payer ce que l'on appelle le timbre. Nous allons faire en sorte de produire notre électricité au bon moment, là où elle vaut le plus cher.

Mme Clerc, vous m'avez parlé de la solution Planchettes meilleure ou pas meilleure. Je ne sais pas si elle est meilleure ou pas, c'est l'étude qui sera faite après

l'étude d'impact qui, au point de vue géologie, nous le dira. Mais les soupçons aujourd'hui font penser que la solution Planchettes ne sera en tout cas pas plus mauvaise.

Maintenant le coût, j'en ai parlé. C'est 20% meilleur marché. Ne serait-ce que pour ces 20%, je pense que cela vaut la peine de faire cette étude.

Je pense avoir répondu à toutes les questions.

Je vous remercie de bien vouloir accepter le rapport, y compris l'amendement du Conseil communal.

M. Pierre Willen, Les Verts : M. le président, Mesdames et Messieurs. Je ne sais pas si j'ai bien suivi l'explication, mais le premier crédit qui a été demandé, l'argent qui reste finalement, nous n'allons pas l'utiliser pour des raisons de procédure et de clarté à l'égard du Conseil général et vous avez fait un deuxième rapport. Donc j'en appelle quand même à notre responsabilité pour soutenir cette demande de crédit. C'est un projet qui par la suite ne sera pas amorti par l'impôt, mais qui sera amorti par son rendement. Si nous refusons un crédit tel que celui-là, la variante des Planchettes, et valoriser l'eau qui nous tombe dessus, j'ai le sentiment que c'est terminé et ce serait regrettable.

M. Philippe Laeng, rad. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Je suis quand même un peu étonné que le Conseil communal nous reproche lors d'un rapport finalement assez technique et complexe d'aller nous renseigner auprès de spécialistes. Je m'en excuse, je l'ai fait, et je trouve que j'ai bien fait.

Je rappellerai quand même au Conseil communal qu'en page 3 du rapport - ce n'est pas moi qui l'ai écrit, c'est lui - que les représentants d'ENSA, au mois d'octobre, ont débouché sur une première déception. Il est clair qu'ils le disent dans ce rapport, que le système unitaire qui oblige à évacuer par l'exutoire des eaux de crue a été jugé trop faible par EEF. ENSA. Ces gens, qui sont des spécialistes, peuvent dire que la quantité d'eaux de 5 km² sera ridicule à faire turbiner et que cela va coûter plus cher. Cela m'étonne quand même un peu qu'on le mette dans le rapport, mais qu'on n'en tienne pas compte. Il faut quand même savoir ce que nous voulons. Il est vrai qu'il y a très peu d'eau sur cette surface et il faut que ces turbines marchent. Je crois que le groupe des Verts n'a pas compris. Nous pouvons faire de l'écologie à n'importe quel prix et ça ne sert à rien. Je dis que si vous voulez turbiner quelque chose, nous turbinons les eaux de la Ronde après la STEP. Là nous aurons un rendement constant, mais nous n'aurons pas de l'eau que pendant quelques minutes, un quart d'heure dans un orage que nous comptons habituellement, et après nous envoyons cette eau dans des conduites que nous allons turbiner dans le Doubs. Je vous rappellerai quand même lors des orages, qui ne sont quand même pas la chose la plus fréquente à La Chaux-de-Fonds, que votre exutoire, comme vos canalisations, vont se rincer, ça va brasser, nous allons brasser des boues, des hydrocarbures et des métaux lourds. Mais qu'allons-nous faire avec cela ? Nous allons tous les envoyer comme des grands garçons dans le lac. Si c'est ça l'écologie, bravo, c'est réussi. Merci.

M. Laurent Iff, président : M. Bregnard.

M. Théo Bregnard, POP : Je vais laisser répondre le Conseil communal.

M. Laurent Iff, président : Prenez déjà la parole. Le Conseil communal répondra en bloc.

M. Théo Bregnard, POP : Donc je passe.

M. Laurent Iff, président : M. Heimo.

M. Claude Heimo, lib.-PPN : M. le président, je crois qu'il y a une petite confusion chez nous. C'est-à-dire qu'avec la proposition d'amendement, il y a quelque chose qui n'est pas clair. J'aimerais bien des précisions par rapport à cela.

Au départ, ce que nous avons compris lors de la lecture du rapport, c'était que le Conseil communal demandait une rallonge par rapport aux Frs 700'000.- de telle façon à mettre les Frs 310'000.- de solde du rapport, donc de la première étude, et de rajouter Frs 350'000.-. Là, nous n'étions pas d'accord, parce qu'il faut déjà utiliser les Frs 310'000.- restants pour après, si, comme je l'ai dit dans mon exposé cela s'avère nécessaire, vous puissiez redemander. Mais pour le moment, il faut déjà utiliser ces Frs 310'000.-. Qu'il soit bien clair là-dessus, pour nous, c'est cette confusion-là maintenant qui a l'air d'être éclaircie, mais j'aimerais encore demander à M. Hainard de nous éclairer par rapport à l'amendement. Merci.

M. Laurent Iff, président : Merci. La parole n'étant plus demandée, je passe la parole à M. Hainard pour le Conseil communal.

M. Pierre Hainard, vice-président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Je vais répondre à M. Willen et à M. Heimo en même temps concernant le crédit. L'idée première du Conseil communal était de dire que nous avons un crédit de Frs 700'000.- pour la variante Moron. Nous avons dépensé Frs 390'000.- pour un certain nombre d'études qui ont été faites du côté du Grand-Pont et nous nous apercevons qu'il y a quand même une autre solution qui sera vraisemblablement meilleure. Nous proposons de geler ce crédit, nous ne le touchons plus. Nous demandons un crédit de Frs 350'000.- pour faire une étude sur la variante Planchettes. Et si les études de la variante Planchettes prouvent que nous pouvons aller de l'avant, nous abandonnerons définitivement la variante Moron. A ce moment-là, nous viendrons vers vous pour vous demander si nous pouvons utiliser l'argent de cette variante-là pour terminer l'étude. Nous ne voulions pas faire une rallonge. Ce n'était pas une façon détournée de vous escroquer Frs 350'000.- sur le crédit de Frs 700'000.-. L'idée n'était pas de vous demander un crédit de Frs 1'050'000.-, c'était de dire qu'un crédit est affecté à une étude. Je crois que le Conseil général y tient. Nous ne pouvions pas de nous-même affecter ce crédit à une autre étude, parce que ce n'est pas légal. Un crédit est fait pour une étude donnée. Notre idée était bien de geler les Frs 310'000.-. Nous ne les dépensions pas. Oui, ça ne rapporte pas beaucoup c'est vrai. Je crois que les choses sont claires. En fait, l'amendement du Conseil communal est de vous demander l'autorisation

d'utiliser les Frs 310'000.- et de les réaffecter pour une autre étude. Je crois que là, je ne peux pas être plus clair. Merci.

M. Laeng, il faudrait que vous puissiez me donner le nom du bureau d'ingénieurs que je puisse quand même en prendre acte, que je puisse faire étudier ce rapport. Mais vous avez dit une erreur. Vous avez dit que nous allions mettre n'importe quoi dans le Doubs et que l'écologie, ce n'était pas ça. Moi qui suis un "écologo-scientifique". Je tiens à vous dire une chose. Quand il pleut, ça nettoie les routes et cette eau-là part à la STEP. Au bout d'un certain temps, quand nous dépassons le niveau des canalisations, nous passons dans le séparatif et nous n'allons justement plus à la STEP, mais dans l'exutoire. C'est le principe. Deuxième chose. Les gens qui ont pensé à mettre une turbine ont pensé à mettre un décanteur, un dégrilleur, de telle façon que nous n'ayons pas des troncs d'arbres dans la turbine et qu'il n'y ait pas de sable, donc que l'eau soit raisonnablement utilisable par une turbine, tout en sachant que cette turbine s'usera plus qu'une turbine sur l'Areuse, parce que la qualité de l'eau est fondamentale dans le turbinage et il y a un certain nombre de problèmes qui se passent quand il y a du sable dans l'eau; c'est vrai, les turbines s'usent plus. Pourquoi mettre une turbine ? Nous pourrions mettre un brise-énergie. Mais comme "écologique scientifique", ça me dérange de mettre en place un système pour briser de l'énergie, alors que nous pouvons l'utiliser pour une micro-turbine. Ce n'est pas la turbine qui va rentabiliser l'exutoire, c'est simplement utiliser le plus intelligemment possible une énergie que nous avons à disposition. C'est l'idée du turbinage des Planchettes.

Je tiens à vous rassurer, une étude est en train de se mettre en place concernant le turbinage des eaux de la Ronde.

Mme Annie Clerc-Birambeau, soc. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Durant les explications des plus convaincantes de M. Hainard sur le rapport, le PS revoit sa position et décide de faire confiance au Conseil communal.

M. Théo Bregnard, POP : J'ai trouvé que ce soir, il y avait beaucoup d'avis, et je me rallie à ce que M. Laeng disait lors de la séance du 27 janvier. Il se demandait si le choix était judicieux. Il disait que cela dépassait nos compétences politiques. Je trouve qu'il y a eu beaucoup d'experts dans cette salle. Etant donné que le Conseil communal a dit qu'il tiendrait compte de ce que nous a donné le parti radical ce soir, nous ne pouvons que faire confiance au Conseil communal pour étudier la bonne solution. Dans ce sens-là, nous le suivrons.

M. Claude Heimo, lib.-PPN : M. le président. Je n'ai encore pas compris le problème de financement, excusez-moi, mais il me semble que je ne suis pas le seul. Il faut que cela soit clair. Les Frs 310'000.- qui restent par rapport à l'amendement que vous nous avez donné, remplacent les Frs 350'000.- qui étaient prévus dans le rapport. Cela veut dire que nous n'avons plus à dépenser quoi que ce soit pour cette étude. Cette étude est donc de Frs 390'000.- la première fois et de Frs 310'000.-, donc les Frs 700'000.- comprennent les deux études, celle du lac de Moron qui est abandonnée maintenant et les Frs 310'000.- sont voués à cette étude des Planchettes. Mais il n'y a pas Frs 350'000.- qui vont ressortir d'ici peu de temps. C'est cela que j'ai

besoin de savoir, parce qu'effectivement, par rapport à l'amendement, cela a mis un petit peu la confusion.

M. Daniel Nussbaumer, UDC : M. le président, j'aimerais juste encore dire, en cas d'orage, ce dont nous ne nous rendons pas compte ici, c'est que de toute façon cette eau d'orage, dite claire, qu'elle parte par l'exutoire, sur les Planchettes ou qu'elle parte par la STEP, le résultat sera le même, sinon pire. Si l'eau en cas d'orage passe par la STEP, ça prend tout ce qu'il y a avec. Je ne vous fais pas un dessin. De toute façon, ça passe tout droit à la STEP. Parce qu'en cas d'orage, à la STEP, ils n'arrivent pas à trier. De toute façon, nous allons arriver finalement au même point.

M. Laurent Iff, président : Merci. La parole n'étant plus du tout demandée, je ne sais pas si le Conseil communal veut encore prendre la parole par rapport à la question de M. Heimo.

M. Pierre Hainard, vice-président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) : Ecoutez, oui, mais il faut que les choses soient quand même très claires. L'étude Moron était estimée à Frs 700'000.-. L'étude Planchettes utilisera une petite partie de cette étude, dont la partie Grand-Pont, mais elle coûtera plus que les Frs 310'000.-.

Quelqu'un dans la salle : Il nous manque Frs 310'000.-.

M. Pierre Hainard, vice-président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) : Je demande que l'on puisse réaffecter les Frs 310'000.- à une étude dont le jalonnement sera "étude d'impact : oui ou non". Si c'est oui, nous continuons l'étude et quand les Frs 310'000.- seront épuisés, nous reviendrons vers vous pour vous dire il manque Frs 150'000.- ou Frs 200'000.- pour arriver environ aux Frs 700'000.- de la première étude Moron, parce que le coût des études sera à peu près identique.

J'espère avoir été clair et vous remercie d'avance de bien vouloir accepter ce rapport.

M. Laurent Iff, président : Merci. Cette fois-ci, la parole n'étant plus demandée, je crois que toutefois l'entrée en matière est quand même contestée par certains groupes, je vous propose de vous prononcer sur l'entrée en matière au sujet de ce rapport.

Mme Pierrette Ummel, lib.-PPN : J'ai encore une question. Avant, M. le conseiller communal nous a dit qu'il gèlerait la différence. Est-ce que cette différence sera encore gelée ou non ou est-elle employée pour ces Frs 310'000.- ?

Brouhaha dans la salle.

Mme Pierrette Ummel, lib.-PPN : Je suis désolée, mais...

M. Laurent Iff, président : Je vous propose que nous votions maintenant l'entrée en matière et que nous revenions sur ce point-là étant donné que nous allons devoir traiter les amendements quand nous viendrons sur l'article.

Mme Pierrette Ummel, lib.-PPN : Nous ne pouvons pas si nous n'avons pas la réponse, puisque nous allons refuser le rapport.

Quelqu'un dans la salle : Si nous n'avons pas la réponse, nous allons refuser. C'est ridicule.

Mme Pierrette Ummel, lib.-PPN : Il faut que ça soit clair.

Brouhaha dans la salle.

M. Laurent Iff, président : Oui, M. Veya !

M. Jean-Pierre Veya, POP : Je crois que la confusion vient entre le premier projet d'arrêté que nous avons étudié et le projet d'amendement que nous a donné le Conseil communal. Il ne s'agit pas de la même chose. L'amendement du Conseil communal nous demande de réaffecter les Frs 310'000.- restants de l'étude à Frs 700'000.- que nous avons voté à l'étude Planchettes, tandis que le premier arrêté, lui, demandait un crédit supplémentaire de Frs 350'000.-. Je crois que la confusion vient de là. Si vous lisez bien le projet d'amendement du Conseil communal qui annule complètement l'arrêté qui figure dans le rapport, là, à mon avis, les choses deviennent tout à fait claires.

M. Laurent Iff, président : Je persiste dans ce que je disais. Ce qui vient d'être dit maintenant n'a rien à voir avec le débat de l'entrée en matière, puisque cela viendra sur le débat des amendements. Donc après, il faudra que nous nous prononcions pour savoir si nous acceptons ou non les amendements.

Maintenant l'entrée en matière est discutée par un groupe. Je vous demande de vous prononcer d'abord sur cette entrée en matière pour que nous puissions passer

au deuxième débat qui sera le débat sur les arrêtés. Donc je prie celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur ce rapport de le faire savoir en levant la main.

L'entrée en matière est acceptée par 31 voix contre 3 oppositions.

M. Laurent Iff, président : Nous pouvons donc maintenant passer au débat sur les arrêtés. Nous allons les passer en revue. Art. premier qui est muni d'un amendement du Conseil communal. Je vous propose de prendre la feuille telle que nous l'avons là et j'ouvre le débat. Est-ce que maintenant quelqu'un veut demander des explications complémentaires concernant cette modification du premier art. concernant justement ces Frs 310'000.- ? M. Heimo.

M. Claude Heimo, lib.-PPN : Oui M. le président. Il est bien clair que cet amendement supprime l'art. premier du rapport.

Dans la salle : Oui bien sûr.

M. Claude Heimo, lib.-PPN : Ça supprime presque le rapport, mais enfin.

M. Laurent Iff, président : Est-ce que la parole est encore demandée ? La parole n'étant plus demandée, je propose à celles et ceux qui acceptent le premier amendement du Conseil communal de le faire savoir en levant la main.

Le premier article est amendé par 31 voix sans opposition.

M. Laurent Iff, président : Nous pouvons passer à l'art. 2, art. 3, art. 4. Il est également amendé. Le Conseil communal propose de supprimer cet art. Est-ce que la parole est demandée ? Si ce n'est pas le cas, je prierais celles et ceux qui acceptent la suppression du quatrième art. de le faire savoir en levant la main.

L'art. 4 est supprimé par 31 voix sans opposition.

M. Laurent Iff, président : L'art. 5 devient donc l'art. 4.

Nous pouvons maintenant passer au vote de l'arrêté, en ayant le premier art. amendé et l'art. 4 supprimé; le 5 devenant le 4. Je prie celles et ceux qui acceptent cet arrêté de le faire savoir en levant la main.

L'arrêté est adopté par le Conseil général par 31 voix contre 3 oppositions.

M. Laurent Iff, président : Je vous propose à présent de faire une pause pour nous rafraîchir et nous désaltérer. Nous reprenons à 20h.50.

PAUSE



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à une demande de crédit de CHF 740'000,- TTC pour l'assainissement du réseau d'eau potable, la rénovation des collecteurs existants et la mise en séparatif du collecteur principal courant le long du Boulevard de la Liberté, dans le cadre de la construction du giratoire Crêtets-Liberté par les Ponts et Chaussées

(du 18 mai 2005)

AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

1. Preambule

Dans le cadre des travaux de construction de l'évitement de La Chaux-de-Fonds par la route principale H20, les Ponts & Chaussées de l'Etat de Neuchâtel vont construire un giratoire au carrefour de la rue des Crêtets et du boulevard de la Liberté.

Le boulevard de la Liberté est une route cantonale. Les travaux d'aménagement tels que prévus par les Ponts & Chaussées s'étendent de la rue des Ormes à la culée Sud du Grand-Pont. L'ensemble du revêtement sera refait. Le caisson de la chaussée existante ne fera l'objet que des assainissements ponctuels nécessaires (« purges »).

Les coûts de l'aménagement seront payés par les Ponts & Chaussées. Les modifications aux conduites et canalisations, de même que le nouvel éclairage public sont à charge de leurs propriétaires. L'entretien de la route est assuré par la ville pour le compte de l'Etat (système de l'abonnement).

Ce giratoire va permettre de remplacer la signalisation lumineuse actuelle qui est à fin de vie et faciliter l'insertion des véhicules du SIS en direction du centre ville. A terme, il donnera également accès à la jonction couverte de la H20 prévue au Temple Saint-Jean.

Désireux de mettre à profit les travaux de construction du giratoire, nous proposons d'assainir les canalisations d'égout et d'eau potable dans l'emprise des travaux.

Nous suggérons également de profiter des travaux pour mettre le réseau collecteur de la zone concernée en séparatif. La connexion au futur exutoire dans la zone du Grand-Pont pourrait se faire assez facilement par la suite, en posant une canalisation en pousse-tube sous les voies de chemin de fer. A cet égard, il convient de mentionner que toute eau claire provenant en système séparatif à l'exutoire déchargera la STEP tout en alimentant la conduite forcée et la turbine en bout d'exutoire si cette variante est retenue.

Cependant, conscients de l'état des finances de la Commune et soucieux de limiter au maximum les investissements, mais tout en préservant la possibilité de développer la mise en séparatif à l'amont du boulevard de la Liberté, nous proposons de ne mettre en séparatif dans le cadre des travaux d'aménagement du giratoire que le collecteur principal courant le long du boulevard de la Liberté, sans son doublement dans la zone de la future et hypothétique trémie de la H20.

De plus, les collecteurs secondaires courant le long de la rue des Crêtets et se raccordant au collecteur principal dans la zone des travaux d'aménagement du giratoire ne seront mis en séparatifs qu'ultérieurement, lorsque le raccordement du collecteur principal au futur exutoire sera réalisé. Ces travaux, qui se feront transversalement au Boulevard de la Liberté, occasionneront une gêne acceptable au trafic, ce qui ne serait pas le cas si l'on devait mettre dans le futur le collecteur principal du boulevard de la Liberté en séparatif en optant maintenant pour sa conservation en système unitaire.

Le montant des travaux pour ce projet se monte à CHF 600'000.- TTC.

La variante maximaliste, soit la mise complète en séparatif des collecteurs dans la zone d'emprise du chantier du giratoire, estimée à CHF 1'300'000,- TTC, a été jugée trop onéreuse, compte tenu des finances communales actuelles.

Quant à la variante minimaliste, soit la conservation du système unitaire et sa simple remise en état dévisée à CHF 450'000,- TTC, son intérêt financier est faible alors que la perte du bénéfice lié au potentiel de développement du réseau séparatif dans le cadre du projet d'exutoire est, lui, important.

2. Projet de rénovation des collecteurs existants et mise en

separatif du collecteur principal courant le long du Boulevard de la Liberté

Description des projets

Travaux publics

Les Travaux publics mettent à profit le chantier du giratoire pour changer des anciennes canalisations en béton âgées de soixante ans et plus qui présentent des dégâts plus ou moins importants inhérents à leur âge et à leur qualité intrinsèque.

Ces dégâts, s'ils n'entravent pas trop pour l'heure le fonctionnement des collecteurs, en limitent la capacité hydraulique et constituent un certain risque

(étanchéité des tuyaux plus garantie). De l'eau polluée peut alors s'écouler librement dans le terrain.

Il est prévu de construire sous le boulevard de la Liberté un nouveau collecteur pour l'évacuation des eaux claires (eaux de pluie des toitures, des routes, des places et des drainages). Seuls, l'ensemble du nouvel aménagement routier et ses abords immédiats y seront reliés par les grilles de route équipées de dépotoirs (environ 4'000 m²). Il n'est par contre pas prévu, à ce stade, de développer le séparatif des collecteurs secondaires transversaux dans la zone des travaux.

Compte tenu du bassin versant concerné, de son potentiel de développement et des possibilités d'infiltration des eaux de surface, le nouveau collecteur aura un diamètre de 900 mm entre le sud-est du giratoire et le Grand-Pont. Là, il rejoint provisoirement le collecteur unitaire existant qui traverse le domaine CFF dans l'attente de l'exécution ultérieure de la prolongation du collecteur d'eaux claires en direction du futur exutoire.

Dans le secteur affecté par les travaux du giratoire, la profondeur d'implantation de ce collecteur varie de 3,50 m à 4,60 m.

Services Industriels

Le service de l'eau a l'intention de changer un tronçon de 130 m de canalisation, ceci depuis le giratoire en direction Sud sur le Boulevard de la Liberté jusqu'à la hauteur du bâtiment Gentianes 83.

Cette conduite de DN 300 en fonte grise date de 1915. Elle sera remplacée par une conduite en fonte ductile de DN 300 et sera déplacée dans la chaussée dans la partie Est de la route, pour permettre à futur la construction d'une tranchée pour rejoindre un échangeur souterrain avec la H20.

3. Coût des travaux

Travaux publics

Le remplacement partiel des canalisations existantes dans le périmètre des travaux définis par le projet du giratoire concerne environ 80 mètres de tuyaux. La mise en séparatif du collecteur principal le long du boulevard de la Liberté représente environ 130 mètres de canalisation pour un coût estimé à CHF 600'000.- TTC.

Il convient de mentionner que ces travaux satisfont aux critères donnant droit à une subvention cantonale estimée à CHF 50'000.- (25 % sur les coûts de CHF 200'000.- relatifs au collecteur d'eaux claires).

Services Industriels

Le montant des travaux est estimé à CHF 140'000.-, TTC main-d'œuvre comprise.

4. Programme

La mise en soumission des travaux en procédure ouverte sera faite par les Ponts et Chaussées. Les cahiers relatifs aux prestations à la charge des services communaux seront intégrés au cahier des charges global. L'appel d'offres sera lancé sous réserve de l'acceptation du crédit sollicité auprès de votre Conseil.

L'adjudication ne pourra avoir lieu qu'à l'issue du délai référendaire. Compte tenu du délai de recours, les travaux commenceront au deuxième semestre de l'année 2005. Les finitions et le revêtement définitif seront exécutés au cours du premier semestre 2006.

5. Conséquence pour les finances

Travaux publics

Les travaux sur le réseau d'évacuation des eaux du secteur Crêtets- Liberté figurent au budget 2005, dans les crédits à solliciter, pour un montant de CHF 500'000.-. A ce stade, l'opportunité d'une mise en séparatif n'avait pas été envisagée.

Le projet d'une mise en séparatif peut bénéficier d'une subvention du canton, au titre de la séparation des eaux, à hauteur de 25% de la part y relative.

L'amortissement de l'investissement relatif à la canalisation des eaux usées, soit CHF 400'000.- sera couvert par la taxe d'épuration ce qui représentera dans le cas présent environ 0,2 cts/m³. L'amortissement relatif aux canalisations des eaux claires, soit CHF 200'000.- sera financée par l'impôt, après déduction des subventions cantonales (25%).

Services Industriels

Pour répondre aux directives du Service des communes, le crédit de CHF 140'000.- sera amorti sur une durée de 20 ans, au taux annuel de 5 % (annuité constante CHF 11'200.-).

6. Conséquence sur les ressources humaines

Aucune conséquence particulière. Les plans d'exécution et la surveillance des travaux pour la partie collecteurs seront réalisés par les services techniques de la Commune et par SIM pour les travaux relatifs à l'assainissement du réseau d'eau potable. Les travaux de génie civil seront confiés à des entreprises privées.

7. Rapprochement et collaboration avec Le Locle

Aucun, au motif que les réseaux d'évacuation des eaux et d'eau potable sont totalement séparés pour les deux villes.

8. Eléments relatifs au développement durable

Le projet de mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux contribue au développement durable par le biais du futur exutoire qui permettra de restituer des eaux claires au Doubs et déchargera la STEP en cas de pluie.

9. Conclusion

La construction du giratoire Crêtets-Liberté par les Ponts et Chaussées dans le cadre des travaux de la route d'évitement de La Chaux-de-Fonds est une opportunité à saisir pour la remise à niveau des infrastructures enfouies sous la chaussée et appartenant aux services communaux.

Les avantages d'une mise en séparatif des collecteurs dans cette zone sont importants. Dans la variante qui vous est présentée, seul le collecteur courant le long du Boulevard de la Liberté sera mis en séparatif. Le raccordement des collecteurs secondaires dans cette zone pourra se faire ultérieurement, au gré des besoins et des chantiers. Cette variante offre les avantages d'un investissement raisonnable, devisé à CHF 600'000.- TTC (dont à déduire les subventions cantonales), tout en maintenant le potentiel d'un développement futur du réseau séparatif de la ville dans ce quartier.

Ce rapport a été soumis aux Commissions concernées, à savoir :

- à la Commission des Energies qui l'a accepté par consultation écrite du 17 mai 2005 ;
- à la Commission des Infrastructures qui l'a accepté à l'unanimité lors de sa séance du 24 mai 2005.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, à voter l'arrêté suivant :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente:	Le Chancelier:
Claudine Stähli-Wolf	Sylvain Jaquenoud

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal
Vu le préavis de la Commission des Infrastructures

a r r ê t e

Article premier.- Un crédit de CHF 740'000,- TTC est accordé au Conseil communal pour l'assainissement du réseau d'eau potable, la rénovation des collecteurs existants et la mise en séparatif du collecteur principal courant le long du Boulevard de la Liberté.

Article 2.- Ce crédit figurera à raison de
CHF 600'000.-- au compte des investissements des Travaux Publics
CHF 140'000.-- au compte des investissements du Service de l'eau

Article 3.- Les investissements mentionnés seront amortis aux taux annuels de 2.5% pour les Travaux publics et 5% pour le Service de l'eau.

Article 4.- Les subventions cantonales viendront en déduction du crédit accordé aux Travaux publics.

Article 5.- Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement dudit crédit.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

M. Pierre-Alain Borel, soc. : M. le président, Madame, Monsieur. Doit-on profiter, lorsqu'on en a l'occasion, de faire des travaux qui ne sont pas immédiatement nécessaires, mais qui, s'ils sont faits, coûteront nettement moins cher que s'ils étaient reportés ? Voilà un débat intéressant et qui à n'en pas douter restera au centre de nos préoccupations encore pas mal de temps. Le comptable répondra non ! Le gestionnaire trouvera à justifier la dépense.

Ce soir, c'est en gestionnaire que notre groupe traitera, en tout cas pour sa majorité, la demande du Conseil communal. Séparer les eaux de pluie et les eaux chargées s'inscrit dans une politique de développement durable. Nous en parlerons tout à l'heure. Une telle séparation permet en outre de ne pas saturer la STEP par de très fortes pluies. Évidemment, le réseau de séparation des eaux n'existe pas encore, mais il faut bien que ce réseau commence par quelque part. Nous ne pourrions pas tout faire en même temps de toute manière. Aussi, le choix de profiter de l'ouverture de la chaussée pour poser l'équipement, nous paraît assez judicieux. Afin de faire jouer toutes les synergies, il nous paraîtrait également important de donner la possibilité aux entreprises qui souhaiteraient aussi profiter de l'occasion des travaux pour se brancher à cet embryon de réseau séparatif, de le faire.

Vous l'aurez compris, notre groupe acceptera en grande partie ce rapport avec quelques abstentions. Je vous remercie.

M. Pierre-André Rohrbach, lib.-PPN : M. le président, Mesdames, Messieurs. Ce rapport a engendré bien des réflexions dans notre groupe, car si nous pouvons admettre le bien-fondé des travaux entrepris, le groupe libéral ne pourra l'accepter que si le Conseil communal nous donne l'assurance que les travaux entrepris englobent bien l'intégralité du futur rond-point. En effet, nous estimons que les travaux doivent sortir du rond-point. De ce fait, lorsque nous continuerons les travaux jusqu'à Saint-Jean, nous pourrions nous raccorder après ce rond-point. Si cela ne devait pas être le cas, nous ne pourrions accepter le rapport. En effet, nous ne pourrions pas accepter des travaux supplémentaires.

Nous avons encore quelques questions. Dans la planification PGEE, avons-nous prévu le raccordement en eau au Boulevard de la Liberté ? La station d'essence est-elle reliée aux nouvelles canalisations ? Nous aimerions également savoir ce qui est prévu pour la sécurité des cyclistes. En effet, le rapport n'est pas très précis et ne nous donne aucune indication à ce sujet.

Après les réponses du Conseil communal, notre groupe donnera sa position définitive, en principe positive, je le répète, si le Conseil communal nous donne l'assurance que les travaux passent bien le rond-point. Merci.

M. Marc Schafroth, UDC : M. le président, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC après lecture du rapport du Conseil communal se dit totalement favorable à la demande de crédit de Frs 740'000.- pour l'ensemble des dispositifs d'eau, dont la remise en état ou en conformité, paraît indispensable et incontournable dans un avenir proche.

La conduite DL 300 a atteint l'âge honorable de nonante ans. Supportera-t-elle les vibrations des travaux entrepris dans le secteur ? Certainement pas. Il est donc sage

de profiter des travaux entrepris pour la création du giratoire et de mettre en œuvre le changement de cette conduite.

Quant à la conduite en béton dont les années de service parlent d'elles-mêmes, il nous paraît indiscutable que son remplacement est nécessaire. Où serait son utilité de canaliser des eaux polluées si elle n'est plus étanche ? La mise en séparatif des collecteurs nous paraît également importante et nécessaire vis-à-vis des avantages que cela implique.

Conscient que le crédit sollicité est important, le groupe UDC apprécie fortement l'effort du Conseil communal de joindre ces travaux à ceux entrepris pour la création du giratoire ce qui doit avoir pour effet de restreindre le coût.

Nous aimerions tout de même savoir si le raccordement de la station-service, actuellement en construction au nord-ouest du futur giratoire est prévu. Il serait regrettable que ce ne soit pas le cas.

En espérant une réponse du Conseil communal, le groupe UDC acceptera le rapport. Merci de votre attention.

M. Philippe Laeng, rad. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Le groupe radical acceptera ce rapport, car il est conscient que notre ville doit continuer à être attractive et doit investir dans ses infrastructures et le renouvellement de ses conduites. Toutefois, il souhaite que la direction des travaux fasse absolument respecter les délais prévus et que les entreprises mandatées mettent dès le début des travaux tout le personnel indispensable. Merci.

M. Théo Bregnard, POP : M. le président, Mesdames, Messieurs. Nous avons apprécié la volonté de mettre à profit des travaux de construction pour le remplacement de ces vieilles conduites bientôt centenaires, ce qui évitera assurément des gaspillages. Nous avons également apprécié la transparence du Conseil communal concernant les différentes variantes possibles avec ou sans séparation des eaux claires. La variante retenue nous semble d'ailleurs la meilleure. Elle tient compte à la fois de l'environnement et des finances de la Ville.

Mais faut-il vraiment séparer les eaux claires ? Nous avons abordé ce sujet auparavant, mais nous aurions peut-être apprécié davantage de précisions. Il y en avait plus dans le rapport du 27 janvier, où vous nous expliquiez vraiment que les eaux débordaient de la STEP et qu'il était important de le faire. Nous aurions aussi pu apprécier de connaître les gains que pourrait occasionner la séparation des eaux claires en déchargeant la STEP. Voilà des points qui nous auraient intéressés dans ce rapport. Et finalement, est-ce bien utile de séparer les eaux claires si nous ne savons pas quand le prolongement sera fait ? Avons-nous des précisions sur les délais dans lesquels se fera l'exutoire ? Je vous remercie.

M. Fabien Fivaz, Les Verts : M. le président, Mesdames, Messieurs. Les Verts accepteront le rapport dans un souci d'économie. Nous nous permettons de demander quelques précisions concernant la mise en séparatif des collecteurs. Au vu du rapport précédemment traité sur l'exutoire, les Verts se demandent si la variante "maximaliste" devisée à Frs 1'300'000.- n'est pas un meilleur investissement. Le Conseil communal possède-t-il des chiffres quant à la quantité d'eau supplémentaire

qui pourrait être amenée dans l'exutoire lorsque celui-ci sera mis en place avec la variante "maximaliste" qui met aussi en séparatif les collecteurs secondaires ? Une deuxième question nous paraît importante. Dans la variante "maximaliste", à combien est estimée la subvention cantonale ?

M. Laurent Iff, président : Merci. La parole n'étant plus demandée, je passe la parole au Conseil communal, M. Hainard.

M. Pierre Hainard, vice-président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Au nom du Conseil communal, je remercie l'ensemble des groupes de l'accueil fait au rapport. Ce rapport est là pour profiter des travaux que l'Etat fait sur le giratoire Crêtets - Liberté en remplacement partiel des canalisations des eaux usées. Là, je dois reconnaître à ma grande honte que le dessin qui est derrière le rapport n'est pas très lumineux. RIRES. D'où les questions parfaitement compréhensibles posées pour savoir si les travaux iront en deçà ou en delà du giratoire. Je tiens tout de suite à dire : "remplacement partiel des canalisations usées de part et d'autre du giratoire". Cela ira même jusqu'à huit mètres plus loin que le cercle extérieur du giratoire. Donc il y aura quatre-vingts mètres de conduites : Frs 400'000.-. Ce sera financé par la taxe foncière - RIRES - par la taxe d'épuration. C'est un lapsus désagréable ! Mise en séparatif des eaux claires sur cent trente mètres aussi en deçà et en delà du giratoire : Frs 200'000.-, où il y a 25% de subventions, financés par l'impôt. Et remise en état des canalisations d'eau, cent trente mètres : Frs 440'000.-. Ce rapport a été accepté par la commission des énergies à l'unanimité par consultation écrite et par la commission des infrastructures à l'unanimité le 24 mai 2005.

Je vais directement passer aux questions. M. Borel, je peux vous dire que le garage sera branché en séparatif.

M. Rohrbach, je suis parfaitement d'accord avec votre question. Peut-être que si le dessin avait été plus clair, la question n'aurait pas été posée. La sortie des canalisations sera huit mètres après le diamètre extérieur du giratoire et les travaux de la future trémie qui auront lieu dans dix, vingt, trente ans, ne toucheront pas le giratoire. Non seulement les travaux de canalisation, mais aussi les travaux de génie-civil de la route.

Maintenant le PGEE n'est pas terminé. Donc vous avez posé un certain nombre de questions sur le séparatif. Il est clair qu'à terme nous mettrons en séparatif, selon les circonstances, là où il y a le plus d'eaux claires à récupérer. C'est bien évident.

Vous avez également parlé des cyclistes. Quoique ce ne soit pas exactement le sujet du rapport, je vous répondrai bien volontiers, dans la mesure de mes connaissances. Le boulevard de la Liberté, donc l'axe Nord-Sud, aura une piste ou une bande cyclable, ce n'est pas encore défini, mais ce sera un axe cycliste. Dans le sens Est-Ouest, la rue des Crêtets ne sera pas cyclable, mais il y aura une piste cyclable sur l'avenue Léopold-Robert et la rue du Locle, parce que la circulation sera déchargée ou délestée sur la H 20. C'est tout ce que je peux vous dire concernant les cyclistes. Ce que je peux vous garantir, c'est qu'il y a des personnes au Service de l'urbanisme qui planchent avec acharnement et avec les deux pieds sur ce problème.

M. Schafroth, le garage sera connecté en séparatif. Je l'ai déjà dit, je le confirme.

M. Laeng. Respect des délais prévus. C'est une lutte continuelle. Je sais que vous êtes parfaitement au clair sur la difficulté de tenir les délais. Nous nous engageons à faire en sorte que la durée des travaux soit la plus faible possible. J'insiste aussi sur le fait que le responsable des travaux du giratoire n'est pas la commune, c'est bien le DGT, le Département de la Gestion du territoire.

M. Bregnard, on m'a dit que c'était un débat court, mais je suis à votre disposition pour vous faire toute une théorie sur le séparatif. Je pense que nous ne pouvons pas maintenant nous lancer dans un long débat sur la séparation des eaux claires. Mais c'est une nécessité légale et une nécessité écologique. Vous avez parfaitement raison, si nous ne faisons rien, le collecteur sous Numa-Droz va une fois exploser gentiment et la STEP ne fonctionnera pas correctement. En plus, une fois que nous avons rempli le BEP (le Bassin des Eaux Pluviales), l'eau s'écoule directement dans la Ronde.

Maintenant, quand ferons-nous l'exutoire ? Je crois qu'il faudrait plutôt demander à mon collègue des finances quand il donnera l'argent nécessaire.

M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) : Non, il faut demander à vous ! RIRES.

M. Pierre Hainard, vice-président du Conseil communal (Infrastructures et énergies) : C'est plutôt à vous que je vais demander ! Non, les travaux devraient commencer cette législature.

M. Fivaz. La variante maximaliste. Effectivement, il y a eu une variante maximaliste qui valait 1 million pour le séparatif. Compte tenu des finances de la Ville, nous avons pris une variante pas minimaliste mais plus petite mais qui passait au-delà du giratoire, j'insiste. Vous m'avez demandé le débit d'eau supplémentaire entre la version que je vous propose et la version maximaliste. Il n'y aura pas de débit supplémentaire, parce que la version maximaliste mettait des canalisations perpendiculaires à la canalisation principale, mais ne remontait pas le long des rues pour collecter l'eau. Donc cette variante maximaliste coûtait effectivement 1 million et les subventions cantonales sont de 25% dans tous les cas.

Je crois avoir répondu à toutes les questions. Je vous remercie par avance de bien vouloir accepter ce rapport.

M. Laurent Iff, président : Merci. La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, je vous propose de passer au second débat. Art. 1, art. 2, art. 3, art. 4, art. 5, art. 6. Je prierais donc celles et ceux qui acceptent l'arrêté tel qu'il nous est présenté de le faire savoir en levant la main.

L'arrêté est accepté par 33 voix sans opposition.



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à un projet d'Agenda 21 pour la commune de La Chaux-de-Fonds.

(du 6 juin 2005)

AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

A la suite de la conférence de Rio en 1992, le développement durable est progressivement devenu une préoccupation des collectivités locales. En 2000, le Conseil général a prié le Conseil communal d'élaborer un Agenda 21 local pour la commune de La Chaux-de-Fonds. Un mandat dans ce sens a alors été confié à la C.E.A.T. puis au Service d'urbanisme. Un état des lieux des actions de l'administration, des entreprises et de la société civile en matière de développement durable a été effectué. Le présent rapport présente les résultats de cet état des lieux et propose la mise sur pied d'une structure d'Agenda 21 ainsi qu'un certain nombre d'actions nouvelles pour commencer sa mise en oeuvre

Préambule et définitions

Le présent rapport répond à la motion Erard, déposée le 22 février 2000, qui demandait au Conseil communal d'étudier la mise en place d'un Agenda 21 local. Le libellé de cette motion était le suivant :

Développement durable et politique communale

Le développement durable est un développement qui satisfait les besoins des générations présentes, sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire leurs propres besoins. Cette définition qui sort du travail de la commission Brundtland résume très simplement l'objectif principal que nous désirons fixer.

La conférence de Rio a également mis en évidence la réussite de l'équilibre entre le développement de la civilisation (société, économie) et la capacité de régénération des ressources naturelles (environnement). Le développement

durable ne peut donc être compris qu'en intégrant les domaines d'activité environnement, société et économie.

Nous demandons au Conseil communal d'étudier la mise en place d'un agenda 21 local qui couvrirait en détail tous les champs d'action de la politique communale.

A ce sujet, le vade mecum édité par notre commune en collaboration avec la ville de Winterthour et le Service des ponts et chaussées et de l'énergie du canton de Berne, constitue sans aucun doute un document de référence parfaitement utilisable.

A l'aube du XXI^e siècle, nous devons cela à nos enfants.

*Pour les partis Ecologie et Liberté et POP-US,
Patrick Erard et 4 cosignataires.*

Cette motion a été acceptée par votre Conseil le 13 novembre 2000 par 37 voix sans opposition (PV no 6, du 13.11.2000).

En juin 2000, le Conseil communal a confié à la Communauté d'étude pour l'aménagement du territoire (C.E.A.T.) un mandat pour l'étude préliminaire de la mise en place de l'Agenda 21 chaux-de-fonnier. Début 2001, la C.E.A.T. a rendu un rapport proposant des pistes de réflexion pour la mise en place d'un Agenda 21 concernant uniquement l'administration communale. Le Service d'urbanisme, soucieux d'une ouverture de l'Agenda 21 à tous les acteurs de la vie locale, a repris le dossier et approfondi l'étude. Un premier projet a été adressé en avril 2004 au Conseil général qui n'a pu en débattre avant la fin de la législature précédente. Le nouveau Conseil communal a souhaité reprendre la réflexion à son compte et a envisagé une orientation qui, d'une part, évite la création de nouvelles structures administratives et, d'autre part, imprègne progressivement l'ensemble de la politique communale. C'est ce nouveau projet qui est présenté ci-après.

Beaucoup des éléments de ce projet correspondent aux principes décrits dans le « Vade-mecum pour une politique communale durable », édité en 1999 par la ville de Winterthour et dont la version française a été soutenue par la Fondation Winterthour – La Chaux-de-Fonds.

Quelques définitions

La définition de référence pour le développement durable est celle fixée en 1987 par la Commission Brundtland: "Un développement est durable s'il garantit que les besoins de la génération actuelle sont satisfaits, sans porter préjudice aux facultés des générations futures de satisfaire leurs propres besoins. L'économie mondiale doit répondre aux besoins et aspirations des peuples, mais la croissance est tributaire des limites écologiques de la planète".

Depuis la Conférence de Rio de 1992, un grand nombre d'auteurs ont élaboré des théories sur le développement durable. Ce concept est ainsi devenu

élastique, unanimement accepté dans sa définition générale, mais dépendant de ce que chacun estime bon d'y mettre dès qu'il s'agit d'en préciser le contenu.

De nombreuses collectivités se sont déjà engagées dans un processus d'*Agenda 21 local* à travers le monde. Pour marquer leur participation, de nombreuses villes européennes ont signé la Charte d'Aalborg (Charte des villes européennes pour la durabilité) et commencé à mettre en oeuvre les étapes précisées dans le Plan d'actions de Lisbonne. La Charte est un document par la signature duquel elles s'engagent à soutenir l'Agenda 21 et à élaborer à cet effet des plans d'actions globaux à moyen et à long terme. Le Plan d'actions de Lisbonne est un premier pas pour la concrétisation des principes définis dans la Charte.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La notion de *développement durable* est généralement définie comme suit :

1. Le terme *développement* décrit aussi bien l'*action de développer* que le *résultat* de cette action. Privilégiant l'action au résultat, nous entendrons le terme de développement comme synonyme de *processus d'évolution* et non comme synonyme de *croissance*.
2. Le vocable de *développement durable* est apparu dans les années '80 pour traduire l'expression anglaise de *sustainable development* qui signifie littéralement développement *soutenable, supportable*. C'est dans cette acception que nous entendrons le terme *durable*.

Pour qu'un développement soit durable, il est nécessaire de considérer conjointement les trois dimensions **économique, écologique** et **sociale** dans une approche transversale, en portant à chacune d'elle une égale attention.

L'AGENDA 21 LOCAL

L'*Agenda 21 local* est la transposition aux conditions spécifiques du lieu de l'*Agenda 21* défini en 1992 par le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro. C'est un programme d'actions qui vise à atteindre un développement durable au niveau local.

L'Agenda 21 de Rio est un document majeur qui « *propose des politiques et programmes susceptibles de promouvoir un équilibre durable entre la consommation, la population et la capacité de charge des systèmes d'entretien de la vie* ».

Toutes les villes sont actuellement confrontées à des problèmes liés à la pollution, à l'engorgement par le trafic individuel, à la nécessité de maintenir les postes de travail et au soutien des secteurs défavorisés de la population. Le développement durable pourrait n'être pas seulement un engagement en faveur de l'avenir mais également une aide à la résolution des problèmes.

Depuis le Sommet de la Terre de 1992, la Suisse s'est engagée dans de nombreuses discussions sur le développement durable et a élaboré plusieurs stratégies de développement durable dont la dernière remonte à l'année 2002.

Cette stratégie – élaborée en vue du Sommet de Johannesburg – repose sur les dispositions de la nouvelle constitution fédérale et, selon les propres termes de l'Office fédéral du développement territorial (ARE), « vise à intégrer les principes du développement durable au plus grand nombre possible de politiques sectorielles de la Confédération. Le cadre général (contenu et procédure) de la politique de développement durable du Conseil fédéral au cours de ces prochaines années y est défini. Elle contient les lignes directrices de cette politique qui s'articule autour de dix domaines d'intervention comportant au total 22 actions ».

La Constitution de la République et Canton de Neuchâtel de 2000 stipule dans son article 5 al.2 que « Lorsqu'ils accomplissent leurs tâches et en cas de conflit d'intérêts, l'Etat et les communes privilégient les intérêts des générations futures. Ils prêtent une attention particulière aux exigences du développement durable et au maintien de la biodiversité. »

Le **développement durable** est donc un processus d'évolution supportable à long terme par la société, l'économie et la nature, et l'**Agenda 21 local** doit permettre d'inscrire toutes les initiatives et décisions d'une collectivité dans ce processus.

Pour La Chaux-de-Fonds, attachée de longue date à son développement et à la qualité de celui-ci, la mise en œuvre d'un agenda 21 constitue avant tout la continuité et la formalisation ou la systématisation de préoccupations existantes.

Sur la base d'un état des lieux réalisé en 2000, nous vous proposons la mise en place d'une structure légère permettant la prise en compte systématique des préoccupations de développement durable. Les projets concrets qui pourraient en découler sont notamment résumés en pages 28 à 30 du rapport annexé.

Description du projet d'Agenda 21 local pour La Chaux-de-Fonds

L'ÉTAT DES LIEUX

L'état des lieux de l'administration établi par la C.E.A.T. en 2000 et actualisé par le Service d'urbanisme en 2003-2004 montre qu'à La Chaux-de-Fonds la politique environnementale et énergétique est prise en compte depuis des années déjà par les autorités. Il suffit de mentionner par exemple Cridor ou les efforts des Services industriels - avant qu'ils ne soient devenus SIM SA - pour gérer rationnellement le réseau d'eau, promouvoir le chauffage à distance et l'énergie du gaz ou établir un réseau d'éclairage public économisant l'électricité. Les Travaux publics ne sont pas en reste, avec l'agrandissement de la STEP ou la gestion des espaces verts limitant au maximum l'utilisation des produits phytosanitaires.

L'approbation en 2002 du Plan directeur de la mobilité urbaine et sa mise en œuvre progressive se voulait aussi un pas très important dans la lutte contre les pollutions liées au trafic automobile et dans l'amélioration du cadre de vie des habitants. L'échec en votation populaire du projet de zone réservée sur l'avenue

Léopold-Robert n'enlève rien à la nécessité de maîtriser l'accroissement du trafic individuel, de promouvoir les transports en commun et, d'une manière générale, d'accroître la sécurité et le confort des piétons en ville.

Dans le domaine social et culturel, la ville est également très active. Preuve en est l'action du service d'action sociale, des nombreuses réalisations culturelles ou la restauration du Théâtre, pour ne citer que ces exemples.

Dans le domaine économique, les autorités n'ont pas l'initiative mais peuvent contribuer à l'existence de conditions-cadres propices au développement. Ainsi, les efforts visant à la diversification et à l'aide aux investisseurs désireux de s'installer dans notre commune sont constants depuis des années.

L'état des lieux de l'administration a été complété par l'examen des actions de la société civile. Treize entreprises et quinze associations ont été interrogées et leurs actions évaluées en terme de développement durable. Le détail de l'état des lieux de l'administration, des entreprises et des associations figure dans le *Projet d'Agenda 21 local*.

Pour établir l'état des lieux, des domaines d'activités ont été définis. Ils recoupent largement ceux choisis par d'autres villes ou la Confédération, mais nous les avons adaptés à la situation locale, en particulier en ce qui concerne la culture (qui n'est ailleurs jamais mentionnée explicitement dans d'autres Agendas 21 alors qu'elle a dans notre ville une très grande importance) ou l'économie agricole (qui caractérise notre situation de « ville à la campagne », avec les risques que les difficultés actuelles du secteur agricole nous font courir). Ces domaines d'actions sont les suivants :

1. Gestion des ressources
2. Economie agricole
3. Solidarité au sein de la population
4. Education et formation
5. Qualité de vie et culture
6. Santé et sécurité
7. Participation
8. Modes de production et de consommation
9. Equité par rapport aux pays moins développés

Dans chacun de ces domaines, les actions ont été évaluées selon les dimensions économique, écologique et sociale du développement durable.

Cet état des lieux n'est bien sûr pas exhaustif et ne prétend pas juger le niveau atteint en termes de développement durable par les acteurs en présence. Il propose seulement un point de repère pour l'évaluation future des actions menées.

LE PROJET D'AGENDA 21 LOCAL

L'examen de l'Agenda 21 local des communes urbaines qui en disposent montre que dans la plupart des cas son application repose tout entière sur l'administration communale. L'implication de la société civile dans le processus,

bien que régulièrement posée comme un objectif prioritaire, est rarement réalisée.

A La Chaux-de-Fonds en particulier, il paraît impossible de ne pas associer étroitement les habitantes et habitants au processus d'Agenda 21 local. En effet, la notion de développement durable est entrée une fois pour toutes dans la conscience collective des Chaux-de-Fonniens lorsque le village a été détruit par un incendie en 1794. Le plan de reconstruction prévoyait la nature des matériaux de construction et la disposition des immeubles afin de garantir le village contre une nouvelle destruction par le feu et en assurer ainsi la pérennité.

Toujours dans l'optique de développement durable, les autorités de 1835 qui sollicitèrent un plan d'extension du village ont, délibérément ou par hasard, conduit Ch.-H. Junod à concevoir un système urbain «idéal»; la qualité de l'habitat est telle (espaces, luminosité, jardins) qu'elle a pu être adaptée sans difficulté à l'évolution des standards de confort. La disposition "en massif" (immeubles contigus), caractéristique de la ville en damier, ainsi que les principes constructifs des maisons les rendent compatibles avec notre actuel souci d'économie d'énergie. De même le système de voirie convient toujours à la circulation automobile d'aujourd'hui.

Les installations d'adduction d'eau potable en 1887, l'Usine électrique, le premier chauffage à distance de 1926, les équipements culturels et sportifs, l'horlogerie elle-même, industrie à forte valeur ajoutée et relativement peu polluante, tous ces exemples montrent que notre commune se soucie de sa durabilité depuis bien longtemps.

Aujourd'hui aussi, de nombreux acteurs de la société civile et de l'administration s'investissent pour répondre aux besoins de la population, de l'économie et de l'environnement. L'Agenda 21 ne peut donc pas prétendre au monopole du développement durable mais doit contribuer à soutenir et valoriser les initiatives de ces nombreux intervenants qui ne l'ont pas attendu pour agir.

Ces considérations nous ont conduits à proposer un Agenda 21 local centré sur les actions. Il devrait permettre la création d'un réseau facilitant la mise en commun des savoirs et savoirs-faire. En devenant acteur de l'Agenda 21, chacun peut accroître l'impact de ses actions et en assurer la promotion. Chaque acteur est responsable de sa ou ses propre(s) actions(s), il entre dans un réseau pouvant lui faciliter la tâche et permettre un dialogue avec d'autres acteurs.

Les associations ou les entreprises, ainsi que différents services communaux, pourront devenir de tels acteurs, de même que des groupes de citoyennes et de citoyens désirant s'investir dans leur environnement immédiat (une classe du Lycée Blaise-Cendrars en donne la preuve – cf. *Projet d'Agenda 21 local*).

La promotion du concept d'actions de l'Agenda 21 et la mise en réseau de celles-ci impliquent une organisation. Cette dernière a été conçue sous la forme suivante :

Un **comité de pilotage**, qui assure la coordination de l'Agenda 21 et l'implication de tous les dicastères communaux. Il doit avoir une vue d'ensemble

des actions de la commune et s'intégrer dans les différents milieux culturels, économiques et sociaux. Il est présidé par le président du Conseil communal. Les membres du comité sont des représentants des services communaux suivants, représentant tous les domaines de l'Agenda 21 donc tous les dicastères :

- Service d'action sociale,
- Service de l'hygiène et de l'environnement,
- Service de l'énergie,
- Service d'urbanisme,
- Affaires culturelles.

Le comité de pilotage sera notamment chargé de veiller à l'équilibre des interventions dans tous les domaines.

Une **cellule d'information**, qui est dirigée par le chargé de communication de la commune en collaboration avec un représentant du Service d'urbanisme, qui assurera le secrétariat de l'Agenda 21. La tâche de la cellule d'information est essentielle puisque l'Agenda 21 est une démarche participative et que son succès dépend en grande partie de l'image qui en sera donnée. Son rôle est de définir et mettre en œuvre une stratégie d'information au sein de l'administration et du public. Elle se charge également de l'organisation et de l'animation des événements publics.

Une **commission de l'Agenda 21**, qui a pour tâche de favoriser un débat en profondeur et d'aider les acteurs Agenda 21 à ne pas seulement se cantonner dans les aspects pragmatiques mais de réfléchir également aux raisons des choix et des modes de fonctionnement. La commission de l'Agenda 21 est une commission consultative nommée par le Conseil communal. Elle est composée de quinze membres représentant les partis et les milieux concernés. Le vice-président du Conseil communal y siège également. Elle est présidée par le Président du Conseil communal. Le règlement de cette commission figure en annexe.

La présidence du comité de pilotage et de la commission par la présidence du Conseil communal, désormais assurée par tournus, évitera que le développement durable soit l'affaire d'un seul dicastère et conduira à une meilleure implication de tous dans cette démarche.

Forum du développement durable

Afin de développer le dialogue entre les acteurs de l'Agenda 21, la population et les représentants des différents secteurs d'activité, un événement annuel sera organisé par le comité de pilotage, sous forme d'un « Forum du développement durable », qui pourrait par exemple être combiné avec la Journée du 22 septembre « En ville sans ma voiture ».

Cet événement permettra à tous les acteurs privés de présenter leurs actions, de recruter de nouveaux membres ou de recueillir des fonds. Le bilan annuel et les objectifs de l'année suivante seront également présentés.

Le Forum du développement durable permettra également à l'Administration de communiquer avec les citoyens, d'expliquer les projets en cours et d'organiser des conférences et des débats sur des thèmes liés aux actions en cours.

Mise en oeuvre

Si le projet d'Agenda 21 est accepté par le Conseil général, le Conseil communal sera chargé de nommer les différentes instances (comité de pilotage, cellule d'information, commission de l'Agenda 21) et d'entreprendre les démarches pour la signature de la Charte d'Aalborg.

Le comité de pilotage élaborera une information générale à tous les services communaux et examinera avec eux la mise en place des premières actions.

Une information sera également adressée aux différents acteurs potentiels (population en général, associations, entreprises, écoles, etc.).

Les acteurs potentiels seront invités à présenter leurs projets d'actions lors d'un premier Forum du développement durable, afin de mettre sur pied le programme d'action de la première année.

Par la suite, le programme d'actions sera étendu et développé au fur et à mesure des campagnes d'information et de sensibilisation menées par le comité de pilotage et la cellule d'information et présenté chaque année à l'ensemble de la population à l'occasion du Forum du développement durable.

Conséquences sur les finances

Un montant annuel sera nécessaire à la médiatisation de l'Agenda 21 (campagnes d'information et de sensibilisation, édition de documents, organisation de forums, etc.).

Pour la première année de mise en oeuvre, ce montant sera modeste puisqu'il s'agira surtout de diffuser les informations relatives à l'Agenda 21. Un budget annuel sera établi. par la suite.

Conséquences sur les ressources humaines

Il n'y aura pas de conséquence sur les ressources humaines puisque la direction et l'animation de l'Agenda 21 seront assurées par les personnes en place assistées d'une commission consultative.

Davantage que des tâches nouvelles pour l'administration, l'Agenda 21 doit en effet être considéré comme la traduction d'une volonté d'orienter les actions des services et des acteurs privés.

Rapprochement et collaborations avec Le Locle

La responsabilité de la démarche d'Agenda 21 incombant aux collectivités locales, chacune des communes du Locle et de La Chaux-de-Fonds doivent entreprendre leur propre démarche. Le Conseil communal du Locle a été contacté et a confirmé que l'étude d'un Agenda 21 local n'était pour l'instant pas à l'ordre du jour. Cependant, des collaborations ponctuelles pourront être envisagées dans certains domaines développés dans le cadre de l'Agenda 21 chaux-de-fonnier, chaque fois que Le Locle manifeste son intérêt (p. ex. dans le domaine de l'énergie où certaines préoccupations du Locle vont dans le même sens que celles de La Chaux-de-Fonds).

Aucune des mesures envisagées dans le cadre de l'Agenda 21 de La Chaux-de-Fonds ne pénalise la perspective d'une collaboration future entre les deux communes. Celle-ci se mettra donc tout naturellement en place le jour où Le Locle initiera sa propre démarche.

Conclusions

En premier lieu, le Projet d'Agenda 21 local de La Chaux-de-Fonds contribuera à mieux faire connaître à notre population d'abord, mais aussi à l'extérieur, les nombreux efforts consentis aussi bien par les autorités que par le secteur associatif et les entreprises en faveur de la qualité de la vie en général. Il est important, dans une période où les communes souffrent des reports de charges induits par les cantons et la Confédération, de mieux faire prendre conscience aux citoyennes et aux citoyens de notre commune de l'immense travail accompli depuis des décennies pour garantir l'équilibre social, développer la culture aussi bien que l'économie et préserver l'environnement. L'état des lieux établi pour l'Agenda 21 met en évidence les résultats de ces efforts

Deuxièmement, l'Agenda 21 propose une structure nouvelle impliquant tous les acteurs de la société dans un processus commun visant au bien de tous, ici et dans les pays moins favorisés. La mise en place de cette structure participative pourrait être une excellente occasion de combler ce déficit de communication entre les édiles et la population dont il a souvent été question. Ce pourrait être également un moyen d'intéresser davantage les entreprises de la ville à la vie locale, car comme l'a montré l'état des lieux, elles ne sont pas insensibles à l'image qu'elles peuvent donner en matière de développement durable.

Enfin, et ce n'est pas à négliger, la mise en place d'un Agenda 21 sera une aide à la décision irremplaçable pour tous les choix engageant l'avenir. C'est notamment pour cette raison que le Conseil communal a prévu, dans chaque rapport adressé au Conseil général, de mentionner en quoi les mesures proposées s'inscrivent dans la perspective du développement durable.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, de bien vouloir accepter les propositions contenues dans le présent rapport et l'arrêté ci-dessous, ainsi que le classement de la motion Erard et consorts.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:
Didier Berberat

Le Chancelier:
Sylvain Jaquenoud

LE CONSEIL GENERAL

DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

a r r ê t e

Article premier.- Une commission consultative de l'Agenda 21, composée de 15 membres, est créée.

Article 2.- L'article 135 du règlement général du 28 septembre 1994 est modifié comme suit :

« *Ces commissions s'occupent notamment d'urbanisme, d'aménagement, de culture et d'économie ainsi que de l'Agenda 21.* »

Article 3.- Le règlement de la commission de l'Agenda 21 est adopté.

Article 4.- Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat après l'expiration du délai référendaire..

Annexes :

- **Rapport Agenda 21**
- **Règlement de la commission de l'Agenda 21**

Les annexes peuvent être consultées à la Chancellerie communale

Règlement de la commission de l'Agenda 21

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu les articles 112, 134 et 135 du Règlement général de la Ville de La Chaux-de-Fonds du 28 septembre 1994,

Sur proposition du Conseil communal selon rapport du 6 juin 2005

arrête:

Formation de la
Commission

Article premier

¹Au début de chaque législature, le Conseil communal nomme, sur proposition de la Présidence, la Commission de l'Agenda 21.

²Elle est présidée par le Président du Conseil communal. Le service d'urbanisme présente les dossiers et tient le secrétariat.

³La commission est composée de 15 membres représentant les partis politiques et les milieux concernés par le développement durable. Le Vice-président du Conseil communal y siège également.

Convocation

Art. 2

¹Le Service d'urbanisme convoque la Commission en envoyant une semaine au moins avant la date de la séance la liste des dossiers et l'ordre du jour.

²La commission se réunit quatre fois au moins par année en séance ordinaire. Des séances spéciales peuvent être organisées pour l'étude de projets particulièrement importants ou des visites.

³Des dossiers supplémentaires peuvent être ajoutés à l'ordre du jour.

Vote

Art. 3

¹La Commission de l'Agenda 21 donne un préavis consultatif sur les dossiers que le Président du Conseil communal lui soumet.

²Elle exprime son préavis à la majorité des voix des membres présents. En cas d'égalité, la voix du Président départage le vote.

Secret

Art. 4

¹Les membres de la Commission tiendront secrètes les affaires qu'ils sont appelés à traiter et s'abstiendront d'utiliser à des fins personnelles ou en faveur de tiers les renseignements obtenus au cours des délibérations.

M. Alain Parel, UDC : M. le président, Mesdames, Messieurs. Voilà exactement le genre de rapport qui, dans une première lecture, nous donne bonne conscience et qu'il paraît difficile de refuser. Il est effectivement important que chaque pays et chaque ville fassent ce genre de réflexion et engagent des actions afin de sauvegarder la planète et ses richesses naturelles.

Après une lecture plus approfondie, il apparaît rapidement que la Ville de La Chaux-de-Fonds a déjà pris conscience de la notion de développement durable, d'économie d'énergie, et s'est engagée afin de garantir l'avenir des générations futures. Nous pensons sincèrement que notre ville est déjà un exemple pour bien d'autres villes.

Nous trouvons d'ailleurs dans ce rapport quelques éléments intéressants : après l'incendie de 1794, le plan de reconstruction a été prévu afin d'assurer la pérennité du village contre un nouvel incendie. Toujours dans l'optique de développement durable, les autorités de 1835 demandèrent à Charles-Henri Junod de concevoir un système urbain idéal, avec lequel on cherchait déjà à faire des économies d'énergie. 1887 : l'adduction d'eau potable, l'usine électrique. 1926 : le premier chauffage à distance (à noter que nous sommes une des villes de Suisse où il y a le plus grand nombre d'habitants bénéficiant déjà du chauffage à distance). Citons encore Cridor, la STEP (pour le traitement des eaux), et j'en passe. Et, plus proche de nous, l'obtention du label "Cité de l'Energie" dès 1997, et en 2003, la récompense pour notre ville et notre politique communale, un quatrième rang sur une centaine de villes en Suisse. Je vous rappelle également que le Conseil général a récemment accepté un rapport relatif à la poursuite de la politique énergétique de la commune. Citons rapidement quelques actions qui nous ont permis d'obtenir le label "Cité de l'Energie" : aménagement du territoire et construction, réseau de l'énergie, transports et trafic, informations et conseils, organisation interne, etc. Tous ces exemples nous démontrent bien que notre Ville et nos autorités n'ont pas attendu l'Agenda 21 pour entreprendre les actions citées dans ce dernier.

Nous lisons encore dans ce rapport que la mise en œuvre de nombreuses actions, telles que la création d'un comité de pilotage, d'une cellule d'informations, n'aura aucune conséquence sur les Ressources humaines, le travail étant assuré par les personnes déjà en place. Devons-nous comprendre qu'il s'agit là du personnel de l'administration communale ? Si c'est le cas, nous sommes heureux de constater qu'il y a encore du gras dans l'administration où alors va-t-on devoir abandonner quelques prestations ? Cas échéant, ne va-t-on pas surcharger inutilement la barque ? Au fait, ne doit-on pas prochainement lancer un vaste programme d'informations à la population concernant le rapprochement de la Ville du Locle et de celle de La Chaux-de-Fonds ? Ne craignez-vous pas que la population soit totalement perdue face à ces nombreux programmes d'informations, forums, etc. ?

Nous allons aussi devoir créer une commission, ou plutôt une super-commission avec des super-commissaires. Et là permettez-moi d'ouvrir une petite parenthèse concernant une commission dans laquelle nous ne trouvons pas de successeur pour le président, dans laquelle certains membres se sont rapidement démobilisés, aimeraient démissionner mais ne trouvent pas de remplaçant ou tout simplement ne viennent plus aux séances et ne s'en excusent même pas; ceci est intolérable et inadmissible. Je parle ici de la commission de collaboration intercommunale. Je

demande donc à tous les partis d'être très attentifs avant d'accepter ce rapport, car il faudra assumer la charge de travail supplémentaire. Fin de la parenthèse. Soulignons également que l'Agenda 21 n'est pas prévu à l'ordre du jour de la Ville du Locle.

En conclusion ce soir, nous aurions préféré découvrir les premières pistes du plan de sauvetage élaboré par le Conseil communal pour sortir notre ville de son marasme financier. Hélas, trois fois hélas. Entreprendre des actions pour la sauvegarde de notre planète, de ses ressources naturelles, et d'avoir une vision à long terme c'est bien, c'est même très bien; mais à quoi bon si nous ne sauvons pas d'abord notre ville ? J'aimerais rappeler au Conseil communal ainsi qu'à tous les membres présents ici ce soir que ce genre de rapport n'est pas prioritaire et nous fait perdre beaucoup de temps, d'argent et que nous n'en avons vraiment plus les moyens. Le temps presse, le bateau coule.

Comme vous l'avez compris et au vu de ce qui précède, le groupe UDC refusera ce rapport. Merci de votre attention.

Mme Pierrette Ummel, lib.-PPN : M. le président, Mesdames et Messieurs. Le groupe libéral-PPN a pris avec intérêt connaissance de l'Agenda 21 et du rapport annexé. Cet Agenda 21 est en fait transposé sur le plan local de ce qui a été défini sur le plan mondial en 1992 au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro. Il est évident et nécessaire de faire le point sur ce qui peut être fait et ce qui se fait déjà sur le plan local, nous n'allons pas entrer dans un débat long, puisque le contenu de l'Agenda est suffisamment complet. En effet, le débat long, déjà fait ici, peut être aussi une occasion nouvelle d'exposer une philosophie que nous ne réfutons pas, mais qui n'apporterait pas de nouveauté au débat. Cet Agenda est en fait un cahier des charges pour l'administration et le Conseil communal d'une part et les citoyens d'autre part. C'est bien et nous encourageons le Conseil communal à continuer de mettre en œuvre les dispositions du contenu et à le communiquer aux citoyens et à le faire respecter.

Nous avons ici une remarque à faire. La plupart, parfois malheureusement la plupart est une petite part restreinte (si l'on pense par exemple aux décharges sauvages d'appareils de tout genre ou l'attitude de certains propriétaires de chiens ou encore à la manière d'exploiter les gazons), la plupart donc des citoyens est en mesure de comprendre le message. Cependant si la philosophie du recyclage des déchets et du respect de l'environnement sont des sujets dont nous parlons depuis longtemps ici, pour les populations migrantes des pays moins développés, ou entrant dans l'ère de la consommation, ceci dit sans aucun esprit de discrimination, vous me connaissez, ces notions ne sont pas encore primordiales dans la culture de ces personnes et il serait bon que les messages du Conseil communal aux citoyens soient traduits pour être efficaces. La preuve de ce que j'avance : voyez ce qui est déposé dans la rue avant le ramassage des déchets.

Ce document Agenda 21 est donc pour nous un document de référence à appliquer sans attendre et il démontre que cela peut être fait. Nous demandons donc au Conseil communal de faire aussi preuve d'une certaine logique dans l'application et d'écouter les citoyens. Je vous donne deux exemples dans un domaine que je connais bien : l'agriculture. Un agriculteur, donc quelqu'un du terrain, demande que l'on ne fauche pas les bords de la route longeant son domaine parce qu'il y pousse

des lis martagons, mais il faut absolument faucher parce que c'est l'époque et à cause des longues herbes qui gênent la visibilité. Il vaut la peine dans un tel cas de trouver une solution. Un deuxième exemple : est-ce que l'on va faire supprimer un service aux agriculteurs et augmenter leurs déplacements, alors que l'on prône une diminution des déplacements et un marché de proximité ? Ce sont des exemples concrets parmi d'autres auxquels il faut prendre garde.

Si nous sommes d'accord sur le contenu et ses applications possibles, notre groupe très attaché aux responsabilités individuelles, s'oppose fermement au rapport du Conseil communal demandant l'instauration d'une commission. Car après une commission, il faudra des contrôleurs et des super-contrôleurs, donc des frais. Nous connaissons déjà cela en agriculture aussi; un contrôleur ou presque derrière chaque agriculteur. On nous dira qu'il faut bien des contrôleurs pour contrôler les abus. Eh oui un contrôleur contrôle et sanctionne et de cela nous ne voulons pas. Nous trouvons qu'il y a déjà assez de contraintes de tous genres. Le programme tel que décrit dans les dernières pages de l'Agenda 21 avec communications aux intéressés, nous paraît suffisant, avec en plus de cela une rubrique Agenda 21 telle que celles que le Conseil communal fait figurer à la fin de chaque rapport pour les Ressources humaines, le rapprochement avec Le Locle, la conséquence sur les finances, et cela nous paraît suffisant.

Mesdames et Messieurs, nous prenons acte du document Agenda 21 et nous refusons le rapport du Conseil communal. Je vous remercie.

Mme Sylvia Morel, rad. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Le groupe radical a pris connaissance du rapport relatif à l'Agenda 21, du rapport du Conseil communal et du règlement de la commission de l'Agenda 21.

Derrière le terme d'Agenda 21 non significatif pour les non-initiés, se cache une réalité toute simple à savoir agir en réfléchissant à nos actes à long terme tant sur l'économie, le social que l'écologie. Si cela n'a pas toujours été le cas, aujourd'hui les mentalités ont changé. L'éducation des jeunes à l'école est faite de telle sorte qu'ils sont sensibilisés aux problèmes à long terme de notre société et sont prêts à faire des sacrifices pour le bien-être global de notre société. Dès lors, est-il nécessaire de passer tous nos projets à la moulinette par une commission qui traite des problèmes de développement durable ?

Après avoir lu les deux rapports, nous vous dirons franchement que nous sommes restés perplexes. Nous n'avons pas été convaincus de la nécessité d'une telle organisation. Travailler en ayant à l'esprit le développement durable nous semble tellement évident que nous ne comprenons pas que nous devons écrire ce que nous avons le devoir de faire à chaque instant. Nous vous rappelons que nous n'avons pas eu besoin d'un règlement de l'Agenda 21 pour rénover la STEP, entreprendre la séparation des eaux claires, avoir le prix Solar, avoir le prix Wakker, faire partie de la toute nouvelle fondation pour la protection du patrimoine urbain. D'autre part, l'Agenda 21 devra être remanié régulièrement, car l'activité de la commune est en constant mouvement; elle ne reste pas statique. Quelle paperasserie en vue ! Vous nous dites, à de nombreuses reprises, que notre administration est surchargée et qu'il n'est pas possible de la réduire et lorsqu'il s'agit de l'Agenda 21, le travail peut être absorbé sans problème par l'administration. Le Conseil communal se contredit. Son

discours dépend, semble-t-il, de l'objectif qu'il se fixe. Nous pensons qu'un bon chef de Service ainsi qu'un bon conseiller communal doivent être capables de gérer leurs services et leurs projets en tenant compte du développement durable sans devoir être contrôlés par une commission spécialiste en la matière. Ils sauront trouver avec leur bon sens ce qui est judicieux pour notre commune et pour l'avenir. Ils le font certainement déjà maintenant, car cette démarche est entrée dans les mœurs. Alors, pourquoi alourdir une nouvelle fois la tâche de nos fonctionnaires ? Nous ralentirons également les prises de décisions qui sont, à notre avis, trop lentes. Nous voulons une commune dynamique et non une commune bloquée dans ses lois et règlements. Nous en avons d'ailleurs déjà suffisamment. Il suffit de les appliquer avec bon sens et clairvoyance. Vous nous dites que la Confédération encourage les communes à établir leur propre Agenda 21. Peut-être pourrions-nous une fois regarder les autres faire, bénéficier de leurs expériences plutôt que de se lancer déjà maintenant dans ce dossier ? Le Locle, pour sa part, sait attendre.

La partie du rapport qui se veut un peu plus concrète figure aux pages 28, 29 et 30. Tout d'abord, une liste des tâches du comité de pilotage est dressée. Vous souhaitez qu'il définisse la politique d'achat, l'écologie au bureau et le concept de tri des déchets dans l'administration dans un premier temps. Nous pensons que cette approche est fautive. Laissez chaque service, en fonction des contraintes dans son lieu de travail, trouver comment gérer au mieux ses tâches. Cessez de vouloir tout légiférer, car en agissant ainsi, vous coupez toute initiative personnelle et par conséquent vous empêchez une évolution naturelle de notre administration.

Ensuite, nous découvrons un catalogue d'actions pour le lancement de l'Agenda 21 communal. Ce catalogue fait sourire. Pour avoir une liste, vous nous indiquez des choses parfaitement inintéressantes pour nous, car elles relèvent bien plus du cahier des charges des chefs de Services que d'un choix politique ou alors les sujets sont discutés dans d'autres commissions comme par exemple l'assainissement des finances communales ou la politique des musées. Par la lourdeur administrative supplémentaire qu'elle engendre, la commission proposée va à l'encontre de la philosophie de l'Agenda 21. D'autre part, le Service de l'urbanisme est souvent montré du doigt pour son excès de zèle et sa lenteur administrative. La main-mise qu'il aurait sur la commission de l'Agenda 21 est donc particulièrement mal venue.

Nous nous opposons donc à la création d'un comité de pilotage et à la création d'une commission consultative nommée par le Conseil communal. D'ailleurs, en choisissant une commission consultative nommée par le Conseil communal, cela démontre bien que le Conseil communal n'a pas envie de devoir argumenter pendant des heures avec des politiciens choisis par les différents partis de ce Conseil. Il a envie de garder une certaine liberté pour pouvoir avancer dans les dossiers.

En conclusion, il nous paraît normal, naturel, évident, de se préoccuper du développement durable dans notre ville, dans les entreprises, dans les associations, mais nous estimons tout à fait superflu de créer une commission de l'Agenda 21 et par conséquent nous n'approuverons pas le règlement de la commission de l'Agenda 21.

M. Philippe Lager, Les Verts : M. le président, Mesdames, Messieurs. Les Verts accueillent avec satisfaction le rapport sur l'Agenda 21, dont ils ont maintes fois

signalé l'absence durant nos séances. Satisfaction qui nous laisse cependant un sentiment d'inachevé. Il nous semble que l'échantillon d'entreprises et d'associations pris en compte pour établir un état des lieux est incomplet et nous nous demandons s'il est réellement représentatif. Ceci étant dit, nous pouvons constater qu'il reste beaucoup d'actions à entreprendre dans la plupart des domaines d'intervention et dans les trois secteurs d'activités consultés. Nous aurions préféré un catalogue des actions à mener plus étoffé tout en sachant qu'il appartiendra à la commission et au comité de pilotage d'aller de l'avant dans ce domaine. Nous espérons que le projet sera rapidement mis en œuvre et ne reste pas une déclaration d'intentions oubliée dans un tiroir, car il faudra véritablement aller auprès de la population et des entreprises pour les sensibiliser à la démarche et qu'elles se l'approprient, tel que cela est dit dans le rapport. Dans ce sens, la création d'un forum annuel du développement durable est une excellente chose. Au terme durable, nous préférons celui traduit de l'anglais, "soutenable", qui montre qu'il peut y avoir des limites au développement au-delà desquelles la biosphère est saturée.

Ce rapport nous donne l'occasion d'entrer dans des considérations plus générales. Depuis 1983, date à laquelle le professeur Brundtland a présidé la commission mondiale pour l'environnement et dont le rapport a servi en 1992 à Rio de base à la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement, il s'est écoulé vingt-deux ans. Ce programme de développement durable misait sur la poursuite de la croissance infinie puisqu'il affirmait : "ce dont nous avons besoin, c'est d'une nouvelle ère de croissance, une ère de croissance vigoureuse et, en même temps, socialement et "environnementalement soutenable". Depuis lors, les espoirs de croissance économique se sont amenuisés. Depuis quelques années, nos économies stagnent pour différentes raisons, en particulier une conjoncture morose mais aussi l'apparition d'une concurrence effrénée qui nous vient des pays émergents par l'intermédiaire de nos multinationales qui sont sans état d'âme. De plus, un monde fini ne peut offrir que ce qu'il a. Une fuite en avant sans limite ne peut que signifier courir à la catastrophe. Aujourd'hui nous devons largement nous concentrer sur la croissance qualitative. Si sur la planète tous les habitants avaient le niveau de vie des Suisses, elle pourrait à peine subvenir à 600 millions de personnes. Nous prenons cet exemple, non pas pour culpabiliser les privilégiés que nous sommes, mais pour mettre en évidence que le partage des ressources devient une nécessité. Il peut aussi commencer chez nous entre les privilégiés et les autres. L'amélioration du bien-être ne peut plus passer uniquement par l'accroissement perpétuel de la quantité de marchandises produites et consommées c'est-à-dire sur la valeur d'échange, mais sur la valeur d'usage qui indique l'utilité d'un bien ou d'un service qualitativement parlant. La nature de la croissance implique de faire des choix pour des activités qui sont davantage orientées vers la qualité, des produits et des services collectifs et une répartition des revenus plus égale. C'est pourquoi, l'Agenda 21 devrait permettre de renoncer progressivement à la compétition pour arriver comme le dit Albert Jacquard à l'émulation, c'est-à-dire à la lutte contre soi avec l'aide des autres. Les trois dimensions du développement durable, l'économique, le social et l'environnement doivent avoir une égale importance tout en prenant garde à mettre l'économie au service des deux autres et non pas l'inverse.

Nous avons la chance de vivre dans une région favorisée où nous subissons dans une moindre mesure les nuisances de la modernité et d'avoir un tissu économique assez respectueux de cet environnement. A nous de continuer de défendre la qualité de la vie qui se décline dans la durabilité. Il nous faudra prendre garde de penser développement dans le sens d'une cohérence économique, environnementale et sociale dans l'esprit de la durabilité : transports collectifs, santé, éducation, aide aux personnes âgées, etc. tout en sachant que la croissance indéfinie est un leurre.

Nous accepterons donc les propositions contenues dans le présent rapport, l'arrêté ainsi que le classement de la motion Erard tout en sachant que nous aurons encore à parler de l'Agenda 21 dans cette assemblée. D'autre part, adhérer à l'Agenda 21, je crois que c'est aussi marquer notre solidarité avec d'autres régions, d'autres communes du monde qui se sont aussi engagées dans ce mouvement. Ceci me paraît assez important et même très important. Plutôt que de rester seuls, nous pouvons faire les choses comme l'ont dit certains sans passer par un Agenda 21, mais je pense qu'en passant par l'Agenda 21, nous pouvons faire les choses tout en étant solidaires d'autres qui les feront aussi.

Je vous remercie.

Mme Pascale Gazareth, POP : M. le président, Mesdames et Messieurs. Voilà un Agenda qui aurait bien pu prendre vingt et un ans à se concrétiser. Il aura finalement suffi que Patrick Herrmann quitte ce Conseil pour qu'enfin ce document qu'il n'a eu cesse de réclamer arrive dans notre ordre du jour. Il en aura quand même fallu du temps pour découvrir qu'heureusement, La Chaux-de-Fonds n'a pas attendu la conférence de Rio pour agir en harmonie avec les principes du développement durable. L'avantage, c'est que dorénavant, nous serons conscients que nos actions ont un impact dans ce domaine. Car pour le reste, le rapport qui nous est soumis ressemble fort à une jolie conque : elle fait plaisir à voir et on entend la mer quand on la met à l'oreille. On se prend à rêver. Et c'est heureux, car il faut beaucoup d'imagination pour deviner ce qui sortira concrètement de tout cela. Espérons que ce ne soit pas juste un vilain crabe qui vous pincera l'oreille avant de retourner au fond de son trou.

Bien sûr, le développement durable, ce n'est pas comme un giratoire : on ne sait ni de quoi il sera concrètement fait, ni combien il coûtera, ni s'il faudra l'amortir en quinze ou cinquante ans. Et le premier et principal mérite de ce rapport est de nous engager sur un chemin. En effet, comme l'écrit le Conseil communal, "l'Agenda 21 doit être considéré comme la traduction d'une volonté d'orienter les actions des services et des acteurs privés". C'est donc avant tout un état d'esprit, une orientation pour nos actions, un fil conducteur pour passer des intentions aux réalisations. Et c'est à ce titre que le POP acceptera la proposition du Conseil communal et le classement de la motion Erard et consorts.

Car le développement durable représente à nos yeux un enjeu essentiel pour l'avenir de l'humanité. La globalisation des marchés, la course effrénée à toujours plus de profit à court terme dans l'indifférence des conséquences à long terme, le mépris des populations et des milieux naturels portent déjà dangereusement atteinte à la qualité de nos vies et même à nos vies elles-mêmes. Ainsi, remettre sur pied d'égalité le bien-être de chaque individu, la protection de notre environnement

naturel et la performance de nos économies, devient chaque jour un peu plus vital. Car le développement durable ne saurait se limiter à l'écologie - sa force et son intérêt résident justement dans ce rééquilibrage du poids de l'économie face à la société humaine et à la vie naturelle, en redonnant à chacune des trois dimensions un poids égal. Ceci ne veut donc pas dire tuer l'économie, mais lui redonner la place qui devrait être la sienne : un moteur de l'activité humaine au service du bien-être de chaque être humain. Une partie des milieux économiques l'a bien compris, et le développement de la notion de responsabilité sociale des entreprises le prouve. Cette responsabilité définie par la commission européenne comme une contribution des entreprises au développement durable, suppose "l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes". Elle implique une analyse rationnelle des possibilités, des obligations et de l'opportunité de faire quelque chose, c'est-à-dire de définir les mesures et actions possibles à entreprendre.

Ruth Lüthi écrit dans l'avant-propos du guide « Maîtriser sa responsabilité sociale : Outils pour les PME » que "Une gestion des Ressources humaines socialement responsable implique de s'engager pour des questions telles que la formation tout au long de la vie, l'amélioration de l'équilibre entre travail, famille et loisirs ou l'application du principe d'égalité. Le concept de développement durable englobe beaucoup plus que les questions environnementales. Il s'appuie sur les trois piliers considérés comme indissociables : la responsabilité écologique, la solidarité sociale et l'efficacité économique. Il importe donc de réfléchir à un développement qui vise un équilibre, une harmonie entre environnement sain, économie performante et solidarité". Ruth Lüthi conclut en relevant que : "cette démarche n'est cependant pas aisée et demande à être guidée". L'Agenda 21 est justement un guide possible, pour l'administration communale et pour aider les entreprises et associations de la région à s'engager elles aussi sur la voie de cette responsabilité sociale.

Plus concrètement, nous saluons l'idée de placer l'Agenda 21 sous la présidence et d'offrir ainsi au plus grand nombre des conseillers communaux l'occasion de s'y frotter de plus près, et donc de s'y sensibiliser plus à fond. Il nous apparaît par contre que dans le comité de pilotage manque le Service économique. Si nous voulons travailler de concert avec les entreprises dans ce domaine et favoriser leur participation, ce Service qui fait le lien avec les milieux économiques devrait lui aussi participer au comité de pilotage. L'Agenda 21 doit être porté par le plus grand nombre et les milieux les plus divers pour toucher ses objectifs. Le choix d'une commission ouverte et d'un forum grand public sont donc heureux. Par contre, une estimation au moins des implications financières du projet aurait été bienvenue. Car si beaucoup de choses peuvent être réalisées avec les ressources actuelles, il est aussi évident que nous aurons à ouvrir la bourse du ménage communal pour faire vivre cet Agenda, tant pour les projets que pour les structures. Enfin, le rapprochement avec Le Locle dans ce domaine doit être envisagé à notre avis de manière beaucoup plus proactive que ne le propose le Conseil communal. D'autant que comme La Chaux-de-Fonds jusqu'à ce soir, ce n'est pas parce que Le Locle n'a pas d'Agenda 21 qu'il n'agit pas pour le développement durable.

J'en viens maintenant aux actions présentées dans le rapport. Celles-ci nous sont apparues comme de parfaits amuse-bouche : c'est bon, ça stimule l'appétit, mais on reste un peu sur sa faim. La première citée - l'examen systématique des conséquences en terme de développement durable de tous les objets qui sont soumis à notre Conseil - est certainement une des plus conséquentes et nous souhaitons en relever son importance. Pour le reste, où sont les pistes cyclables, le soutien à l'Université Populaire, les carafes de Sivamur et le thé Max Havelaar lors de nos pauses ou des apéritifs officiels, la vente directe des produits de nos agriculteurs (pourquoi pas aux abattoirs si nous continuons à les garder dans leur fonction actuelle), l'installation de logiciels libres dans notre administration, la vente de cartes journalières CFF à prix préférentiel, la promotion du bois de nos forêts pour la construction locale, etc. etc. Bien sûr, ce sera la tâche du comité de pilotage et à la commission de faire l'exercice d'aller au-delà de ce qui existe et de formuler des pistes. Mais nous aurions quand même bien aimé sentir que l'imagination de nos services a déjà été stimulée. Nous sommes par contre tout heureux de savoir que des concepts de communication avec la population et au sein de l'administration existent - et un peu déçus de ne pas en avoir entendu parler, ni d'en voir toujours beaucoup les effets. Nous sommes enfin perplexes quant à la mesure visant à assainir les finances communales; non pas sur le fond mais sur la forme envisagée pour un tel assainissement, laquelle varie considérablement selon qu'on est popiste ou d'une certaine droite. L'équilibre budgétaire, en matière de développement durable, doit céder le pas à l'investissement pour l'avenir.

Enfin, une petite question que j'ai oublié d'annoncer. En page 9, le rapport fait état des groupes de travail mis en place par l'ARE et indique que "idéalement, la Ville devrait y participer". Qu'en est-il en fait et pourquoi cet "idéalement" ?

Je conclurai en remerciant le Conseil communal d'avoir donné corps à cet Agenda 21, et en rappelant l'importance symbolique et cognitive de cette démarche. Je formule toutefois le vœu que ce bel écrin ne reste pas coquille vide ou exercice alibi. Il mérite tout notre soin et toute notre vigilance. Pour notre avenir et celui des populations qui nous succéderont.

Je vous remercie.

Mme Katia Babey Falce, soc. : M. le président, Mesdames et Messieurs. Enfin un Agenda 21 local à La Chaux-de-Fonds. "Tout vient à point pour qui sait attendre" dit le dicton et ce soir nous sommes récompensés de notre patience. Le réchauffement de la planète semble s'être concentré ce soir dans cette salle, c'est pour cela que je vais être brève, puisque ce qui a été dit par les deux préopinants est également dans mon rapport. Il y a cependant deux aspects qui n'ont pas été traités dans cette salle ce soir sur lesquels je vais me permettre d'insister. Il s'agit en premier lieu des systèmes d'indicateurs et en second des processus de décisions qui caractérisent ce projet d'Agenda 21 local. Mandatés par la Confédération, les Offices fédéraux de la statistique, de l'environnement, des forêts et du paysage ainsi que du développement territorial ont finalisé en 2003 un système de mesure du développement durable aux échelles nationale et régionale. Ce système a pour nom "système Monet". A terme, ce système de mesure intègre l'échelle communale. Précisons que les indicateurs de suivi présentés dans le rapport qui nous occupe ce soir sont parfaitement

compatibles avec le système Monet. Si cette question des indicateurs peut paraître technique et rébarbative, elle revêt pourtant un très grand rôle stratégique : le fait de pouvoir comparer - c'est-à-dire mesurer - nos efforts avec d'autres villes dans les domaines de l'environnement, du social et de l'économie nous permettra de valoriser auprès de la population et à l'externe l'ensemble de nos réalisations qui entrent de plain-pied dans le développement durable. En effet, la Ville de La Chaux-de-Fonds n'a pas attendu l'Agenda 21 pour instituer le développement durable. Que l'on pense seulement à notre gestion énergétique, que ce soit Cridor, le chauffage à distance ou à la gestion des réseaux, que ce soit pour l'eau, pour l'électricité. Mais le problème, c'est que ces investissements, qui sont lourds et pourtant essentiels, ne sont pas suffisamment valorisés. L'Agenda 21 local va nous permettre de le faire, donc de valoriser ces investissements, et de poursuivre nos efforts dans cette voie.

La deuxième raison de notre enthousiasme concerne le processus de décisions. S'il est si difficile de donner une définition du développement durable sur laquelle tout le monde s'entende, c'est bien parce que le développement durable est une sorte de synthèse de nos différences et de nos sensibilités particulières. Que l'on soit de gauche ou de droite, que l'on travaille dans une organisation publique ou privée, que l'on soit membre d'une association, tout le monde se retrouve dans l'un ou l'autre des trois axes du développement durable. Plutôt que de penser l'avenir de cette ville avec des œillères ou par secteurs prétendument autonomes, l'Agenda 21 local ouvre à une autre manière beaucoup plus intégrative, beaucoup plus participative, beaucoup plus partenariale, de construire notre avenir. Nous savons tous que les conflits qui durent sont dommageables pour la conduite de n'importe quel type de projet parce qu'ils ne génèrent que des perdants. L'Agenda 21 local nous propose une autre culture politique. A ce titre, tous les objets que nous devons gérer peuvent entrer dans ce concept. Il en est ainsi de la problématique des transports, du logement, de la culture ou de la promotion économique. L'Agenda 21 local invite à considérer l'autre - la société civile, les associations diverses, les partis politiques - non plus comme des opposants, mais comme des partenaires potentiels avec lesquels il est nécessaire de collaborer à l'amont et à l'aval de tout projet. En regard de ce que font déjà certaines villes alémaniques en matière d'Agenda 21 local, il ne s'agit ici vraiment pas de vœux pieux ou de formules idéalistes, mais bel et bien de réalisations concrètes. Soulignons enfin la légèreté de la structure proposée. Le Conseil communal a su tenir compte des difficultés budgétaires actuelles pour agencer une structure de gestion sans aucune création de poste supplémentaire. Néanmoins, nous relevons qu'à terme, il faudra se donner les moyens de nos ambitions en matière de développement durable et que probablement l'administration dans son état actuel ne pourra pas mener cela à bien.

Pour conclure, je dirais que nous devons tous en tant qu'élus de droite ou de gauche, membres de diverses associations, travailleurs du public, du privé, indépendants, parents, faire du développement durable une notion centrale de notre quotidien. En effet, cette notion doit être portée par le plus grand nombre afin de devenir une évidence ! Et je tiens ici à saluer l'engagement des lycéennes et lycéens du Lycée Blaise-Cendrars qui nous montrent si besoin est que le développement durable est l'affaire de tous !

Je vous remercie.

M. Laurent Iff, président : Merci. La parole n'étant plus demandée, je passe la parole à M. Kurth pour le Conseil communal.

M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) : M. le président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais à défaut de pouvoir vous remercier de l'accueil réservé à l'ensemble des propositions du Conseil communal, vous remercier en tout cas de celui réservé à la philosophie qui sous-tend ces propositions et qui en fait répondent à une préoccupation exprimée il y a quelques années par la motion Erard. J'aimerais avant de revenir sur les points qui ont été évoqués par chacun des groupes faire un ou deux rappels. Rappeler d'abord que votre Conseil dans une composition légèrement différente a été saisi d'un premier rapport sur l'Agenda 21 en avril de l'année dernière, c'est-à-dire juste avant le passage d'une législature à l'autre. Rapport qui a figuré à l'ordre du jour de la dernière séance du Conseil général, rapport qui n'a pas pu être abordé, l'ordre du jour étant trop long, et rapport qui a ensuite été retiré au début de la législature par la nouvelle équipe du Conseil communal qui souhaitait s'approprier cette démarche et amender les propositions qui étaient faites sur un certain nombre de points, raison pour laquelle nous revenons ce soir avec un rapport qui est très largement inspiré des travaux préparatoires faits pour le rapport de 2004, mais modifié sur un certain nombre de points des réflexions menées ou reprises par le Conseil communal actuel.

Ce travail a été repris avec principalement deux soucis. Je rappelle que le rapport de l'époque proposait un comité d'éthique, une charte et une labellisation de certains acteurs, la création d'un poste de délégué. Le travail repris par le Conseil communal actuel a eu deux préoccupations principales. La première était d'intégrer les difficultés financières actuelles de la commune dans l'approche de ce dossier et d'éviter notamment la création d'un poste supplémentaire de délégué lié à cette problématique ou à cette thématique. Je dirais à ce sujet que d'éviter de créer un poste de délégué supplémentaire, c'était aussi une manière d'éviter dans notre esprit que la question du développement durable ait son spécialiste dans la commune et que par conséquent personne d'autre ne se sente investi de cette problématique ou en tout cas puisse ne pas se sentir investi, en disant : "il y a un délégué, c'est son affaire, et moi je continue mon travail". C'est justement l'inverse que nous avons essayé de proposer avec le rapport et les différentes propositions que nous vous soumettons, en disant ça doit être une direction, une réflexion, une responsabilité qui implique chacun et donc pas l'affaire d'un seul délégué.

La deuxième préoccupation du Conseil communal a été de ne pas créer des structures un peu artificielles ou en tout cas qui n'entraient pas dans le fonctionnement habituel des institutions et de faire en sorte que vraiment cette problématique, cette thématique, entre dans le jeu normal des institutions, des rapports entre votre Conseil et le Conseil communal, des rapports entre l'administration et la population, bref, de l'ensemble du fonctionnement institutionnel habituel. Certains ont relevé aussi les difficultés que connaissent certaines commissions. Nous relèverons à ce sujet que certaines commissions, dont le statut institutionnel n'a pas été toujours très clair, n'a pas été parfaitement positionné dans le jeu des institutions, ont donné lieu à des attentes différentes de part et d'autres, à des incompréhensions, finalement à des frustrations. Nous avons voulu

éviter cela, d'où l'idée de recourir finalement à des outils qui sont des outils habituels pour nos institutions, des services, des dicastères qui travaillent ensemble et qui se dotent simplement d'une petite structure légère, de coordination qui permet de faire simplement que les choses se déroulent en harmonie. Une structure d'informations appuyée sur le délégué ou le chargé de communication, c'est-à-dire en faisant recours aux ressources qui existent dans ce domaine-là, une commission consultative du Conseil communal comme il en existe dans le domaine économique, comme il en existe dans le domaine des affaires culturelles, comme il en existe dans beaucoup d'autres domaines pour associer la population, les différents acteurs concernés par la thématique, de façon à provoquer un dialogue, à mettre en question, à susciter un certain nombre d'avancées sur ce thème-là. Je crois vraiment que c'est dans ce souci de simplicité finalement qu'il faut lire les propositions du Conseil communal qui a vraiment cette volonté ferme d'imprimer des réflexes, de susciter des réflexions aussi sur la responsabilité qui est la nôtre en matière de développement, mais en matière de développement responsable, c'est-à-dire qui ne réfléchit pas seulement pour nous aujourd'hui et ici, mais qui réfléchit en terme de développement en lien avec les implications autour de nous avec d'autres groupes, en particulier les groupes sociaux qui ont besoin que nous nous préoccupions de leur avenir et en lien avec évidemment les questions environnementales. Le rapport le résume, c'est de se préoccuper de satisfaire nos besoins d'aujourd'hui en évitant de pénaliser la capacité de nos après-venants à satisfaire les leurs. C'est donc le rôle de cette commission, je l'ai dit, d'interpeller, d'alimenter en réflexions nouvelles à la fois les autorités et le public, de prendre des initiatives pour inciter aussi bien là aussi les institutions que les privés. Le forum, c'est l'occasion de partager des expériences, certains sur vos bancs nous demandent de faire des comparaisons intercommunales parfois, de faire en terme francophone, M. le président, du bench-marking. Un forum, c'est aussi l'occasion d'aller voir ce que fait l'autre, de se dire qu'il y a peut-être des choses intéressantes à prendre et de montrer ce que nous faisons en pensant que d'autres pourront aussi en tirer quelque chose et de relancer un certain nombre de réflexions et finalement la curiosité. Le rôle du comité de pilotage, je l'ai dit, est de coordonner la cellule d'informations, de rendre public, de faire connaître, là aussi, de susciter. Certains l'ont relevé, l'idée du Conseil communal était de dire que si nous voulions aller au bout de la démarche et en faire vraiment une affaire de l'ensemble des dicastères, il fallait qu'à tour de rôle, les conseillers communaux, excusez-moi l'expression, s'y collent, c'est-à-dire s'imprègnent de cette démarche, de ces réflexions, se confrontent à la commission, participent à l'organisation du forum annuel, de façon à vraiment faire entrer aussi dans leur propre dicastère les réflexions liées au développement durable.

J'en viens aux questions qui ont été posées. Si M. Parel a bonne conscience, j'en suis ravi. Il dit que notre conscience n'est pas si mauvaise non plus, puisqu'elle est déjà développée dans le sens du développement durable. J'aimerais dire quand même en vous renvoyant au rapport qu'il y a toute une série de domaines dans lesquels le bilan n'est quand même pas tout en haut du baromètre et que des progrès sont possibles.

J'aimerais revenir sur une autre remarque de M. Parel - ce n'est pas le seul à l'avoir faite d'ailleurs - pour dire que je la trouve franchement très, très désagréable.

C'est celle des ressources disponibles. Je l'ai dit, le rapport de 2004 proposait la création d'un poste de délégué supplémentaire. Le Conseil communal a repris ce rapport en disant "nous devons demander un effort aux services pour trouver des solutions avec les ressources actuelles". Ce que vous nous demandez en permanence, Mesdames et Messieurs. En permanence, vous nous demandez de réfléchir dans ce sens-là. Le jour où nous venons avec un rapport en vous disant, nous allons ré-échelonner les priorités, nous allons reprendre l'organisation des services pour pouvoir assumer, nous avons demandé cet effort aux services, vous nous dites : "ah, il y a encore du gras". Je m'excuse, mais ce n'est vraiment pas admissible dans le climat qui est celui de la ville à l'heure actuelle. Cela veut dire aussi un état d'esprit un peu désagréable dans la mesure où si nous venons avec un poste supplémentaire, vous allez nous reprocher de générer des dépenses supplémentaires. Quand nous essayons de faire un certain nombre de choses avec les ressources actuelles, vous nous faites les reproches que nous avons entendu ce soir, ça pose vraiment quand même une série de questions.

J'aimerais pour clarifier, parce que ce n'est peut-être pas clair pour tout le monde, compte tenu des informations que j'ai entendues, insister sur le fait que la question du développement durable n'est pas une marotte des écolos. C'est vrai que la question environnementale prend une part importante dans cette thématique, mais ce n'est pas la seule et c'est bien dans la recherche d'un équilibre entre ces trois dimensions (le développement économique, la prise en compte de l'environnement et la prise en compte des dimensions sociales) que nous souhaitons aller quand nous parlons de développement durable et que le Conseil communal souhaite engager aussi cette commune.

M. Lager a dit, remettre l'économie au service des deux autres dimensions et pas l'inverse. J'aurais tendance à lui dire : "et pourquoi pas l'inverse" ? Le social bien compris peut aussi contribuer au développement économique. Une protection de l'environnement ou une prise en compte de l'environnement bien comprise peut aussi contribuer au développement d'une collectivité. Les rapports que vous avez examinés ce soir en témoignent. C'est aussi en se préoccupant de questions environnementales, en parlant d'exutoire pour les eaux claires par exemple que nous nous préoccupons du développement à long terme d'une collectivité, de sa capacité à se développer à l'avenir aussi et donc je dirais "et réciproquement" et pas "pas l'inverse".

Je reviens encore à un point concernant l'intervention de M. Parel pour dire qu'il préférerait que nous sortions du marasme financier ou que nous nous préoccupions de sortir du marasme financier. A notre sens, la nécessité d'assainir les finances publiques est aussi une préoccupation qui s'inscrit dans cette orientation du développement durable. Une collectivité publique ne peut pas envisager son développement avec des finances péjorées, elle ne peut pas davantage imaginer assainir ses finances en ne se préoccupant que de l'exercice comptable dans lequel nous nous trouvons ou du suivant. Elle doit avoir une vision à long terme. Même cette dimension-là peut s'inscrire dans une perspective de développement durable.

Mme Ummel est intervenue en parlant du cahier des charges pour les administrations, les autorités et les citoyens. C'est une remarque avec laquelle nous pouvons être d'accord. Vous avez craint que la création d'une commission donne lieu

à une multiplication de postes de contrôleurs. J'ai dit dans quel esprit nous souhaitons créer cette commission. C'est le même esprit que la commission des Affaires culturelles, des Infrastructures ou d'autres où nous confrontons les réflexions dans un domaine donné avec - celle des Infrastructures est du Conseil général je crois, donc ce n'est pas un bon exemple - mais enfin avec d'autres commissions qui sont simplement des lieux d'échanges, de débats qui permettent à chacun d'exprimer son avis et de faire avancer finalement. Il n'y aura pas de contrôleur. Ce n'est pas une commission qui est dotée de pouvoirs particuliers, ni de contrôler qui que ce soit. C'est d'ailleurs une petite nuance par rapport au premier projet qui avait été présenté en 2004, puisqu'il y avait cette idée de labelliser un certain nombre d'actions ou d'acteurs et que le Conseil communal a renoncé à cette idée du label en disant : "nous ne voulons pas instituer une autorité qui s'inscrit en senser et qui dit celui-là, il a des bons points, celui-là a des mauvais points". Nous avons renoncé à cette dimension-là et donc vous n'avez pas de crainte à avoir. Il n'y aura pas d'engagement de contrôleurs particuliers pour contrôler que tel citoyen ou telle institution se comporte justement en bon citoyen. C'est une commission que nous voulons comme un endroit d'échanges.

Mme Morel, vous avez dit que le développement durable était une telle évidence que la commission était inutile. J'aurais tendance à vous répondre que la nécessité de maîtriser les finances et se préoccuper des aspects financiers est aussi une telle évidence que nous pourrions supprimer la commission financière. Ce n'est pas tout à fait comme cela que nous envisageons les choses. Nous avons le sentiment que dans le dialogue qui peut s'inscrire dans une commission, nous avons quelque chose de constructif qui peut en sortir. C'est là encore l'esprit de la commission que nous vous proposons. J'aimerais quand même dire qu'au-delà de la philosophie qui sous-tend le projet que nous vous présentons ce soir, l'Agenda 21 est aussi et il faut le reconnaître une sorte de label, c'est-à-dire d'un outil un peu marketing pour une collectivité publique. Ce n'est pas le but principal visé, mais c'est une dimension qui existe. Sur plusieurs bancs, nous avons entendu dire que la ville faisait déjà beaucoup en terme d'économie d'énergie, de l'utilisation de l'énergie renouvelable, etc. et que par conséquent nous n'avons pas besoin de créer tout ce que nous vous proposons. Il serait quand même paradoxal à l'inverse que cette cité qui fait tant dans le domaine du développement durable déjà, soit la seule qui ne soit pas labellisée Agenda 21 de Suisse, alors même que c'est l'instrument qui permet de repérer un peu les collectivités publiques qui sont actives dans ce domaine-là. Ce n'est sûrement pas un motif définitif d'adhérer à nos propositions, mais enfin il nous paraît que c'est quelque chose qui doit être pris en compte quand même aussi. Il n'y aura pas de main mise du Service d'urbanisme. Le Service d'urbanisme est celui qui a été chargé de construire les évaluations dont les analyses figurent dans le rapport. C'est lui qui a contribué à la rédaction de ce rapport aussi. Il n'aura pas pour autant une place prépondérante. Nous lui avons demandé de se charger du secrétariat, mais c'est encore une fois chacun des services qui se verra déléguer des tâches en fonction des thèmes retenus, des problèmes évoqués et des projets mis en œuvre.

Le Conseil communal permet justement d'un faire une commission consultative et de ne pas être dans un rapport de qui contrôle qui, mais dans un cénacle d'échanges. Je dois dire que je n'ai pas le sentiment d'éviter la discussion quand je

réunis la commission économique. Je ne l'ai pas réunie souvent depuis le début de la législature c'est vrai, mais dans les séances que j'ai eues avec cette commission, j'ai eu le sentiment que nous avons eu de bons débats, que nous pouvions nous confronter sur des idées, sans entrer dans un rapport de l'un contrôle l'autre, mais dans un rapport réel d'échanges.

M. Lager, vous me direz que soit c'est dommage, soit c'est vraiment ironique d'avoir attendu le départ de M. Herrmann pour présenter ce rapport, mais il a peut-être un goût d'inachevé en tout cas pour lui, j'en conviens volontiers, mais ce rapport ne pouvait pas vous donner un goût d'achevé, parce que ce n'est pas le but. Le but c'est qu'avec les propositions que nous vous faisons, un processus se mette en route et que nous élargissions les réflexions faites jusqu'ici à un plus grand nombre d'acteurs. Donc il s'agit bien de démarrer sur un chemin, je ne sais plus qui a utilisé cette expression, plutôt que de dire nous vous livrons un produit fini, vous votez et nous tiroirisons. Non, l'idée était de débiter avec vous un certain nombre de réflexions qui nous permettent de progresser dans ce domaine.

Mme Gazareth vous n'aviez pas beaucoup de questions mais beaucoup de remarques avec lesquelles je peux être d'accord au nom du Conseil communal. Nous nous engageons sur un chemin, je viens de le répéter. C'est une volonté d'orienter les axes de l'ensemble des acteurs privés et publics. Cela ne concerne pas que des thématiques écologiques, c'est vrai. Vous avez souhaité que nous chiffrions les conséquences financières. Il nous semble que nous serions déjà en train de retomber dans le piège de vouloir isoler la problématique du développement durable en en faisant un secteur particulier, si nous voulions en chiffrer les conséquences financières. Comme pour les actes, les réflexions liées au développement durable doivent non pas ajouter des moyens, mais orienter des moyens. Les rapports que vous avez eus ce soir en sont déjà une démonstration, c'est orienter des ressources sur des projets qui nous paraissent avoir du sens. Et dans le sens justement de la durabilité. Il est difficile de dire aujourd'hui que le projet de développement durable aura tel type de conséquences financières. C'est vraiment l'ensemble des projets qui devrait s'imprégner en orientant les ressources.

Vous m'excuserez, Mme Gazareth, mais je vous demanderai de me répéter la question qui faisait référence au terme "idéalement" dans le rapport, parce que je n'ai pas réussi à la saisir au passage. Donc je ne peux pas vous répondre.

Mme Babey faisait référence au système d'indicateurs. C'est une approche possible effectivement. La commission et les groupes de pilotage feront des choix de savoir si nous voulons commencer plutôt par des petites actions concrètes ou même des actions d'une plus grande envergure et essayer de créer une dynamique, des enthousiasmes ou si au contraire, nous voulons d'emblée nous donner des objectifs avec des indicateurs qui permettent de suivre une évolution. Ce sont des méthodes de travail qui sont différentes. Mais c'est vrai qu'à moyen terme, nous devrions effectivement construire un certain nombre d'indicateurs qui nous permettent de mesurer une évolution. C'est vrai dans ce domaine comme ça l'est dans beaucoup d'autres. Vous avez relevé la nécessité d'une approche partenariale. C'est aussi l'état d'esprit dans lequel nous souhaitons travailler. Je peux dire la même chose sur la question des moyens supplémentaires. Il n'y aura pas de moyens supplémentaires. Ce sera une réorientation des moyens ou une orientation des moyens, mais pas de

moyens supplémentaires si ce n'est les quelques heures prises pour le secrétariat au Service d'urbanisme qui n'a aucune graille. Je vous remercie.

M. Laurent Iff, président : Merci. Si je peux juste demander à Mme Gazareth de répéter sa question.

Mme Pascale Gazareth, POP : C'était en page 9 juste avant le chapitre 3. C'est concernant l'Office fédéral du développement territorial qui œuvre actuellement avec des groupes de travail formés des représentants de villes et communes à l'établissement d'un indicateur de développement durable. Et il est indiqué que "idéalement, la Ville de La Chaux-de-Fonds devrait y participer, afin de tenir compte dans les réflexions des conditions sociales, géographiques et climatiques particulières".

M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) : Je vous remercie d'avoir répété la question ! "Idéalement", parce qu'on ne s'impose pas dans ce genre de groupe de travail, que nous n'y sommes pas aujourd'hui, d'une part et que la participation à des groupes de travail nationaux doit tenir compte des ressources à dispositions; là aussi, il y a des pesées d'intérêt à faire. Mais idéalement la Ville de La Chaux-de-Fonds, effectivement, devrait pouvoir s'associer à ce type de démarche qui contribue aussi à alimenter les réflexions au plan local. Puisque c'est un idéal, cela veut dire que nous visons cet objectif, mais qu'il y a un certain nombre de réserves. Simplement.

M. Laurent Iff, président : Merci. La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière étant contestée, je prierais donc celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur ce rapport de le faire savoir en levant la main.

L'entrée en matière est acceptée par 21 voix contre 15 oppositions.

M. Laurent Iff, président : Nous pouvons passer au deuxième débat. Au cours du deuxième débat, nous allons d'abord adopter le règlement de la commission, puis nous passerons à l'adoption des arrêtés et nous finirons par le classement de la motion. Nous allons commencer par l'adoption des règlements de la commission de l'Agenda 21. Nous sommes en présence de différents amendements. A l'art. premier, un amendement du parti socialiste. Mme Babey Falce.

Mme Katia Babey Falce, soc. : Oui, il s'agit en fait ici d'une simple question de compréhension, puisqu'il est vrai que les études ont montré qu'Agenda 21 n'était pas forcément un vocable qui était connu de tous. "Développement durable" nous paraît plus parlant en terme d'image. Si nous voulons effectivement faire une délégation participative et une information auprès du public, ce serait bien que les gens sachent de quoi nous parlons. C'est tout simplement pour que cela soit plus clair.

M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal peut accepter cet amendement qui porte effectivement plutôt sur une question de vocabulaire que sur le fond.

M. Laurent Iff, président : Merci. Je crois que les amendements du parti socialiste touchent tous au même point, nous pouvons nous prononcer une seule fois sur ces amendements. Je prierais celles et ceux qui acceptent les amendements du parti socialiste de le faire savoir par un levé de main.

Les amendements sont acceptés par 19 voix sans opposition.

M. Laurent Iff, président : Nous pouvons passer à l'art. 2 où nous sommes également en présence d'un amendement des Verts. Je ne sais pas si quelqu'un dans le groupe des Verts veut prendre la parole. M. Lagger.

M. Philippe Lagger, Les Verts : M. le président, Mesdames, Messieurs. Cet amendement est tout simplement là dans l'idée que les gens reçoivent les documents assez tôt et qu'ils ne préparent pas la séance à la hâte. C'est d'ailleurs un amendement que nous pourrions peut-être proposer pour d'autres règlements. Nous recevons quelques fois des informations tard et nous devons tout préparer à la hâte. Donc c'est pour que les gens puissent se préparer sereinement aux séances. C'est dans cet esprit-là que ça a été fait.

M. Laurent Iff, président : Merci. M. Kurth.

M. Laurent Kurth, conseiller communal (Finances, économie et urbanisme) : M. le président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal peut accepter la remarque, à savoir qu'une semaine, c'est un peu court. Il trouve que trois c'est un peu long. RIRES. Donc il proposerait un amendement à deux. Je ne sais pas si vous voulez que nous vous écrivions le sous-amendement, M. le président, qui proposerait deux semaines. Mais c'est la proposition du Conseil communal.

M. Laurent Iff, président : Je crois que nous n'allons pas passer par un sous-amendement. Je ne sais pas si le groupe des Verts accepte la proposition du Conseil communal.

M. Philippe Lagger, Les Verts : M. le président, Mesdames, Messieurs, nous acceptons le sous-amendement.

M. Laurent Iff, président : Je demanderais à celles et ceux qui acceptent la proposition des Verts, mais à deux semaines, de le faire savoir en levant la main.

L'amendement est accepté par 20 voix sans opposition.

M. Laurent Iff, président : Art. 3, nous avons voté l'amendement. Art. 4, nous pouvons donc maintenant accepter le règlement de la commission du développement durable. Je prierais celles et ceux qui acceptent le règlement de cette commission de le faire savoir en levant la main.

Le règlement de la commission du développement durable est accepté par 20 voix contre 15 oppositions.

M. Laurent Iff, président : Nous pouvons passer maintenant au débat sur les articles concernant l'arrêté du rapport qui vous est proposé. Art. 1, art. 2, art. 3, art. 4. Je prierais celles et ceux qui acceptent l'arrêté de le faire savoir en levant la main.

L'arrêté est accepté par 20 voix contre 15 oppositions.

M. Laurent Iff, président : A noter qu'à l'art. 3, mais c'est bien clair, que le nom de la commission sera changé. Egalement dans le rapport et les articles.

Je vous propose maintenant d'accepter le classement de la motion proprement dite. Je prierais celles et ceux qui acceptent le classement de cette motion de le faire savoir en levant la main.

Le classement de cette motion est accepté par 34 voix sans opposition.

M. Laurent Iff, président : Vu l'heure, mais comme nous avons encore plusieurs points d'urgence à traiter, ce serait peut-être bien que nous aérions la salle. Je vous propose de faire une courte pause de cinq minutes pour aller vous désaltérer et aérer la salle. Nous reprendrons nos débats à 22h.10.

PAUSE

M. Laurent Iff, président : Je crois que nous pouvons continuer notre séance. Nous sommes à présent en présence d'une interpellation avec clause d'urgence du POP concernant la recherche d'économie et communication "La Ville doit faire mieux que Portescap".

Interpellation urgente de M. Jean-Pierre Veya

(voir texte page 1144)

M. Laurent Iff, président : Je vous propose que nous nous prononcions déjà sur l'urgence. M. Veya.

M. Jean-Pierre Veya, POP : M. le président, juste deux mots pour défendre l'urgence. L'urgence est en fait assez évidente. Tout le monde sait que le Conseil communal va manifestement très prochainement prendre des décisions concernant ce Service. Mais surtout, le personnel vit, évolue, travaille dans une situation qui devient chaque jour un petit peu plus difficile, chaque jour un petit peu plus insoutenable du fait de l'incertitude. Ne serait-ce qu'à cause de cela, je crois vraiment

que le Conseil général, comme le personnel d'ailleurs, est en droit d'avoir des explications et des réponses.

M. Laurent Iff, président : Merci. Concernant l'urgence, M. Barben pour le Conseil communal.

M. Michel Barben, conseiller communal (Population, sécurité et environnement) : Oui, M. le président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal accepte l'urgence.

M. Laurent Iff, président : Bien. Je prierais donc celles et ceux qui acceptent l'urgence de le faire savoir en levant la main.

L'urgence est acceptée par 33 voix sans opposition.

M. Laurent Iff, président : Est-ce que maintenant quelqu'un du POP désire développer l'interpellation ? M. Veya.

M. Jean-Pierre Veya, POP : M. le président, mon développement sera relativement bref. J'espère que vous aurez eu le temps lors de cette séance de lire cette interpellation, puisqu'il n'en a pas été donné lecture au début de la séance par gain de temps, ce avec quoi d'ailleurs j'étais tout à fait d'accord, M. le président ! Vous constaterez simplement qu'il y a vraiment deux axes fondamentaux sur les nombreuses questions qui sont posées dans le texte. Le premier axe concerne vraiment spécifiquement le Service de l'hygiène et de l'environnement, concerne son devenir, concerne l'expertise qui a été réalisée et les résultats de cet audit, concerne évidemment le personnel de ce Service qui reste actuellement dans l'expectative par rapport à son avenir, ce qui est, vous en conviendrez, quelque chose d'assez désagréable, que ni moi ni aucun d'entre vous je le pense ne souhaiterait vivre, surtout sur une période relativement longue.

Le deuxième axe est plus général. Nous savons tous ici que la Ville est dans tous les secteurs et dans tous les services en train de rechercher des économies. Donc nous savons aussi qu'au-delà du Service de l'hygiène et de l'environnement, d'autres secteurs certainement seront confrontés à ce type de démarches, d'audit, de recherches de solutions, de recherches d'économies. Nous l'avions déjà dit lors de l'étude APMS, ce type de démarches ne peut vraiment donner des résultats intéressants et ne peut vraiment se faire dans la sérénité, que si le personnel est associé, que les informations lui sont retournées, de façon à ce qu'il puisse les valider, les discuter. C'est seulement à ces conditions-là que les choses peuvent se passer dans un certain esprit serein. Vous l'aurez peut-être lu, mais je le rappelle, dans le cadre du rapport APMS ce qui avait braqué absolument tout le monde dans l'administration communale, c'était justement l'absence de retour du rapport de l'expert. Les Services avaient tous grimpé au mur, si vous me permettez l'expression, justement parce qu'ils n'avaient pas eu ce retour et qu'ils n'avaient pas pu valider ce qu'avait dit l'expert, ce qu'avait montré l'expert. C'est vraiment quelque chose de fondamental. Par exemple, dans mon travail, j'ai été audité il n'y a pas longtemps par

un monsieur de la SQS dans le cadre de la certification ISO. Ce monsieur de la SQS est un expert des systèmes qualités, mais ce n'est pas un expert en cuisine. Quand il vient m'auditer, son travail à lui, c'est de faire des suggestions, de me les donner, de me demander si elles sont valides, compte tenu de la pratique professionnelle, compte tenu des lois existantes. Ensuite, ensemble, nous décidons de les mettre en application. C'est bien ainsi que les travaux d'expert doivent être conduits si nous voulons vraiment obtenir des résultats qui puissent aboutir dans un climat qui soit nettement meilleur que celui que vit aujourd'hui le Service de l'hygiène et de l'environnement.

Je vous remercie de votre attention.

M. Laurent Iff, président : Merci.

M. Jean-Pierre Veya, POP : Ah oui, M. le président. J'ai une question complémentaire, si vous me permettez. J'ai appris ce soir que la commission de salubrité publique avait été convoquée pour le 7 juillet. Est-ce que les commissaires auront le rapport d'audit de l'expert ou est-ce qu'il n'est pas du tout envisagé que ce rapport soit discuté dans le cadre de la commission de salubrité publique ? Je vous remercie.

M. Laurent Iff, président : Merci. Pour le Conseil communal, M. Barben.

M. Michel Barben, conseiller communal (Population, sécurité et environnement) : M. le président, Mesdames et Messieurs. Je souhaite tout d'abord remercier M. Veya d'avoir fait parvenir ses questions avant la séance du Conseil général, ce qui a permis d'une part au Conseil communal de préparer cela lors de sa séance et, d'autre part, de répondre de manière, je l'espère, complète aux interrogations qui se posent au travers de cette interpellation; j'ai vu les nombreux signataires de cette interpellation. Effectivement, comme vous l'avez dit, il y a audit et il y a eu audit au niveau du Service de l'hygiène et de l'environnement. Il est vrai que lorsqu'un Service est soumis à un audit, il y a inquiétude automatiquement sur son devenir. Il est vrai que cette inquiétude est peut-être aussi renforcée par le fait que nous avons déjà déménagé assez rapidement le Service. Ensuite, cette inquiétude est encore renforcée parce que le Conseil communal a renoncé à remplacer M. Parate qui a pris sa retraite. D'autre part, il est vrai que le chef de ce Service a fait valoir ses droits à la retraite.

Je ne reviendrai pas sur le corps de l'interpellation et je commencerai directement par répondre aux questions, puisque le corps de l'interpellation comprend aussi les questions qui sont posées plus précisément par la suite. Effectivement, vous l'avez dit, le Conseil communal a mandaté une étude. Je dirais que l'expert a entendu l'ensemble du personnel, contrairement à ce qui avait été fait lors de l'APMS. J'aimerais ici profiter de l'occasion qui m'est donnée, puisque je vois que de nombreuses personnes et employés du Service sont présentes dans la salle pour les remercier de leur collaboration; ceci a aussi été relevé par l'expert. L'expert a transmis oralement le fruit de ses réflexions au chef de Service, M. Miserez. Il est vrai qu'il n'y a pas eu validation de la part de l'ensemble du personnel du travail de l'expert. Je

rappelle aussi que c'est le Conseil communal qui a demandé cette expertise. Il est donc normal qu'il ait la primeur des résultats.

En tant que chef de dicastère, j'ai reçu le document le 6 juin. Le Conseil communal en a pris connaissance le 13. Au vu des conclusions de l'expert, le Conseil communal a désiré prendre encore un peu de temps de réflexion car il ne voulait pas prendre de décision à la hâte. En effet, nous rejoignons là les préoccupations du groupe POP-Eco-Sol, car derrière chaque décision, il y a des hommes et des femmes qui méritent tout le respect de l'employeur. C'est bien dans ce sens-là que nous désirons travailler.

Je dirais qu'une démarche est entreprise, afin que le Service puisse s'exprimer maintenant que le Conseil communal a pris connaissance de ce rapport. Par ailleurs un groupe de travail sera mis sur pied pour examiner les propositions qui sont faites par l'audit.

Pourquoi le Conseil communal, qui a donné des assurances verbales sur le fait qu'il n'y aurait pas de licenciement, a-t-il refusé de le confirmer par écrit ? Nous n'avons jamais refusé de confirmer par écrit. Mais le Conseil communal, nous tenons ici à le dire clairement, a toujours dit qu'il accompagnerait et soutiendrait le personnel s'il y avait une restructuration. Je dirais aussi, en ce moment, qu'aucune décision n'est prise avant la consultation du personnel, avant que les groupes de travail se soient exprimés, avant que les partenaires dont vous parlez plus loin qui sont quand même Le Locle et l'Etat, aient également pu s'exprimer.

Je rappelle aussi que deux personnes n'ont pas été remplacées et ceci pour permettre d'éviter des licenciements. Une de ces personnes est M. Parate qui est parti à la retraite, donc il n'a pas été licencié et d'autre part le poste de chef de Service auquel M. Montandon a été nommé jusqu'au 31 décembre 2005 pour permettre la suite de l'étude et aux groupes de travail de se prononcer. M. Montandon a donc été nommé par intérim.

Le Conseil communal n'a pas attendu le départ en vacances pour prendre des décisions quant à l'avenir du Service; le chef de Service ayant fait valoir ses droits à la retraite. Lors du départ d'un chef de Service, il s'agit pour une autorité de véritablement se poser les questions quant à l'avenir et aux tâches d'un service, aussi, les réflexions et les synergies qu'il peut y avoir avec d'autres services.

Concernant la question de l'information, l'ensemble du personnel a été tenu informé et ceci en date du 29 mars 2005 en présence de M. Leschot, de sa collaboratrice et de moi-même dans cette salle en ce qui concerne l'audit. Les enjeux de l'audit peuvent aussi provoquer une certaine inquiétude au sein du personnel, car cet audit demandait notamment de savoir s'il y avait intérêt ou non à accepter le mandat de l'Etat concernant le prélèvement des denrées alimentaires, une analyse sur les coûts ainsi que les incidences que cela pourrait avoir sur l'avenir du Service. C'est bien cela qui a été étudié par l'expert.

Vous demandez si le Conseil communal pensait que cette communication était suffisante. Je dirais qu'il y a un malaise général depuis quelques mois dans ce Service. Je dirais aussi que lorsque nous avons fait cette séance d'informations avec l'expert, le personnel du Service a montré déjà là une inquiétude et je pense qu'elle était légitime. A ce moment-là, nous avons aussi pu répondre à un bon nombre de questions et le personnel a déjà pu s'exprimer.

Comme je l'ai dit, une expertise, c'est des inquiétudes, et l'incertitude, il est vrai, est une chose très difficile. Mais je le répète, nous avons toujours dit au personnel actuellement en place que le Conseil communal travaillerait avec les collaborateurs du Service et que toutes les démarches que nous pouvons faire vis-à-vis de l'Etat pour la reprise de personnel seraient effectuées si nous remettions le mandat à l'Etat. Il y a deux choix en la matière en ce qui concerne les denrées alimentaires. C'est de renégocier le mandat avec l'Etat, parce que nous voyons qu'il est sous-rétribué, pas correctement rétribué ou alors effectivement c'est de remettre à l'Etat cette tâche et de renoncer au mandat.

Vous dites que nous avons jusqu'alors toujours défendu l'esprit de proximité de cette tâche. Il est vrai que nous l'avons toujours défendu. Il a été défendu dans le cadre de la Codeta. Toutefois, nous rappelons aussi au Conseil général que le Service travaille en la matière de prélèvement des denrées alimentaires sous la direction du Service cantonal de la consommation et ceci tant dans les fréquences de prélèvement que dans la manière de prélèvement. Lors du débat sur le désenchevêtrement, le Grand Conseil a accepté que ces travaux soient pris en charge par le Canton. Il est aussi vrai et sous la forme protestative qu'il pouvait être mandaté aux deux villes, notamment à La Chaux-de-Fonds et au Locle. Nous dirions en matière de coûts que la Ville de La Chaux-de-Fonds et notamment dans sa situation financière, n'a pas à supporter des charges qui normalement devraient être prises en charge par l'Etat, raison pour laquelle, il y a là nécessité de renégocier.

Vous nous posez la question concernant la salubrité publique. Toutes les tâches dévolues par le règlement de salubrité publique restent à charge et à compétence communale. Donc ceci est extrêmement clair. La loi et les délégations de compétences au travers de la loi de santé sont très précises - de la loi de santé notamment, puisqu'il y a aussi d'autres lois qui mettent en place et qui régissent le règlement de salubrité publique. Le Conseil communal et la Ville de La Chaux-de-Fonds doivent effectuer toutes ces tâches et poursuivre selon la loi. Nous continuerons bien entendu d'assumer ces tâches.

Vous avez posé une question concernant la commission de salubrité publique. Elle est effectivement convoquée pour le 7 juillet. Cette commission avait déjà été informée de l'audit, informée lors de notre dernière séance qui a eu lieu le 1^{er} juin qu'une séance serait prévue. En accord avec les membres présents de cette commission, nous avons décidé qu'il fallait aussi que nous parlions du résultat de cet audit et que nous parlions aussi des options qui pourraient être envisagées par le Conseil communal, parce que nous le disons assez souvent, il s'agit aussi au Conseil communal de faire la première approche et de pouvoir discuter sur des propositions. Raison pour laquelle le choix fait juste avant les vacances a été fait pour la réunion de cette commission.

Le Service d'hygiène travaille en ville, mais effectivement aussi pour la Ville du Locle. Le Locle a aussi ses propres compétences en matière de salubrité. Elles sont actuellement exercées par la police au Locle. En ce qui concerne le prélèvement des denrées, c'était le Service de l'hygiène et de l'environnement qui faisait cela par mandat, puisque le mandat était payé par Le Locle avant le désenchevêtrement. Depuis lors le Service de l'hygiène et de l'environnement a continué de faire cette tâche aussi pour Le Locle, mais en obtenant le mandat de la part du Canton. Le Locle

a déjà été informé. J'ai pris contact avec M. Häsler, le responsable de la Ville du Locle, et nous avons décidé d'en parler de manière plus approfondie lors du prochain Grand Conseil. Nous ne connaissons donc pas encore la position définitive du Locle. En ce qui concerne le Canton, il y a aussi un rendez-vous qui est pris pour discuter de cet audit et renégocier son mandat.

Ensuite, quand est-ce que le Conseil communal compte-t-il informer la sous-commission financière du dicastère concerné ? Vous comprenez bien que dans l'échéancier extrêmement bref qui a été donné, toutes les commissions n'ont pas pu être consultées préalablement. Il nous apparaissait aussi que le personnel devait aussi être informé avant la sous-commission financière; non pas des décisions, mais de nos dires. Je vous dirais que la sous-commission financière a aussi eu lors de son dernier rapport une discussion sur le sujet, et c'est M. Miserez, M. Musy, qui l'a écrit dans son rapport, puisque la partie essentielle de la discussion porte sur le constat énergique que fait M. Miserez sur le fonctionnement cloisonné des services communaux en fait complémentaires (Services de l'hygiène et de l'environnement, de l'énergie, de la STEP, de la police des constructions du feu et même de l'urbanisme). Pour lui, les économies d'échelles et de moyens, des collaborations et des synergies sont possibles. C'est bien dans ce sens-là que le Conseil communal entend créer le groupe de travail pour se déterminer et ceci de manière sérieuse.

Les décisions demandent quand même de la réflexion. C'est bien en examinant ces synergies qui sont aussi proposées par l'ancien chef de Service, que nous pourrions véritablement savoir s'il y a nécessité de refaire une restructuration ou pas, car nous disons aussi, nous Conseil communal, que si nous devons tout modifier, tout chambouler les procédures pour finalement ne rien gagner, je pense que vous seriez les premiers, et à juste titre, à critiquer les décisions du Conseil communal.

Je rappelle donc pour terminer la suite du processus que le personnel sera appelé à donner son avis sur les conclusions de l'expert. Le Conseil communal peut garantir au personnel actuel qu'il aura l'appui et l'information nécessaire en cas de modifications de statut ou de transfert dans un autre service. Que les tâches dévolues par la loi de santé, ainsi que le règlement sur les commissions de salubrité publique seront maintenues. Que Le Locle est informé et bien entendu en collaboration, nous prendrons son avis. Que nous prendrons langue avec le Service de la consommation - c'est déjà fait - ainsi qu'avec le Conseil d'Etat pour renégocier le tarif des prestations effectuées actuellement par le SHE. Comme je l'ai déjà dit, il s'agit là effectivement d'un des premiers audits. Vous avez raison, nous recherchons synergie, audit, pas seulement dans le dicastère de population, sécurité et environnement. Vous n'êtes pas sans savoir comme moi, et là nous invitons bien sûr le Conseil général et la population à réfléchir, que s'il y a une adaptation de l'impôt, il y a encore dans le cadre des restructurations et des recherches d'économies près de 10 millions d'amélioration que nous devons trouver. Ceci, nous devons le dire au niveau du Conseil communal, ça n'est pas si facile que ça. Il faut absolument que nous fassions une bonne réflexion sur l'avenir de l'ensemble de l'administration.

Vous posez une question quant à l'avenir. Nous tenons à poursuivre cette collaboration avec le personnel. D'ailleurs le personnel, au travers des chefs de Services, sur l'ensemble de la fonction publique, a d'ores et déjà été invité à donner ses réflexions sur les économies qui pourraient être réalisées sur les restructurations

qui pourraient être proposées au Conseil communal. Nous attendons bien entendu avec impatience les propositions du personnel. Certaines sont tout à fait valables. Nous les étudierons toutes, car il n'y a pas de petites économies, mais comme vous avez pu le constater, les propositions faites par M. Miserez, le chef de Service, ont aussi été reconnues - nous pouvons le dire et le Service le sait - à la fois par l'expert et sont maintenant sur le bureau du Conseil communal pour qu'il crée un groupe de travail, en collaboration avec le personnel.

Je sais que ce soir le personnel présent ici, dont je remercie de faire preuve de civisme, n'est peut-être pas plus rassuré qu'il ne l'était avant de venir ce soir. Toutefois, je pense que ce que nous pouvons signaler, c'est que ses préoccupations seront prises en compte, puisqu'il aura l'occasion de s'exprimer sur l'audit et sur les décisions. Il aura aussi l'occasion de prendre position dans le cadre des groupes de travail qui seront proposés.

Voilà, Mesdames et Messieurs, j'espère ici avoir répondu à cette interpellation. Je vous remercie de votre attention.

M. Laurent Iff, président : L'interpellateur s'estime-t-il satisfait ?

M. Jean-Pierre Veya, POP : Je remercie tout de même le Conseil communal de ses nombreuses réponses à mes nombreuses questions. En matière de satisfaction, où j'aurais vraiment été satisfait, c'est que le besoin de cette interpellation ne se fasse pas sentir.

M. Laurent Iff, président : Merci. Nous pouvons passer au point suivant qui concerne le projet d'arrêté urgent inter-partis au sujet de la création d'une commission de gestion nommée commission de sécurité. Je rappelle que conformément à l'art. 18, les personnes concernées directement par cette discussion sont priées de se déplacer au fond de la salle. Je crois que c'est fait, merci. Nous allons d'abord nous prononcer sur l'urgence. Je donne la parole à qui défend l'urgence, M. Laeng.

Projet d'arrêté urgent inter-partis

Article premier.- Une Commission de gestion, nommée « Commission de Sécurité publique », est créée. Composée de 11 membres, elle est chargée plus particulièrement de la surveillance du dicastère de la sécurité (Police locale, SIS).

Article 2.- L'article 131 du Règlement général de la commune de La Chaux-de-Fonds, du 28 septembre 1994 est modifié comme suit:

Art. 131

Les commissions de gestion élues par le Conseil général sont:

- 1. La Commission de la Bibliothèque (13 membres)*
- 2. La Commission de l'Hôpital (13 membres)*
- 3. La Commission de Sombaille jeunesse (9 membres)*
- 4. La Commission des Services sociaux (11 membres)*
- 5. La Commission des Services industriels (11 membres)*
- 6. La Commission des Travaux publics (11 membres)*

7. La Commission des Sports (11 membres)

8. **La Commission de Sécurité publique (11 membres)**

Article 3.- L'article 133 du Règlement général de la commune de La Chaux-de-Fonds, du 28 septembre 1994, est modifié comme suit:

*Les commissions de l'Hôpital, de Sombaille jeunesse, des Services sociaux, des Services industriels, des Travaux publics **et de la Sécurité publique**, sont présidées par le membre du Conseil communal chef du dicastère concerné.*

Article 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

M. Philippe Laeng, rad. : M. le président, Mesdames, Messieurs. La motion du groupe radical à l'époque était claire. La commission proposée découlait des importants problèmes du SIS. Elle est maintenant étendue à la police et ceci par un projet d'arrêté inter-partis. Cela ne nous gêne pas du tout. Les difficultés rencontrées montrent à elles seules que l'urgence était nécessaire. Merci.

M. Laurent Iff, président : Merci. La parole est-elle encore demandée ? Non. L'urgence est-elle combattue ?

M. Michel Barben, conseiller communal (Population, sécurité et environnement) : Le Conseil communal accepte l'urgence.

M. Laurent Iff, président : Merci. J'ouvre donc maintenant le débat au sujet de l'entrée en matière au sujet de ce projet d'arrêté. M. Musy.

M. Daniel Musy, soc. : M. le président, Mesdames, Messieurs. Je voudrais commencer par m'excuser pour ma voix et remercier tous les groupes ayant été d'accord de proposer en urgence cet arrêté. C'est en tant que membre de la sous-commission financière chargée des services concernés que je me suis rendu compte du travail superficiel que nous faisons en discutant deux fois par année seulement avec les chefs de services concernés. Une sous-commission financière à trois personnes ne suffit pas pour aborder de manière approfondie les questions de fond. C'est ainsi que j'ai rebondi sur les différentes propositions de motions des partis radical, des Verts, de l'Union Démocratique du Centre et que j'ai proposé que notre Législatif aille plus vite que le Conseil communal et constitue de soi-même cette commission attendue. C'est aussi le rôle d'un Législatif que de faire avancer les choses plus vite qu'un Exécutif ne le ferait. Et au rythme où va dans cette assemblée le développement des motions et leur traitement par le Conseil communal, nous serions encore à la fin de la législature à attendre la création de cette commission. Mes pensées collégiales vont en ce moment à Mme Valérie Schweingruber qui, dans sa lettre d'adieu à notre Conseil, prétendait que pour la gauche, le consensus, "c'est être d'accord avec elle". Eh bien, pour nous au contraire c'est à rechercher ce consensus que nous nous sommes efforcés concernant ce thème de la sécurité. Et donc je remercie tous les partis d'avoir signé cette proposition.

Pourquoi cette commission est-elle nécessaire et légitime ? C'est ce que je veux rapidement exposer ici.

Premièrement, elle est légitime au niveau des principes du fonctionnement d'une collectivité démocratique. Dans notre ville, différentes commissions de gestion existent et s'occupent de services liés à des libertés et à des droits fondamentaux : penser et s'exprimer (écoles, bibliothèques, musées), se déplacer et habiter (commission des infrastructures, des énergies), vivre, si possible en bonne santé (c'est le rôle des Services sociaux, de l'Hôpital, des sports, de l'hygiène et de l'environnement, la commission de salubrité publique). La sécurité (des biens et des personnes) est aussi un droit fondamental et nous l'affirmons ici clairement. D'ailleurs le dicastère regroupant la Police locale et le Service d'intervention et de secours porte ce noble nom depuis 2004. Les deux services en question voient leurs missions se complexifier avec l'évolution des comportements sociaux et des attentes des citoyens. Ils vont être amenés d'autre part à entretenir prochainement des liens plus étroits avec la police cantonale et d'autres institutions. Donc créer une commission de sécurité publique dans notre ville ne fait que combler une lacune.

Deuxièmement, la récente actualité des débats de notre Conseil conforte notre désir. Combien n'y a-t-il pas eu cette année d'interpellations urgentes concernant les services concernés ? De récents événements (la restructuration du commandement du SIS, des manifestations avec la présence de certains éléments potentiellement violents, des séances du Tribunal de police mettant sur le devant de la scène des jeunes et des agents de la Police locale) ont largement, dans la presse aussi, ouvert des débats très émotionnels. Et je ne parle pas du serpent de mer du parking sauvage sur les trottoirs que nous avons aussi abordé ici. Une commission permettra, dans la discussion et l'information fournie à ses membres, de poser de façon plus mesurée, les questions nécessaires à ces services au lieu de les voir s'étaler de façon souvent polémique dans notre Conseil.

En conclusion, en tant qu'élus, nous avons besoin d'avoir un lien plus étroit avec les deux corps de la Police locale et du SIS pour mieux discuter avec eux de leurs projets, de leurs objectifs et de leurs missions essentielles, les évaluer, même parfois les définir, afin que ceux-ci soient plus clairement perçus par la population. Soyons très clairs et rassurants. La proposition de la création d'une telle commission n'est pas d'être contre la Police et le SIS, mais de faire avec eux. Nous savons les conditions difficiles dans lesquelles ces services travaillent et nous leur exprimerons encore mieux notre soutien en les connaissant mieux et en travaillant avec eux. C'est dire qu'il paraît légitime de constituer pour ces deux services regroupant largement plus d'une centaine de collaborateurs une commission de gestion communale, que nous pourrions appeler comme nous le demandons une "commission de sécurité publique" ou éventuellement une "commission de sécurité". Nous ne jouerons pas là sur ce détail.

Nous voulons que cette commission soit une commission de gestion et non une commission issue de notre Conseil. Elle doit être présidée par le chef du dicastère. Conformément à l'art. 120, ses membres seront tenus au secret de fonction. Donc il n'y a pas de souci à se faire là-dessus, c'est un article qui est valable pour toutes les commissions de la ville. Malgré son nom de commission de gestion, règlement communal oblige, elle ne va pas gérer au quotidien les services. Nous n'allons pas

dire à la Police locale combien d'agents il faudra pour assurer la sécurité des prochains matchs du Neuchâtel Xamax. C'est pourquoi, et conformément à l'art. 111, nous avons écrit dans l'art. 1 de l'arrêté qu'elle est chargée plus particulièrement de la surveillance du dicastère. Mais attention au mot "surveillance". Cet article doit être pris dans le sens de surveillance parlementaire, de contrôle démocratique; il n'est pas question ici de surveiller la Police qui est elle-même chargée de surveiller et de veiller à la sécurité des citoyens. Ne confondons pas les mots. C'est donc ce contrôle démocratique des services que nous souhaitons. Finalement nous voulons cette commission à onze membres plutôt que sept comme dans la proposition de l'Union Démocratique du Centre. Cela signifie que tous les partis pourront y être représentés.

Nous incitons - et c'est un peu paradoxal, parce que c'est la première fois dans cette législature - vivement le Conseil communal à accepter cet arrêté sans le renvoyer en commission ou attendre de faire un rapport. La commission une fois constituée saura élaborer son propre fonctionnement et nous souhaitons déjà qu'elle puisse se réunir en automne. Elle permettra, et ce sera nos mots de conclusion, de réfléchir à ce qu'une collectivité publique peut attendre de services essentiels au bon maintien de son unité dans, nous insistons là-dessus, le respect des principes républicains. Merci.

M. Laurent Iff, président : Merci. La parole au Conseil communal, M. Barben.

M. Michel Barben, conseiller communal (Population, sécurité et environnement) : Je remercie M. Miserez de ses propos.

Dans la salle : Musy.

M. Michel Barben, conseiller communal (Population, sécurité et environnement) : Pardon, excusez-moi. C'est un lapsus. J'espère que vous ne vous en êtes pas offensé et que vous ne m'en tiendrez pas rigueur.

Effectivement, le Conseil communal acceptera la création de cette commission au sens de l'art. 131 du règlement général. Je dirais aussi que cette commission aura un rôle de relations et d'informations comme l'a dit M. Musy plus étroit entre le Législatif et l'Exécutif. Elle pourra bien sûr se préoccuper des aspects politiques de la gestion et de la sécurité. C'est bien dans le sens développé par M. Musy que le règlement de la commission, qui devra être élaboré, le sera. Car il faut bien le dire, les compétences en matière policières sont extrêmement strictes, car nous touchons là des domaines extrêmement sensibles de la protection de la personnalité, des diverses informations qui sont données et que nous pouvons plus loin toucher des procédures pénales et des procédures civiles. Cette commission sera aussi le lieu de tordre peut-être le cou à certaines convictions de conseillers généraux ou de la population sur la réalité et l'évolution de notre société. Une vision bien plus étroite pourra être faite sur les corps notamment du SIS, ainsi que les collaborations, comme vous l'avez dit, qui auront lieu avec le Canton. Nous tenons ici à rendre attentifs les groupes politiques sur le choix des personnes qu'ils désigneront dans cette commission, car il ne faut pas qu'il y ait des personnes qui aient un conflit d'intérêt avec le problème de la sécurité ou des personnes qui ont un seul objectif, un seul lobby à défendre, car sans cela

nous aurions là des problèmes; je crois que la commission n'aurait pas là son véritable sens. Le Conseil communal est prêt à entrer en matière sur l'arrêté qui nous est proposé.

M. Laurent Iff, président : Merci. L'entrée en matière n'étant pas contestée, nous pouvons passer au deuxième débat qui concerne l'étude de l'arrêté et le vote des articles. Art. 1, art. 2, art. 3, art. 4. Celles et ceux qui acceptent l'arrêté sont priés de le faire savoir en levant la main.

L'arrêté est accepté par 32 voix sans opposition.

M. Pierre Willen, Les Verts : M. le président, Mesdames et Messieurs. Avec le vote que nous venons de réaliser, la motion déposée le 2 février 2005 devient caduque, raison pour laquelle nous retirerons la motion au point n° 13.

M. Laurent Iff, président : Merci. Je crois qu'il y avait aussi au point n° 11 une motion pendante du groupe radical. Est-ce que vous avez aussi pensé à la retirer ?

M. Philippe Laeng, rad. : Le groupe radical retire la motion.

M. Laurent Iff, président : Merci. Bien, nous pouvons passer au point suivant qui est un projet de résolution abattoirs de la ville pourvu de la clause d'urgence. Je prierais les représentants de se prononcer sur l'urgence. M. Heimo.

Projet de résolution de M. Claude Heimo et consorts

(Voir texte en page 1147)

M. Claude Heimo, lib.-PPN : M. le président. Malgré l'heure qui avance, je crois qu'il est important que nous traitions de ce projet de résolution par l'urgence. Cela s'impose, puisque le locataire des abattoirs a un délai jusqu'au 20 juillet pour fermer les locaux, et M. Bühler aimerait savoir un petit peu à quoi s'en tenir. Effectivement, il est d'accord actuellement d'investir pour remettre en état les locaux de telle façon à ce que les exigences sanitaires puissent être comblées. Tout simplement, il ne veut pas investir près de Frs 200'000.- pour remettre en état ces locaux s'il n'a pas l'assurance d'avoir la possibilité de les exploiter pour un minimum de cinq ans. La raison pour laquelle l'urgence s'impose, c'est que si M. Bühler doit trouver une solution et que le débat n'est pas conclu ce soir, s'il part, bien naturellement, les décisions seront aussi conséquentes pour les dix personnes qu'il emploie sur ce site. Merci.

M. Laurent Iff, président : Merci. L'urgence est-elle contestée ?

M. Michel Barben, conseiller communal (Population, sécurité et environnement) : Le Conseil communal accepte l'urgence. Ce sera au Conseil général de s'exprimer maintenant.

M. Laurent Iff, président : L'urgence étant acceptée, je passe la parole à M. Heimo pour développer son projet de résolution.

M. Claude Heimo, lib.-PPN : M. le président. Comme l'a dit tout à l'heure M. Veya pour la précédente décision au sujet du Service d'hygiène, il est effectivement déplorable que nous n'ayons pas pu lire le projet de résolution, c'est pourquoi je vais revenir sur quelques points ici pour vous les rappeler.

Le 20 juillet prochain, les abattoirs de la ville fermeront définitivement leurs portes. Une page de notre ville se tourne, une activité de plus s'éteint à La Chaux-de-Fonds.

Une dizaine d'emplois sont en jeu. Cette décision implique une perte de location pour la ville de Frs 150'000.-.

Dans la salle : On l'a lu.

M. Laurent Iff, président : Je vous interromps. Je crois que tout le monde l'a lu. Cela fait bientôt trois heures que nous l'avons sous les yeux.

M. Claude Heimo, lib.-PPN : D'accord, alors je ne vais pas prolonger. Simplement, j'aimerais juste répéter la question, parce que la question définitive sera celle de savoir si le Conseil communal peut revoir sa position sur ce site, puisque c'est à lui qu'il incombera de prendre une décision par rapport à ce problème en qualité de propriétaire.

Nous l'avons vu, vous l'avez lu sur le projet de résolution, cette activité est très utile pour la région. Il y a des activités de proximité que nous ne devons pas supprimer. L'abattage des animaux malades, blessés en est une. Rien qu'en pensant aux épidémies, cela nous incite effectivement à réfléchir à la chose. Au sujet du bâtiment proprement dit, il faut savoir que si cet immeuble est actuellement rentable, c'est bien parce que la commune n'a pas entretenu ces locaux depuis longtemps et n'a pas fait des investissements qu'elle aurait dû faire et qu'il a toujours été demandé aux utilisateurs de mettre en état de telle façon à ce que la salubrité puisse être maintenue dans ces locaux. L'immeuble nécessiterait à l'heure actuelle une étude complète de remise en état que nous ne pouvons pas assumer aujourd'hui par rapport aux enjeux financiers.

Jusqu'à aujourd'hui, M. Bühler a payé la quasi-totalité des charges. Et il faut le savoir. L'eau des stations de lavage est payée par l'exploitant des abattoirs, ce qui est une situation plutôt injuste, car il n'est pas normal que M. Bühler paye cette eau par rapport au lavage des voitures. Elle l'est à tel point, que votre représentant a même proposé à M. Bühler de construire ailleurs. Cela lui coûterait moins cher en locations et en charges. Aujourd'hui, M. Bühler est prêt à entrer dans une démarche d'acquisition du bâtiment complet, si cela s'avérait utile. Il s'engagerait à ne pas spéculer sur ces locaux pour en faire une affaire immobilière, comme bien d'autres le feraient peut-être à sa place. Il demande à la commune, si cela est accepté, de lui faire une proposition acceptable, pour lui au niveau financier et pour sa banque naturellement, parce qu'il devra demander un emprunt. Si M. Bühler souhaite

acquérir cet immeuble, c'est parce que son fils qui termine actuellement son service militaire, reprendra le commerce familial. Il faut le savoir aussi, c'est une chose importante.

Que dire de plus, si ce n'est que ces abattoirs sont protégés, car ils sont classés monument historique, vous le savez bien et que M. Bühler ne pourra pas les faire démolir ou en faire quelque chose qui ne soit pas légal. Toutes les garanties nous sont donc données par la loi pour que ce site reste en place. M. Bühler n'est pas un promoteur, c'est un boucher, je vous le rappelle.

Lorsqu'on a la possibilité de se décharger de dépenses telles que celles qui devraient être envisagées pour la remise en état et l'attribution de ces locaux à d'autres instances, il est important aussi de réfléchir si nous avons la possibilité de se décharger de ces dépenses de ne pas s'en priver.

Je terminerais en disant que ces locaux ont été construits pour être des abattoirs. Quand nous savons tous les points importants et les restrictions qu'il doit y avoir pour avoir des abattoirs, je pense qu'effectivement, il est aussi important de chercher à conserver l'utilité d'abattoirs dans ces locaux.

Je vous pose la question, que pensez-vous ? Ne serait-il pas mieux de revoir l'utilité de ces locaux dans l'optique soit de les vendre à M. Bühler soit de lui conserver le mandat, en tout cas pour les cinq ans par rapport à ces abattoirs ? Surtout qu'actuellement il n'y a pas de demandes fortes et précises pour l'utilisation de ces locaux dans une autre affectation. Merci.

M. Laurent Iff, président : Merci. La parole est-elle encore demandée ? Si telle n'est pas le cas, je passe la parole au Conseil communal, M. Barben.

M. Michel Barben, conseiller communal (Population, sécurité et environnement) : Oui, M. le président, Mesdames et Messieurs. Le texte proposé ressemble bien plus à une interpellation qu'à une résolution, il faut bien le dire. C'est la première des choses. La deuxième des choses, son développement également. Il est vrai que le Conseil communal est un peu surpris de voir tout à coup dans le développement fait par M. Heimo, le groupe libéral se transformer quelque part en mandataire de M. Bühler. Là, nous pourrions véritablement avoir un dérapage politique de ce Conseil général, puisque à chaque reprise, nous pourrions avoir un groupe qui se porte en mandataire d'une personne pour une cause ou une autre. Nous disons clairement que nous devons voir la chose de manière beaucoup plus large et globale.

Contrairement à ce qui est précisé dans la résolution, ce n'est pas l'ensemble des activités de la boucherie Bühler qui sont concernées par la décision cantonale. Je rappelle que la décision cantonale de fermer ces abattoirs a été prise une première fois en 1995 déjà. Ensuite, le Conseil communal a toujours accepté de demander au Canton des prolongations. Ces prolongations ont toujours été acceptées par le Département et le Conseil d'Etat en regard de la période de possibilité de mise à niveau de ces abattoirs. Or, au 30 juin 2005, il faut aussi le savoir, la législation fédérale mettait un terme ultime à la mise en conformité des équipements d'abattage. Aussi, le Conseil communal a cherché à réitérées reprises une affectation à ces abattoirs. Il y a eu un casino, il y a eu les archives de l'Etat. Il est vrai que tous ces

projets n'ont jusqu'alors pas abouti. Or, M. Bühler était aussi au courant de l'échéance du 30 juin 2005 par différents courriers et demandes de mise en conformité. La Commune avait toujours dit qu'elle louerait pour des périodes de trois mois en trois mois et ceci pour éviter de faire des investissements lourds, et aussi pour permettre une ré-affectation rapide en cas de projets qui aboutissent. Le Conseil communal estime aujourd'hui que la demande qui est faite par la résolution en ce qui concerne les bâtiments n'est pas acceptable, parce que le Conseil communal n'entend pour l'heure pas vendre ces bâtiments. Nous dirons aussi ici que personne jusqu'à présent n'a fait une offre d'achat écrite auprès du Conseil communal. Si cela devait s'avérer, le Conseil communal examinerait cette offre et prendrait des décisions. Nous dirons que nous avons aussi des relations avec l'Office fédéral de la culture. Pas plus tard que lundi prochain, M. Jauslin, son directeur, viendra visiter ces bâtiments avec le Conseil communal car il y a là un intérêt de la part de l'Office fédéral de la culture d'implanter ici, pourquoi pas, à La Chaux-de-Fonds, un centre pour de la photographie. Le Conseil communal est bien conscient du besoin d'avoir d'autres partenaires comme vous l'avez dit, parce que la Commune ne peut pas elle-même assumer l'entretien de ce bâtiment, d'autant plus qu'il est protégé. Ce bâtiment serait aussi protégé pour les personnes qui devraient en faire l'acquisition.

Dans le courrier envoyé à fin janvier, le Conseil communal parle du chiffre de Frs 150'000.-. Il est vrai que les Frs 150'000.- sont actuellement le bénéfice fait par les abattoirs, mais que ces recettes sont à la fois faites, et vous l'avez dit, par les locations de la boucherie Bühler, par d'autres locataires qui louent aussi des locaux dans ce chézal, ainsi que par le bénéfice de la centrale de lavage. Vous nous avez dit que M. Bühler payait l'eau qui allait au centre de lavage. C'est vrai, mais ce qu'il faut savoir, c'est que M. Bühler utilise l'eau pour le refroidissement de ses moteurs de frigo. Nous venons de parler de l'Agenda 21 : plutôt que de perdre cette eau, le Conseil communal et le Service d'hygiène ont décidé de la récupérer et de l'utiliser une deuxième fois pour le lavage des voitures. Je crois que c'est un bon exemple de recyclage.

Nous avons eu un contact aujourd'hui avec M. Bühler. Il m'a confirmé ce que vous dites ce soir, c'est-à-dire qu'il serait intéressé à acquérir l'ensemble de ce chézal. S'il y avait renonciation de la part de M. Bühler à louer les locaux actuellement, notamment ceux de l'abattage, M. Bühler pourrait continuer d'exploiter les locaux de laboratoire et de frigos. Bien sûr que c'est en accord avec lui que nous verrons ce qu'il désire louer ou non. Nous disons aussi clairement que le Conseil communal désire continuer de faire des baux de trois mois en trois mois pour éviter, si un projet se développait, de le mettre en péril.

Le Conseil communal répète ici qu'il est prêt à venir en aide dans la recherche d'une autre solution en dehors du chézal des abattoirs pour M. Bühler, que ce soit en matière de terrains ou de locaux.

En ce qui concerne les activités de la boucherie Bühler, effectivement, nous reconnaissons les qualités et l'engagement de M. Bühler dans son travail de tous les jours. Nous rappelons que la décision de fermer les abattoirs, bien que cela semble contesté, est bien du ressort du Canton et non pas de la Commune. Les animaux abattus dans les abattoirs de la ville jusqu'à présent, je tiens à rassurer tout le monde, se font de manière privée. Il n'y a aucun subventionnement actuel pour l'activité de

ces abattoirs. Le Service d'hygiène est rétribué par les taxes prélevées par le Canton pour son contrôle d'abattage.

Vous avez estimé la liste des travaux à Frs 200'000.-. Vous demandez que nous permettions à M. Bühler d'avoir un bail de cinq ans. Le Conseil communal est très clair. Il prétend qu'il ne faut pas hypothéquer l'avenir de ce chézal à cinq ans, qu'une autre affectation doit être trouvée et qu'il ne faut pas rater des échéances.

Aussi, Mesdames et Messieurs, le Conseil communal recommande au Législatif de refuser cette résolution. Une résolution si elle était acceptée, serait transmise au Canton, puisque la décision est de sa responsabilité. Le Conseil communal répète qu'il n'entend pas bloquer pendant cinq ans une ré-affectation de ce bâtiment. Je vous remercie de votre attention.

M. Laurent Iff, président : M. Heimo, rapidement.

M. Claude Heimo, lib.-PPN : M. le président, tout d'abord, j'aimerais dire que je ne suis pas forcément le mandataire de M. Bühler, même si je le connais. Je suis simplement le défenseur d'une certaine classe de population qui m'a élu et qui a en principe les mêmes idées que moi.

Deuxième point, il faut regarder l'ensemble des intérêts et pas seulement les intérêts privés d'une personne. Je dirais que quand nous avons une activité comme celle de M. Bühler de Service d'hygiène qui va tuer du bétail qui est malade et qui s'occupe de l'acheminer de telle façon à ce qu'il n'y ait pas de danger, c'est aussi l'ensemble d'une population qui est en jeu.

Au niveau des locaux, vous dites que l'ensemble des locaux ne comprend pas que les abattages, mais qu'il y a aussi d'autres choses. J'aimerais simplement vous dire que lorsque vous tuez une bête et je ne pense pas que c'est à vous, agriculteur, que je dois l'apprendre, vous devez la traiter effectivement, mais vous devez la tuer avant. A un moment donné, il faut avoir tout un suivi de la matière que vous allez devoir travailler. Pour cela, si nous n'avons pas le système d'abattage sur place, automatique, nous allons chercher ailleurs, et nous allons aussi déplacer tout ce qui est laboratoire, parce qu'effectivement, il y a une unité là derrière.

Vous parlez d'une offre écrite. Eh bien, je crois qu'il y a quand même un phénomène là derrière, c'est que quand vous parlez depuis trois ou quatre ans que vous allez donner une autre affectation à ces locaux, un moment donné le locataire qui est là ne pense pas à faire une offre écrite, ne peut pas faire une offre écrite, parce qu'à un moment donné, il faut savoir ce qu'on veut. Si on nous met à la porte, et qu'il y a des autres résolutions qui sont prises par rapport à ces locaux, il n'y a pas de raison d'amener une offre écrite pour acheter ces locaux, puisque ce n'est pas une volonté politique.

Maintenant, la réalisation par rapport à l'Office de la culture. Dans combien de temps ? Dans combien de temps est-ce que nous pouvons penser qu'une réalisation comme cela de l'Office de la culture qui vient occuper ces locaux va arriver ? Est-ce que c'est une année, est-ce que c'est deux ans, est-ce que c'est cinq ans ? Personne ne peut nous le dire à l'heure actuelle, puisque la décision n'est même pas prise, à savoir, est-ce qu'ils seront là ou est-ce qu'ils ne seront pas là ? Je pense qu'effectivement M. Bühler est prêt à investir pour répondre à la demande du

département du Service vétérinaire qui dit ceci dans sa lettre du 15 juin, donc qui n'est pas si vieille. "L'autorisation d'exploiter un abattoir est liée au respect des normes de l'hygiène énoncées dans l'ordonnance fédérale sur le service des viandes. A partir du 1^{er} juillet 2005, aucune autorisation ne peut être octroyée si toutes les normes ne sont pas respectées. A contrario, si un abattoir est entièrement conforme, une autorisation d'exploitation peut lui être attribuée à tout moment. Nous profitons de la présente pour attester la bonne collaboration que nous avons vécue avec vous - donc avec M. Bühler, puisque c'était à lui que c'était adressé - ces dernières années. En tous points, vous vous êtes conformés, ce dont plusieurs inspections conduites également avec l'unité ESB de la Confédération peuvent en témoigner". Effectivement, si M. Bühler est prêt à investir Frs 200'000.- pour se mettre en conformité, ce n'est pas le Canton qui va le mettre dehors, c'est bien la Commune, parce que vous voulez affecter ces locaux ailleurs. Il ne faut pas nous dire que c'est le Canton. D'autre part, vous rappelez tout à l'heure qu'il n'y avait pas que M. Bühler qui payait les Frs 150'000.-. Je vous rappelle, puisque j'ai eu une facturation des locations sous les yeux que M. Bühler paye Frs 113'000.- de locations.

J'aimerais encore savoir pourquoi vous voulez absolument faire d'un bâtiment qui était conforme et qui a la possibilité à relativement moindre frais d'être mis - par rapport à un bâtiment neuf naturellement - en conformité par rapport aux demandes et aux exigences fédérales et aux exigences cantonales. Pourquoi est-ce que ce bâtiment-là va être retiré de son utilisation première pour en faire quelque chose qui n'aura absolument plus rien à voir avec la destination première de ce bâtiment ? C'est ma question parce que c'est là-dessus que j'aimerais terminer. Je pense qu'effectivement, quand nous voyons les services que peuvent rendre les abattoirs en ville de La Chaux-de-Fonds, une ville qui se veut être une des plus grandes communes agricoles de Suisse, si nous n'avons plus d'abattoirs, eh bien, Messieurs, Dames, il faut que nous changions de motivation. Merci.

M. Laurent Iff, président : Merci. M. Barben.

M. Michel Barben, conseiller communal (Population, sécurité et environnement) : Oui, M. le président, très rapidement. Je ne veux pas prendre contre-pied à toute l'intervention qu'a fait M. Heimo.

En ce qui concerne les Frs 113'000.-, nous avons aussi fait les calculs. Je crois qu'en terme de locations il y a un peu plus que Frs 72'000.- et les autres montants sont véritablement des charges qui sont pour la commune repayées plus loin, qui sont des charges d'électricité, d'eau, etc. Donc location nette, je crois que cela avoisine - je n'ai pas le chiffre exact - mais que cela avoisine actuellement aux alentours de Frs 72'000.- de locations.

Je dirais aussi que la volonté du Conseil communal est de faire de ces abattoirs une affectation à but plutôt culturel. D'ailleurs cela a toujours été dans ce sens-là que la réflexion a été menée. Aujourd'hui avec les relations qu'il y aura avec M. Jauslin, c'est de mener ce chézal, qui a des qualités architecturales importantes, à l'architecture, à la culture. Ceci est une des volontés affirmées de la part du Conseil communal.

Je ne vais pas rallonger, parce que nous avons été suffisamment longs. Bien entendu, nous demandons, puisque c'est une résolution, le vote du Conseil général.

M. Laurent Iff, président : Merci ! Je crois que sur ces bases nous pouvons nous faire une bonne opinion et nous pouvons à présent passer au vote de cette résolution. Je demanderais à celles et ceux qui acceptent ce projet de résolution de le faire savoir par un levé de main.

Le projet de résolution est accepté par 15 voix contre 10 oppositions.

M. Laurent Iff, président : Je vous remercie. Maintenant, j'ai encore juste une dernière communication à vous faire avant de vous libérer. Il s'agit simplement de vous rappeler que vous êtes tous cordialement conviés à venir défiler pour le cortège des Promotions. Le rendez-vous est donné ce samedi à 9h.00 vers la quincaillerie Kaufmann, sauf erreur, en cas de beau temps. S'il ne fait pas beau, ..., mais il fera beau, certainement ! Je vous remercie et je vous souhaite une bonne fin de soirée et une bonne nuit.

La séance est levée à 23h.25.

Le président :
Laurent Iff

La secrétaire :
Ariane Pizzolon-Mathys

La secrétaire-rédactrice :
Caroline Brand